Master of Arts HES-SO en Travail social

TRAVAIL DE MASTER

La régulation de la jeunesse «déviante» au prisme de l'action de professionnel-les du social et de la sécurité et ses enjeux :

Le cas de Vernier

Réalisé par

Loïse Auchlin

Sous la direction de

Professeur·e et responsable de la recherche, M.Arnaud Frauenfelder

HES-SO Master

Genève, Août 2025

Filière Master of Arts HES-SO en Travail social

HES-SO Master

Lausanne, Suisse

Membres du Jury :

Arnaud Frauenfelder, directeur, président·e du jury et professeur à la Haute école de travail social de Genève (HES-SO)

Laurent Wicht, expert·e et professeur à la Haute école de travail social de Genève (HES-SO)

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude à mon directeur de recherche Monsieur Arnaud Frauenfelder, pour son accompagnement bienveillant, ses conseils et ses précieuses connaissances qui m'ont guidée à chacune des étapes de cette recherche. Un grand merci également à Monsieur Laurent Wicht qui a accepté d'en être l'expert jury.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des professionnel·le·s interrogé·e·s, travailleur·euse·s sociaux·ales et policier·ère·s, qui ont accepté de partager leur expérience et leur point de vue avec sincérité. Leur disponibilité et leur intérêt pour le sujet ont rendu possible cette recherche.

Je remercie aussi mes collègues de Bertrand et de la MQ ainsi que mes camarades d'études, (Halima notamment) pour leurs échanges stimulants, leurs encouragements et leurs éclairages sur ma thématique de recherche.

Enfin, une pensée particulière pour mes proches pour leur soutien indéfectible, leur relecture et leur présence.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur·e.

Table des matières

1. Introduction générale 9

1.1 Contexte et justification du sujet 9

1.2 Problématique et question(s) de recherche 10

1.3 Objectifs du mémoire 10

1.4 Plan 11

2. Perspectives théoriques et conceptuelles 12

2.1.1 Définitions et cadre théorique 12

2.1.2 Modes de régulation de la jeunesse déviante 15

2.2 Urbanisation et inégalités 17

2.2.1 Contexte urbain et structuration sociale 17

2.2.2 Quartiers et perception de la déviance 23

2.3 Collaboration TS-Police 25

2.3.1 Comment le social et le sécuritaire se marient 25

2.3.2 Enjeux et tensions de la collaboration 27

2.3.3 Reconstruction de l'espace des points de vue 30

3. Méthodologie 32

3.1 Présentation du terrain 32

3.2 Techniques de recueil et d'analyse de données 36

4. Analyse empirique des entretiens 37

4.1 Point de vue des agent·e·s de police 38

4.1.1 Parcours 38

4.1.2 Représentations de la jeunesse déviante 39

4.1.4 Inégalités sociales, urbaines et territoriales 43

4.1.5 Judiciarisation ou pénalisation de la jeunesse ? 47

4.1.6 Collaboration interprofessionnelle et vision du champ social 51

4.1.7 Recommandations et pistes d'amélioration 52

4.1.8 Dilemmes éthiques et marges de manœuvre 54

4.2 Point de vue des travailleur·euse·s sociaux·ales 55

4.2.1 Choix de l'orientation 55

4.2.2 Perception de la jeunesse : entre ressources et vulnérabilité 55

4.2.3 Pratiques professionnelles de régulation 60
4.2.4 La jeunesse “déviante” : trajectoires, stigmatisations et résistances 64
4.2.5 Inégalités socio-spatiales 67
4.2.6 Rôle des médias dans la construction de la « réputation » du quartier 72
4.2.7 Judiciarisation des problèmes sociaux : outils, limites et tensions 74
4.2.8 « C’est pas du contrôle, c’est de la présence » 76
4.2.9 Réunions réseaux et collaboration indirecte : « on ne peut pas être anti-police » 78
4.2.10 Différents statuts et contacts 80
4.2.11 Communication interprofessionnelle et cadre 81
4.2.12 Positionnement interprofessionnel et dilemmes éthiques 82
4.2.13 Rapport à la société, regard des habitant·e·s 85
4.2.14 Dimensions politiques de l’action sociale 88
4.2.15 Recommandations et pistes d’amélioration 88
4.3 Analyse croisée 91

5. Discussion et conclusion générale 94
5.1.1 Pistes et recommandations issues des entretiens 95
5.1.2 Apports de la recherche 96
5.1.3 Ouverture vers des recherches futures 97

6. Bibliographie 99

7. Annexes 108

Résumé

Ce travail de mémoire interroge la régulation de la jeunesse dite « déviante » à travers la collaboration entre les travailleur·euse·s sociaux·ales et les forces de l'ordre dans le contexte genevois. À partir d'une démarche qualitative, reposant sur sept entretiens menés auprès de professionnel·le·s de terrain (policier·ère·s, et travailleur·euse·s sociaux·ales), l'analyse explore les représentations qu'ont les professionnel·le·s de la jeunesse, leurs pratiques de régulation, les logiques de contrôle social, ainsi que les enjeux éthiques et territoriaux liés à cette collaboration interprofessionnelle. Mobilisant notamment les apports de Bourdieu, Foucault, Becker ou encore Wacquant, ce mémoire met en lumière les tensions entre prévention et répression, accompagnement éducatif et contrôle sécuritaire, coopération et cloisonnement institutionnel. Il interroge la manière dont les inégalités urbaines influencent la perception des jeunes, la définition de la déviance et la légitimité des interventions. L'analyse débouche sur une réflexion critique et des pistes concrètes pour renforcer les coopérations, agir sur les déterminants structurels, et repenser collectivement le sens de l'intervention sociale auprès des jeunes.

Mots-clés :

- Modes de régulation
- Jeunesse déviante
- Interprofessionnalité
- Travail social
- Police
- Inégalités sociales et spatiales

This master's thesis examines the regulation of so-called "deviant" youth through the collaboration between social workers and law enforcement in the Geneva context. Based on a qualitative approach, drawing on seven interviews conducted with field professionals (police officers and social workers), the analysis explores professionals' representations of youth, their regulatory practices, the logics of social control, as well as the ethical and territorial issues linked to this interprofessional collaboration. Drawing on theoretical contributions from Bourdieu, Foucault, Becker, and Wacquant, this work highlights tensions between prevention and repression, educational support and security control, cooperation and institutional compartmentalization. It questions how urban inequalities influence the perception of youth, the definition of deviance, and the legitimacy of professional interventions. The analysis leads to a critical reflection and concrete proposals to strengthen

collaboration, address structural determinants, and collectively rethink the meaning of social intervention with young people.

Keywords:

- Modes of regulation
- Deviant youth
- Interprofessionality
- Social work
- Police
- Social and spatial inequalities

Rapport de Recherche

1. Introduction générale

1.1 Présentation du sujet et origine du questionnement

Ce travail de recherche s'intéresse à la régulation par les professionnel·le·s du social et de la sécurité de la jeunesse « déviante » de la ville et commune de Vernier. Le terme « déviant » veut ici renvoyer à une jeunesse qui dérange, qui « traîne », et dont la société charge les acteur·rice·s de terrain de s'occuper. Mais cette régulation repose sur un équilibre complexe entre prévention et répression, s'ancrant dans un décor et un contexte d'urbanisation et d'inégalités socio-spatiales.

Grâce à un accès privilégié à ce terrain grâce à mon travail en maison de quartier, j'ai pu constater un accroissement de la judiciarisation des problématiques sociales liées à la jeunesse, et observer des divergences dans le but visé par les interventions conjointes, notamment entre agent·e·s de police et travailleur·euse·s sociaux·ales, professionnel·le·s autour desquel·le·s va s'orienter cette recherche.

Cette recherche se veut mettre en lumière certains enjeux éthiques et professionnels, notamment la collaboration entre travailleur·euse·s sociaux·ales (TS) et policier·ère·s. Dans le cadre de la régulation de cette jeunesse qui « dérange », il semble pertinent d'interroger les limites de cette interprofessionnalité : quelles sont les tensions éthiques qui en résultent ? Quel est l'impact tel qu'il est perçu par les professionnel·le·s sur les attitudes des jeunes ? Plus largement, il s'agit de s'intéresser à ce que cette collaboration révèle des logiques actuelles d'accompagnement des comportements considérés comme déviants, dans un contexte socio politique qui semble appeler au rapprochement de l'action du travail social et de la police en matière de régulation de la jeunesse déviante. Ces métiers interviennent souvent auprès des mêmes publics mais adoptent une posture contrastée.

Les politiques publiques concernant la jeunesse suscitent aussi des interrogations. Est-ce que les pratiques actuelles dans le domaine sont en adéquation avec les attentes et les besoins des professionnel·le·s ou sont-elles considérées comme dépassées, face à la réalité des défis sociaux et urbains contemporains auxquels iels font face sur le terrain ? Il est légitime de se questionner sur la mesure dans laquelle ces politiques répondent aux besoins des jeunes en matière de prévention et d'intégration ; ou si au contraire elles pourraient alimenter une approche punitive qui marginalise une jeunesse socialisée dans un environnement urbain déjà inégalitaire.

Ce mémoire se concentre sur l'influence directe de la croissance urbaine et des disparités socio-spatiales sur la gestion des comportements déviants dans un cadre local particulier - celui du canton de Genève - éclairé par le regard et le vécu des acteur·rice·s professionnel·le·s de terrain.

1.2 Problématique et question(s) de recherche

Lorsque l'on évoque l'aspect contemporain de la régulation de la jeunesse, l'article de Piñeiro et al. (2023) peut apporter quelques pistes, car il met en lumière comment les services publics non-policiers (OSPOS), s'inspirants du travail social de proximité, participent finalement de façon active à une forme de régulation de la jeunesse, une « régulation préventive » des « indésirables sociaux ». Si on rejoint le questionnement de départ on peut donc se demander quelles sont les formes contemporaines de régulation de la jeunesse dite "déviante" ? Quel est le rôle du travail social qui devient un peu ambigu car coincé entre une logique « sécuritaire » et une logique « préventive » ? Quel est l'effet de l'interprofessionnalité sur les jeunes, selon le point de vue des professionnels impliqués et surtout, que révèle la collaboration TS-Police sur les modalités contemporaines de régulation de la déviance juvénile ?

Fondée sur ces questionnements, la partie analytique de l'enquête de terrain aura pour but de les mettre à l'épreuve des faits à partir d'une analyse des représentations et des pratiques des groupes professionnels concernés. Soucieux de donner à voir leur action et leurs visées en matière de régulation de la jeunesse déviante, nous nous intéresserons aussi à ces questions : comment les professionnel·le·s du social et de la sécurité justifient-iels leurs pratiques auprès des jeunes perçus comme « déviants » ? Quelles émotions peuvent apparaitre dans ces interventions conjointes ? Quels effets cela peut-il avoir sur les parcours des jeunes concerné·e·s mais également comment le contexte local (celui de Vernier) influence-t-il leur pratique ?

1.3 Objectifs du mémoire

Ce mémoire propose une analyse de la régulation de la jeunesse dite « déviante » telle qu'elle est vécue par des professionnel·le·s du social et de la sécurité. Le but étant d'analyser ce mode de régulation de la jeunesse déviante tout en questionnant les effets qu'il induit sur les jeunes à partir d'une analyse des pratiques et des représentations des professionnel·le·s concernés. Cette analyse est fondée sur une reconstruction de l'« espace des points de vue » (Bourdieu, 1993). Ce concept nous amène à considérer chaque professionnel du social et de la sécurité comme occupant une place spécifique qui le différencie de la place occupée par les autres groupes professionnels faisant partie du même champ d'action. Les effets de la collaboration interprofessionnelle sur les jeunes sont également questionnés, à travers les logiques de légitimation des professionnel·le·s, et les dilemmes éthiques auxquels iels sont confronté·e·s lorsque leurs pratiques s'ancrent dans une tension entre accompagnement éducatif et contrôle social. Le discours des acteur·rice·s de terrain permettra peut-être de comprendre leur vision de la construction sociale de la déviance juvénile et

le fait que celle-ci demeure aussi vue dans leur propos comme la conséquence d'une construction sociale. Sur le plan du contexte spécifique étudié, ce travail de recherche se basera sur le contexte historique et urbain local, celui de Genève, plus particulièrement de la commune de Vernier, ainsi que sur les inégalités socio-spatiales inscrites dans ce contexte.

1.4 Plan

Ce travail est séparé en trois parties distinctes. La première se penche sur certaines perspectives théoriques et conceptuelles, mobilisant des références sur la déviance et la régulation sociale. Cette première partie mobilise également des éléments théoriques sur l'impact de l'urbanisation et des inégalités socio-spatiales, le but étant de mettre en lumière comment la structuration des quartiers peut influencer la perception d'une société sur sa jeunesse. Enfin, la collaboration entre TS et policiers sera analysée avec une approche historique, afin d'éclairer son état actuel et ses enjeux.

La deuxième partie de ce travail explique la démarche méthodologique qui a été adoptée y compris au sujet de la collecte et de l'analyse des données. Cette analyse repose sur des entretiens qui ont, par choix, uniquement été réalisés avec des professionnel·le·s, afin de reconstruire l'espace des points de vue et de saisir la diversité des représentations et des pratiques.

L'analyse de ces entretiens constitue la troisième et dernière partie de ce travail. Elle est consacrée à l'interprétation des résultats empiriques et à une discussion critique fondée sur les constats tirés de la recherche de terrain. La conclusion propose une synthèse des résultats, met en lumière les limites de l'étude et esquisse des pistes concrètes pour repenser l'articulation entre prévention et contrôle.

2. Perspectives théoriques et conceptuelles

2.1.1 Définitions et cadre théorique

Ce chapitre permet de mobiliser et de définir certains concepts existants, créant une base théorique à ce travail. Nous allons commencer par définir le concept de *déviance*, central dans cette recherche, qui renvoie à la transgression des normes sociales, à un comportement pouvant être perçu comme isolant d'un groupe ou d'une société. Les contextes historiques, sociaux et culturels peuvent faire varier la perception de la déviance.

Déviance et délinquance

« Le monde des bandes peut être défini comme le répertoire des formes de sociabilité propres aux jeunes des classes populaires qui font l'objet, à tort ou à raison, d'une présomption de délinquance. » (Mauger, 2009)

Dans son ouvrage « Outsiders » (1963), Howard Becker remet en question la vision essentialiste de la déviance. Le sociologue explique qu'à son sens, un comportement ne naît pas de nature déviante ; il peut cependant le devenir lorsqu'il est perçu et défini comme tel par la société : « *La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte.* » (Becker,1963). L'auteur va plus loin en définissant la *labelling theory* ou *théorie de l'étiquetage* (Becker,1963), jouant un rôle central dans la construction de l'identité des individus : une personne qui se voit attribuer l'étiquette de "déviant" peut être enfermée dans ce rôle social, la guidant potentiellement à adopter sur le long terme un comportement marginal. Un·e adolescent·e qualifié·e de « racaille qui traîne » pourrait l'intégrer et se conformer progressivement à cette identité.

Si la théorie de l'étiquetage permet de comprendre les mécanismes par lesquels certain·e·s jeunes sont repéré·e·s et désigné·e·s comme déviant·e·s par certaines institutions et donc, par la société (scolaires, judiciaires, etc.), les travaux du sociologue interactionniste Erwing Goffman (1963) sur le *stigmate* complètent ce raisonnement, mettant en lumière ses effets sur l'identité, et les stratégies mises en œuvre par les individus pour y faire face. Lors de l'analyse des entretiens, nous nous pencherons sur les conséquences de ces « stigmates » intégrés par les jeunes.

L'application de ces théories permet de distinguer deux termes pouvant souvent être confondus : la déviance et la délinquance :

La délinquance est par définition *« l'ensemble des infractions commises en un temps et en un lieu donnés »* (Larousse, s.d). Ce mot renvoie donc à la transgression d'une norme juridique, d'une loi, d'un règlement.

La déviance dans le dictionnaire Larousse (s.d) est définie comme telle : « position d'un individu ou d'un groupe qui conteste, transgresse et qui se met à l'écart de règles et de normes en vigueur dans un système social donné. ».

Afin d'imager ces concepts, voici quelques exemples d'actes de la vie quotidienne jugés comme déviants sans être illégaux : un style vestimentaire « marqué » (tatouages apparents, piercing, survêtements de sport), la fréquentation de lieux associés à la contestation, ou encore l'adoption de comportements incivilisés (cracher, mettre de la musique fort, etc.). Inversement, certaines infractions ne sont pas perçues comme déviantes alors qu'elles sont illégales, par exemple, la fraude fiscale dans certains milieux favorisés. Est-ce parce qu'elles sont tolérées par l'opinion publique, qu'elles dérangent moins, qu'elles sont moins visibles ?

Enfin, la *théorie de l'étiquetage* permet de démontrer que l'application des normes et des lois n'est pas neutre : certains groupes sociaux sont plus facilement « étiquetés » comme étant déviants que d'autres. Cet étiquetage peut dépendre de critères sociaux, économiques ou culturels, pouvant expliquer la surreprésentation dans le système judiciaire de groupes sociaux bien distincts.

Contrôle social

L'identification et le classement des individus permettent donc de repérer des comportements jugés inacceptables par notre société. Mais que se passe-t-il ensuite ? En effet, la construction sociale de la déviance s'inscrit dans un mécanisme plus large de *contrôle social*, terme que nous allons à présent définir, car il est intrinsèquement lié aux concepts définis précédemment.

La société peut chercher à réguler des comportements déviants afin de préserver l'ordre, et prévenir la délinquance. Mais comme nous venons de le démontrer, ces comportements déviants sont potentiellement repérés avec des critères discutables, modulables et potentiellement discriminants.

Le sociologue français Emile Durkheim (1893) explique que le contrôle social peut prendre une forme officielle, lié à la justice, aux institutions publiques, ou une forme plus informelle, en lien avec les attentes familiales, des pairs et de la société. Certaines pratiques d'intervention peuvent être justifiées par une volonté de protection collective ou de maintien de l'ordre, mais la limite avec la répression peut être un peu floue.

Par définition, le contrôle social désigne « l'ensemble des mécanismes régulateurs de la vie sociale qui visent à contraindre les membres d'un groupe ou d'une société à agir selon des modèles

préétablis. » (Larousse, s.d). La raison pour laquelle ce concept est défini ici est sa pertinence pour cette recherche : il met en lumière une tension entre accompagnement et maintien de l'ordre. En effet, les « mécanismes régulateurs de la vie sociale » utilisés dans la définition du contrôle social, peuvent renvoyer à des dispositifs du travail social, tout comme à des lois (préventives ou répressives), appliquées par la police.

Dans son ouvrage "The Division of Labor and Social Order", Everett Hughes (1958) introduit la notion de « *division morale du travail* », expliquant que certaines professions telles que celles sur lesquelles porte cette recherche, sont en charge des populations jugées « à risque » ou « déviantes ». Ce partage des rôles a des conséquences et n'est pas neutre : il est impacté par nos représentations et par les hiérarchies sociales qui influencent les politiques publiques et les pratiques professionnelles. Dans une de ses recherches intitulée *« Division morale du travail et recompositions du sens de l'enfermement en Centre éducatif fermé »,* Arnaud Frauenfelder (2022) illustre cette division du travail, dans un contexte d'enfermement : *« Indices d'un champ d'interventions en profonde recomposition, on voit combien les divisions sociales entre éducateurs et agents de détention relatives à la façon de concevoir le travail d'encadrement des jeunes détenus s'accompagnent, presque inévitablement, de formes de division morale du travail opposant une partie «noble» du métier à un travail plus «ingrat». »* (Frauenfelder, 2022).

Cette réflexion a été abordée par Michel Foucault dans son célèbre ouvrage *« Surveiller et punir »* (1975). Foucault y démontre que le contrôle social s'applique de manière différenciée selon l'appartenance sociale et les territoires. Certains espaces sont selon lui bien plus surveillés que d'autres : parmi eux sont cités les quartiers populaires mais également les prisons, ou les institutions fermées.

A partir de ce constat, où le contrôle social n'est pas appliqué de manière universelle et équitable mais au contraire ajusté en fonction d'enjeux politiques et de classes sociales, Foucault (1975) a inventé la notion de « *gestion des illégalismes ».* Cette *gestion des illégalisme*s renvoie également à l'idée que la punition d'un individu après une infraction commise sera appliquée différemment en fonction de la position sociale qu'il occupe dans la société. Voici un exemple, peut être un peu caricaturé, mais qui permet de comprendre ce concept : un homme puissant, une élite, commettant une fraude fiscale, ou un trafic à grande échelle, sera traité par la justice avec lenteur et bienveillance, peut-être n'aura-t-il finalement même pas besoin de porter un bracelet électronique. A l'inverse, un petit délit (tel qu'un vol à l'étalage, de la consommation de drogue) commis par quelqu'un issu d'un milieu social plus populaire ou défavorisé, aura tendance à être criminalisé et judiciarisé très rapidement. Si on avance dans le raisonnement, les prisons sont donc remplies par

une classe sociale plutôt uniforme, une classe sociale populaire. Cette stigmatisation est le reflet des mêmes inégalités qui se trouvent en dehors de la prison, dans la société.

2.1.2 Modes de régulation de la jeunesse déviante

La régulation de la jeunesse déviante (hors de la norme), désigne l'ensemble des mécanismes sociaux, institutionnels et symboliques appliqués afin d'accompagner, mettre un cadre, ou sanctionner les comportements des jeunes perçus comme déviants.

Un état de la littérature permet d'éclairer un peu cette notion : Foucault (1975) pense la régulation comme s'inscrivant dans une logique de discipline et de surveillance, qui vise à produire des sujets conformes, car ils auraient intériorisé des normes. Pour Wacquant (2007), la régulation prend un autre visage dans les quartiers populaires, marqués par des processus de stigmatisation territoriale et une montée du pénal dans le traitement des problèmes sociaux. Becker (1963), quant à lui, rappelle que la déviance est construite : ce sont les institutions qui définissent les normes et désignent celles et ceux qui y dérogent. La régulation de la jeunesse « déviante » est donc indissociable des rapports de pouvoir existant dans notre société.

Tant l'école que la famille ou encore les dispositifs socio-éducatifs, peuvent être considérés comme participant à une forme de régulation. L'école, qui est le deuxième lieu de socialisation des enfants après la famille, est également celui des premières règles, normes et sanctions. A ce sujet, Chamboredon (1971) met en lumière le rôle joué par l'école, qui distingue les comportements jugés comme « acceptables » ou « déviants », contribuant à une forme de stratification sociale. La famille et les dispositifs socio-éducatifs participent quant à eux à une forme de régulation, par leur cadre d'accompagnement ou parce que ces derniers renforcent les logiques de marginalisation.

Les stratégies d'intervention oscillent entre une logique punitive et des alternatives éducatives. L'application du droit pénal des mineurs (DPMin) vise théoriquement une approche éducative et protectrice, mais la réalité montre une tendance à la judiciarisation croissante des problèmes sociaux (Queloz, 2008).

Fassin (2017) critique les *"illusions punitives",* qui consistent à croire que la sanction judiciaire constitue une solution efficace à des problèmes d'origine sociale et économique. La loi, qui régit tant les professions sécuritaires que, plus indirectement, celles du social, met en lumière les tensions entre les différents acteurs impliqués dans la régulation de la déviance juvénile.

Comme nous l'analyserons dans la partie exploratoire de cette recherche, si certain·e·s professionnel·le·s considèrent que l'intervention judiciaire est indispensable dans l'encadrement de

la jeunesse et soulignent son approche éducative, d'autres mettent en lumière la brutalité du passage à l'âge adulte notamment.

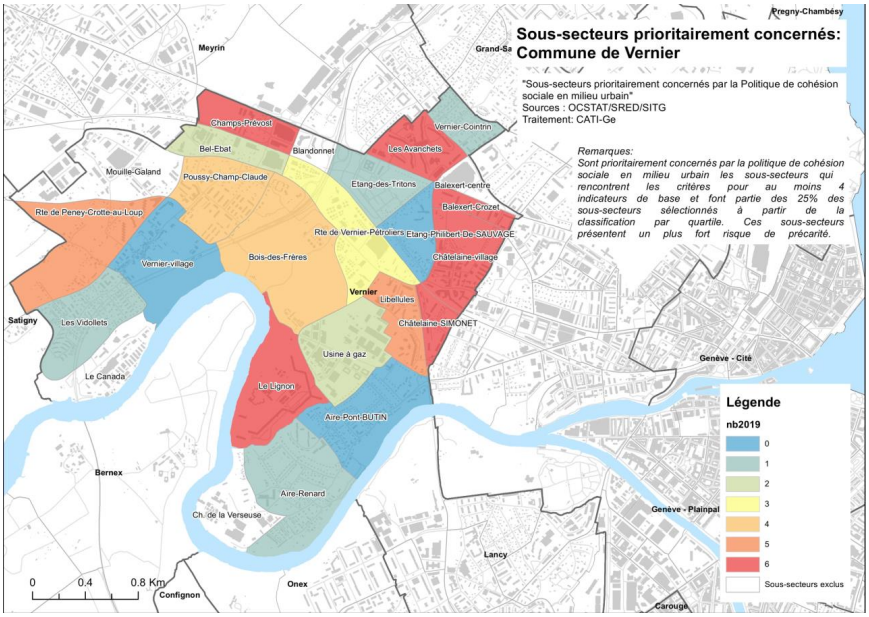
2.2 Urbanisation et inégalités

L'urbanisation ne se limite pas à une transformation physique des territoires : elle peut également produire, perpétuer ou venir renforcer des formes d'inégalités sociales, qui influencent à leur tour les conditions de vie des habitant·e·s. Ce chapitre a pour but de mettre en lumière comment ces dynamiques socio-spatiales façonnent les rapports entre populations, institutions et interventions sociales.

2.2.1 Contexte urbain et structuration sociale

L'analyse des dynamiques urbaines à Genève, illustrée dans cette recherche au sein de la commune de Vernier, révèle une ségrégation spatiale significative influençant les opportunités sociales et économiques des habitants. Historiquement, l'étude de ces processus s'appuie sur la notion de « *topographie sociale »,* développée en Suisse dès les années 1920 pour examiner la répartition spatiale des populations selon des critères économiques, sociaux et ethniques (Gilomen, 2013).

Le canton de Genève présente un paysage urbain fragmenté, avec des zones aisées coexistant avec des quartiers populaires marqués par une précarité plus prononcée (Canton de Genève, 2023). À Vernier, ces contrastes sont particulièrement visibles : tandis que des quartiers comme Aïre ou le quartier de l'Usine à Gaz connaissent une certaine attractivité résidentielle associée à une mixité sociale relative, des espaces comme les Avanchets et le Lignon présentent des caractéristiques socio-économiques spécifiques.



(Tiré de : Centre d'analyse territoriale des inégalités [CATI-GE], 2020)

Dans le cadre de la « Politique de cohésion sociale en milieu urbain » (PCSMU), le *Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à* Genève (CATI-GE), a rédigé un rapport, permettant une analyse chiffrée des inégalités dans le canton de Genève.

Le tableau illustrant les sous-secteurs de la commune de Vernier ci-dessus en est tiré, ainsi qu'un extrait du texte l'accompagnant :

« Dans la commune de Vernier, dix sous-secteurs sont prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs *Les Avanchets, Le Lignon, Châtelaine-village, Balexert-Crozet, Châtelaine-SIMONET, Champs-Prévost*, qui cumulent six critères de sélection, *Libellules, Rte de Peney-Crotte-au-Loup* (cinq critères de sélection) , ainsi que *Poussy-Champ-Claude* et *Bois-des-Frères* (qui cumulent quatre critères de sélection) .(…) La commune de Vernier présente de fortes disparités au sein de son territoire, avec des sous-secteurs rencontrant 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 critères de sélection pour la PCSMU. ».

Les « critères de sélection » utilisés pour cette recherche apparaissent dans le tableau qui suit, à la première ligne (revenu annuel médian, part de bas revenu, etc.). Sur les 6 critères définis, plusieurs des sous-secteurs tels que le Lignon ou les Avanchets les remplissent tous.

Tableau 17. Données par sous-secteurs pour la commune de Vernier

		< 110'361 (CHF)	> 27.41 (%)	>40.28 (%)	>4.19 (%)	>12.02 (%)	> 3.89 (%)	Nombre de critères cumulés		
Sous-secteur (* : abrite un EMS et/ou un IEPA)	**Pop. résidente (2017)**	**Revenu annuel médian (2015)**	**Part de bas revenu (2015)**	**Part d'élèves d'origine modeste (2018)**	**Part de chômeurs inscrits (2018)**	**Part de subsides sociaux (2017)**	**Part allocations logement (2020)**	**2020**	**2014**	**2011**
Les Avanchets*	6 003	98 426	35.18	51.52%	5.54%	15.08	7.15	6	6	6
Le Lignon*	5 872	89 175	38.18	58.31%	5.07%	20.44	5.77	6	6	6
Châtelaine-village	3 978	104 201	29.48	50.68%	4.24%	14.18	5.64	6	5	5
Balexert-Crozet	1 768	95 187	30.56	55.95%	4.66%	13.80	4.40	6	4	3
Châtelaine-SIMONET	1 249	93 736	37.67	58.12%	4.21%	18.41	4.18	6	6	6
Champs-Prévost	560	92 552	38.86	45.16%	4.49%	14.64	4.95	6	6	6
Libellules*	2 667	87 728	39.22	52.92%	4.08%	26.55	15.01	5	6	6
Rte de Peney-Crotte-au-Loup	1 800	101 387	35.26	74.58%	3.23%	14.00	7.14	5	5	6
Poussy-Champ-Claude*	3 354	109 934	24.98	48.18%	5.28%	10.47	6.00	4	3	3
Bois-des-Frères	723	73 721	61.07	76.92%	3.52%	22.13	0.00	4	5	3
Rte de Vernier-Pétroliers	194	73 473	69.01		3.55%	26.29		3	6	5
Usine à gaz	911	146 846	16.39	34.85%	4.93%	14.71	0.00	2	1	0
Bel-Ebat	102	103 040	28			8.82		2	1	1
Les Vidollets	1 444	172 905	17.77	24.39%	2.30%	7.06	4.26	1	1	1
Aïre-Renard*	1 352	139 482	21.79	39.58%	3.93%	9.47	4.35	1	1	1
Vernier-Cointrin	742	139 775	26.99	40.00%	3.17%	5.80	4.96	1	1	0
Etang-des-Tritons	452	104 054	21.5	35.48%		2.21		1	0	0
Aïre-Pont-BUTIN	1 121	166 975	20.24	26.56%	3.55%	5.53	3.41	0	0	0
Vernier-village	765	126 568	21.49	16.18%	3.75%	7.58	2.13	0	0	0
Etang-Philibert-De-SAUVAGE	206	156 258	24.14	0.00%		2.91	0.00	0	0	0

(Tiré de : Centre d'analyse territoriale des inégalités [CATI-GE], 2020)

Construite entre 1963 et 1971 en réponse à la crise du logement à Genève, la cité du Lignon se distingue par une conception architecturale considérée à l'époque comme futuriste de *« deux tours*

de 26 et 30 étages ainsi qu'une barre d'immeubles de 15 étages d'une longueur de plus d'un kilomètre » mais également grâce à de nombreuses infrastructures *« publiques et sociales »* (RTS, s.d). Aujourd'hui, ce quartier abrite près de 6000 habitants issus de 104 nationalités différentes (Mayault, 2019), et malgré un certain succès initial en termes d'intégration sociale, le quartier demeure confronté à des défis persistants liés à l'occupation des espaces publics ainsi qu'à la coexistence interculturelle.



(Tiré de : Nicolas Blandin pour Le magazine « Le Monde », 2019)

Le quartier des Avanchets quant à lui bâti entre 1971 et 1977, est caractérisé par une architecture fonctionnelle typique des années 70, destinée à améliorer la qualité de vie de ses habitants grâce à une séparation des automobiles et des piétons, ainsi que par l'intégration d'équipements publics variés (RTS, 2023). Malgré un tissu social très vivant, les médias mentionnent régulièrement le quartier sur des enjeux de sécurité ou de stigmatisation, bien que des projets de rénovation, de médiation sociale, ou des projets associatifs aient été mis en place ces dernières années (RTS, 2023).



(Tiré de : Martial Trezzini pour [LFM], 2023)

Les dynamiques de quartier ont un impact direct sur les politiques publiques locales. La Politique de Cohésion Sociale en Milieu Urbain (PCSMU) proposée par le Canton de Genève se concentre sur

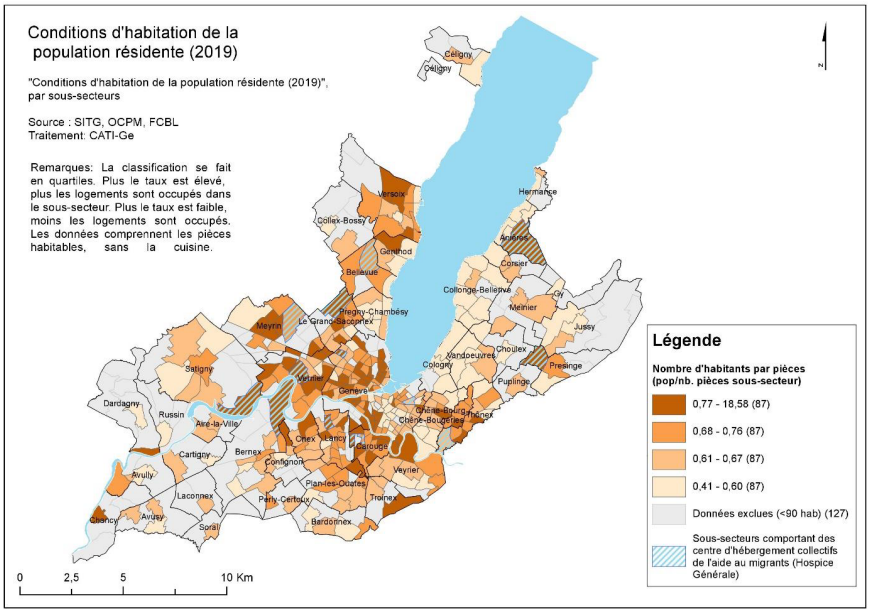
les quartiers « les plus précarisés », en proposant diverses mesures destinées à atténuer les écarts de développement socio-économique et garantir une égalité des chances (Canton de Genève, 2023). Ces mesures politiques, qui se basent souvent sur des statistiques pour s'ajuster aux besoins des habitants, mettent en évidence l'importance de comprendre les enjeux locaux avec leurs spécificités afin d'y répondre efficacement.

La structure socio-spatiale de la ville de Vernier a des conséquences sur les perceptions et les représentations sociales des jeunes par les habitants ainsi que par les professionnel·le·s les encadrant de près ou de loin. Des analyses locales montrent qu'au Lignon, les regroupements de jeunes dans l'espace public sont souvent perçus comme problématiques, ils dérangent. A contrario, au centre-ville de Genève, les préoccupations en termes de sécurité façonnent les modes d'intervention sociale et policière d'une façon totalement différente. (Ville de Vernier, 2023 ; (DLS, 2023).

Bien que l'on constate ici que l'urbanisation n'est pas un processus neutre notamment parce qu'elle influence les pratiques professionnelles et institutionnelles, il est essentiel de ne pas tomber dans des représentations stéréotypées :

« Quand on parle de la " jeunesse " aujourd'hui, on pense plus souvent aux jeunes " des quartiers " qu'à ceux de la campagne. Ces derniers, quand ils sont ouvriers, sont alors doublement invisibles, comme " ruraux " et comme " ouvriers ". (…) Restés au village, voués au chômage ou à une succession de petits boulots, hantés par la crainte du célibat, ils tentent de survivre socialement en se repliant sur les ressources que leur offre le seul fait d'être " du coin ". » (Beaud & Pialoux, dans Renahy, 2005/2010, n.p.)

La figure du *« gars du coin »*, empruntée au sociologue Nicolas Renahy (2005) ne se limite pas au monde rural : bien qu'elles soient très souvent pointées du doigts, certaines jeunesses deviennent invisibles dans l'espace social urbain également, tout en restant encadrées par des normes locales. Puisque là où il y a des normes, il y a de la déviance.



(Tiré de : Centre d'analyse territoriale des inégalités [CATI-GE], 2020)

Cette carte, tirée du rapport CATI-GE permet d'observer le taux d'occupation des logements en nombre d'habitants par pièce, où nous pouvons constater que la zone de Vernier possède un taux élevé. Si des familles nombreuses occupent des petits appartements, cela pourrait expliquer que les jeunes s'en échappent afin de prendre l'air, ou avoir un peu d'intimité, et sont alors visibles dans l'espace public.

Certains facteurs tels que la densité urbaine, un entassement dans l'habitation, ainsi que l'aménagement des espaces publics doivent être relevés ici car ils sont liés à la socialisation des jeunes ainsi qu'à leur occupation des lieux visibles. Les grandes barres d'immeubles combinées avec le manque d'infrastructures adaptées à la jeunesse peuvent accentuer la visibilité des comportements des jeunes dans l'espace public : *« Les jeunes en milieu urbain sont vus comme un problème de visibilité et de régulation de l'ordre public »* (Nagels, 2013, p. 466). Dans ce contexte, les jeunes peuvent chercher des « tiers-lieux », des espaces où ils peuvent se retrouver sans être immédiatement considérés comme « dérangeants » (Nagels & Rea, 2007). La thématique des lieux de sociabilité pour les jeunes est essentielle, car elle conditionne leur intégration sociale avec leurs pairs et leur rapport à la ville.

Une forte visibilité de la jeunesse peut avoir comme conséquence une perception négative de la population sur les quartiers urbains, pouvant alors être qualifiés de *« quartiers sensibles », « à risque »* ou *« violents ».* (Tissot, 2007). Cette stigmatisation peut conduire à une présence policière renforcée, dans une logique de « tolérance zéro » pouvant se traduire par des contrôles de plus en plus fréquents dans certains secteurs (Wacquant, 1999).

À Genève, cette dynamique a été analysée par Frauenfelder et Mottet (2012), dans le contexte de la violence en milieu scolaire. Dans cet article nommé *« La fabrique d'un problème public. Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire » »,* les auteurs mettent en lumière la transition entre un statut d'incident isolé à celui de problème public pouvant même mener à une réforme et mobiliser divers acteurs sociaux et politiques.

« La représentation légitime du monde social, ses divisions et de ses problèmes est par définition un enjeu politique » Tissot (2007).

Les médias jouent également un rôle crucial dans la construction d'une représentation négative des quartiers et de la jeunesse, et peuvent générer une réaction politique paradoxale : bien que la médiatisation contribue souvent à la stigmatisation d'un quartier (comme nous le verrons également dans l'analyse des entretiens notamment pour le quartier des Charmilles ou du Lignon), elle peut également initier une mobilisation politique, se traduisant par la mise à disposition de ressources et de moyens supplémentaires, destinés à l'amélioration des conditions sociales et éducatives (Tissot, 2007).

Ségrégation socio-spatiale et accès inégal aux ressources

Voici une définition de la ségrégation proposée dans l'ouvrage rédigé sous la direction de Serge Paugam (2014), intitulé *« Les 100 mots de la sociologie »* :

« La notion de ségrégation est le plus souvent employée en référence au problème urbain. Il s'agit de mesurer l'ampleur des *inégalités* spatiales dans les villes et de souligner par là même le risque d'enclavement de certains quartiers. Mais la dimension spatiale de cette notion recoupe en réalité la dimension sociale (au sens des inégalités de statut et de conditions de vie), la dimension ethnique (au sens des formes de discrimination à l'égard des immigrés (…)) et la dimension scolaire (…). On serait tenté bien entendu de l'expliquer en premier lieu par la situation économique et plus particulièrement par la crise de la société salariale. Les jeunes de ces banlieues sont au chômage et vivent dans des foyers où la pauvreté est réelle. La concentration de la misère dans ces quartiers renforce le *stigmate* pesant sur ceux qui y vivent. Il s'agit alors d'un *processus* de disqualification à la fois sociale et spatiale. Il n'est pas certain toutefois que le chômage, même à ce point incrusté dans l'espace, soit le seul facteur explicatif de ce malaise. Il faut y voir aussi le ressentiment et les frustrations à l'égard d'un modèle d'intégration sociale qui ne tient pas ses promesses auprès des populations issues de l'immigration. Comment repenser la *solidarité* dans une société postcoloniale où le racisme, loin de disparaître, est à la fois l'expression d'un doute sur les capacités de la nation à intégrer les populations immigrées ou issues de l'immigration et la traduction de tensions de plus en plus manifestes entre les différentes composantes de celle-ci ? » (Paugam, 2014).

Cette définition sociologique ancre parfaitement le terme de ségrégation socio-spatiale dans le sujet de cette recherche, le liant tant avec l'aspect urbain (les quartiers,etc.), qu'avec la jeunesse et les inégalités sociales de notre société.

2.2.2 Quartiers et perception de la déviance

« A la faveur de la construction de la catégorie de quartier sensible comme problème social se jouent trois phénomènes : l'occultation des violences entre jeunes issus de l'immigration et police ; la définition de la base ethnique et non socio-économique des populations à problèmes ; et le recadrage de l'action étatique autour des questions de lien social et de mixité sociale plutôt que d'inégalités ou de redistribution. » (Tissot, 2007).

La perception sociale de la déviance est liée à la stigmatisation de certains espaces urbains, notamment à travers la distinction entre des quartiers dit « populaires » et des quartiers plus aisés (Wacquant, 2007). À Genève, cette réalité socio-spatiale n'est pas aussi visible que dans les pays voisins, mais elle se traduit par une coexistence entre des quartiers « tranquilles », souvent associés à une bonne qualité de vie et à une criminalité peu visible, et des quartiers à forte densité tels que les Avanchets ou le Lignon, souvent pointés du doigt dans les discours populaires et médiatiques.

Le portrait social de quartier ou encore la cartographie socio-sanitaire de Genève (Cati-GE) témoignent d'un effort institutionnel et politique pour atténuer ces disparités, mais elles révèlent également une logique d'intervention différenciée en fonction du quartier ciblé, contribuant parfois involontairement à renforcer les préjugés existants (Ville de Genève, 2021).

Les enjeux spécifiques des zones urbaines sensibles accentuent le phénomène de stigmatisation par une identification plus rapide et une médiatisation accrue des « regroupements » jugés problématiques (Dubet, 2001). Dans son article « Une société plus violente », Muchielli (2008) analyse l'évolution de notre société, expliquant que la modernité a créé des professionnel·le·s pour s'occuper des problèmes gérés jadis par la population. Le mode de régulation de la société a donc changé, ainsi que son regard sur la déviance juvénile (Mucchielli, 2008). Le recours accru à la vidéosurveillance, censé rassurer les habitant·e·s et prévenir les comportements déviants, participe paradoxalement à l'étiquetage de ces espaces comme dangereux (Mucchielli, 2008).

Par ailleurs, la densité urbaine et la multiplicité des acteurs présents dans ces quartiers accentuent la visibilité des interactions entre les populations et les institutions telles que la justice ou les services de protection de la jeunesse. Dans la pratique, cela se traduit souvent par un contrôle social renforcé, où les comportements jugés déviants sont rapidement détectés et sanctionnés, accentuant ainsi les processus de marginalisation sociale déjà existants (Fassin, 2015).

Ainsi, à Genève comme ailleurs, la perception de la déviance est articulée à des mécanismes socio-urbains où l'espace devient à son tour un acteur central dans la production et la reproduction d'inégalités sociales ou de stigmatisation territoriale.

2.3 Collaboration TS-Police

Ce chapitre a pour but de mettre en lumière l'historique d'une collaboration très actuelle mais qui ne l'a de loin pas toujours été. Quand, comment et pourquoi a-t-on décidé l'arrêt du travail en silo pour penser une collaboration et une pratique plus articulée entre les professionnels du social et de la sécurité ?

2.3.1 Comment le social et le sécuritaire se marient

Les premiers contacts informels entre travailleurs sociaux et policiers en Suisse remontent aux années 1960–1970, dans un contexte de densification urbaine et de préoccupations croissantes autour de la jeunesse (Chappuis, 2008). Le travail social de rue émerge alors dans un esprit militant et critique vis-à-vis des institutions répressives, dont la police (Chappuis, 2008), tandis que les forces de l'ordre s'inscrivent dans une logique de contrôle social (Jobard, 2004).

Entre les années 1980 et 1990, face à la montée du chômage ainsi qu'avec la construction de grands complexes urbains, mais également de réformes de l'État et des politiques sociales à la recherche d'efficacité, de mesurabilité, les frontières traditionnelles entre sécurité et accompagnement social se sont progressivement déplacées. Ainsi, le modèle d'intervention sectorisé (« en silo ») a laissé place à des dispositifs interprofessionnels favorisant la coopération étroite entre travailleurs sociaux et policiers (Bourque & Grenier, 2016 ; Tissot, 2007). Ce changement a été motivé notamment par la reconnaissance croissante des limites des approches strictement répressives, mais également par la perception des quartiers comme des "zones de non-droit", justifiant des logiques de surveillance accrue (Jobard, 2005 ; Mucchielli, 2016).

Dans les années 1990, et dans un contexte d'émergence des questionnements autour de la régulation des drogues (Zurich Platzspitz notamment), des dispositifs coordonnés apparaissent dans plusieurs cantons, notamment à Zurich ou à Genève. Le modèle des quatre piliers (prévention ; traitement ; réduction des risques ; répression), est alors adopté par la Confédération en tant que concept de politique de la drogue (*Politique des 4 Piliers – Première Ligne*, s. d.). Des réunions inter-institutionnelles sont organisées, ainsi que des patrouilles mixtes et des groupes de prévention, ayant pour objectifs communs la sécurité, la prévention ainsi que la gestion des incivilités (Aeby & Frossard, 2013). Ce tournant marque le début d'une institutionnalisation prudente de la collaboration, souvent encouragée par des politiques de prévention ciblées.

Au cours des années 2000–2020, la collaboration interprofessionnelle se structure via une institutionnalisation des collaborations, où des conventions et des protocoles sont rédigés, ainsi que des projets communs créés. Des dispositifs tels que les TSHM (Travailleur·euse·s sociaux·ales hors

murs), les correspondant·e·s de nuit, ou encore les intervenant·e·s socio-judiciaires participent à des logiques de coprésence sur le terrain, en lien étroit avec les autorités municipales ou les forces de l'ordre (Frauenfelder & Mottet, 2012).

Aujourd'hui, nous sommes témoins de formes d'interprofessionnalité qui n'étaient pas pensables à l'époque. Malgré ces pratiques partenariales, les tensions éthiques et les clivages culturels entre les corps de métiers persistent.

Évolution historique de la profession policière

« En Europe, du Moyen-Âge au début de l'époque moderne, la police est assurée par les bourgeois dans les villes et par les fermiers dans les villages. Ils sont armés et se préoccupent de l'ordre moral dans le domaine sexuel, mais surtout de la protection de leurs biens. Les choses changent lors de la révolution industrielle, en premier lieu en Angleterre, avec la création d'une police en uniforme à Londres au cours du XIXe siècle. D'abord privée, puis publique avec les célèbres bobbies, cette police se montre plus violente avec les pauvres que ce que la légende a retenu. (…) En France, dès 1667, le vagabondage est un délit. « Le but est bien l'éloignement des pauvres, ou leur mise au travail » (p. 41). « À Paris, la première mission de la police est de nettoyer "la Cour des Miracles" » (p. 42). » (Blanc, 2025).

Actuellement, les enjeux rencontrés par la police semblent se complexifier en parallèle de la diversification de la population. Les policiers doivent adopter une approche qui tienne compte tant des différences culturelles que des enjeux de sécurité en milieu scolaire, ou encore une approche préventive en lien avec la radicalisation religieuse. Ces problématiques ont émergé ces dernières décennies, justifiant une augmentation des effectifs de la police de proximité, bien que des tensions subsistent entre la logique sécuritaire et une logique préventive. (Frauenfelder & Mottet, 2012).

Piñeiro, Koch et Pasche (2019) analysent dans un de leur ouvrage comment les services de police en Suisse ont développé une posture professionnelle réflexive, s'auto définissant comme un *"service, pas une autorité",* pour gérer les tensions identitaires et territoriales auprès des jeunes, en co-construction avec les services sociaux. Cette définition éclaire le regard que la police porte sur elle-même, assumant un rôle social de première ligne, non seulement répressif mais aussi préventif, particulièrement auprès des populations urbaines stigmatisées.

Dans certains espaces — notamment ceux à forte ségrégation sociale — la police, en situation d'exception, se voit investie d'un pouvoir décisionnaire direct, agissant parfois hors du cadre strict du droit formel (Jobard, 2005).

Évolution historique du travail social

« « Flic ou bonne sœur », telles étaient probablement les représentations dominantes du travail social à la fin des années 1970 : un métier voué au contrôle des classes laborieuses dans la vision inspirée de Michel Foucault ou, à l'inverse, dédié à l'aide aux plus démunis dans la tradition philanthropique. À cette alternative s'en superpose aujourd'hui une nouvelle : les travailleurs sociaux, décrits comme les agents d'une « charité mal ordonnée » qui « déresponsabilise » les usagers et les confine dans l'« assistanat », dans le cadre de la vision néolibérale contemporaine, incarnent, au contraire, la « main gauche de l'État » dans la vision du Bourdieu de La Misère du monde . » (Mauger, 2012, p. 279-286).

La professionnalisation du travail social en Suisse débute lors des années 1960 à 1980, où des écoles de service social ouvrent et où les formations se structurent peu à peu. Le contexte de Mai 68 et post-68 influence cette profession en lui ajoutant une dimension : l'émergence d'un travail social critique et engagé politiquement. (Chappuis, 2008)

Depuis les années 1990, les champs d'intervention du travail social se diversifient : les professionnel·le·s peuvent autant intervenir dans les écoles, que dans la rue, auprès de personnes ayant des troubles psychiques ou dépendantes (Chappuis, 2008 ; Bourque & Grenier, 2016). Cette diversification du travail social peut être mise en parallèle avec la diversification des problématiques auxquelles la police est confrontée ((Frauenfelder & Mottet, 2012).

L'évolution des formes que peut prendre le travail social favorise la collaboration interprofessionnelle qui devient presque nécessaire au vu des problématiques multifactorisées auxquelles sont confronté·e·s les professionnel·le·s. Fassin (2015) explique que *« l'enjeu du travail social contemporain est moins d'agir pour les pauvres que de gérer les pauvres dans des cadres bureaucratiques et souvent sécuritaires »* (p. 112). Ainsi, la professionnalisation du travail social s'est accompagnée d'une montée en complexité, dans un contexte où les frontières entre accompagnement et contrôle deviennent parfois floues, nécessitant des arbitrages constants de la part des professionnel·le·s.

2.3.2 Enjeux et tensions de la collaboration

L'un des principaux enjeux de la collaboration interprofessionnelle est lié à « l'humanisation » des interventions policières. Comme l'analyse Frauenfelder (2016), l'intégration progressive de préoccupations sociales dans l'institution policière peut traduire une volonté d'éviter l'association du collectif à l'idée que la police est liée à un contrôle strictement répressif. Ce tournant « social » génère une tension : une forme de concurrence symbolique entre les travailleur·euse·s sociaux·ales

et les policier·ère·s, chacun·e pouvant percevoir une dilution de ses spécificités au profit d'une seule et même régulation à « double visage » (Frauenfelder, 2016 ; Bourque & Grenier, 2016). Cette logique de « contrôle adouci » ou de « régulation humanisée » met en lumière des logiques divergentes : les moyens de contrôle social augmentent (multiplication des dispositifs d'intervention et de prévention), mais ces pratiques ne s'assument pas ouvertement comme étant répressives (Dubois, 2010 ; Fassin, 2015). Cette tension est révélatrice d'une posture inconfortable pour les professionnel·le·s du travail social, d'une certaine confusion des rôles voire d'une forme d'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires (Frauenfelder, 2016 ; Queloz, 2018).

La collaboration TS-police possède une dimension genrée non-négligeable : la jeunesse ciblée par cette recherche (en majorité des garçons issus des quartiers populaires) est encadrée par des professionnel·le·s dont la répartition en termes de genre diffère grandement entre les deux métiers : la profession de travailleur·euse social·e, liée au « care », est majoritairement féminisée, tandis que la police reste une profession composée essentiellement d'hommes, bien qu'une lente féminisation progresse (Frauenfelder, 2016). Ce contraste produit des effets sur la collaboration, influençant notamment les représentations respectives (sociales et professionnelles), ainsi que des effets sur les approches adoptées par chacun·e sur le terrain.

Les représentations qu'ont les travailleur·euse·s sociaux·ales et les policier·ère·s les un·e·s sur les autres peuvent mener à une « contagion réciproque ». Ce terme désigne la réduction d'un groupe de travail par l'autre à un stéréotype très simplifié : la police peut décrire et percevoir les travailleur·euse·s sociaux·ales comme des « gauchos » idéalistes et laxistes, et ces dernier·ère·s risquent de définir les agent·e·s de police comme des « fachos » autoritaires et injustes (Bourque & Grenier, 2016 ; Frauenfelder, 2016).

Dilemmes éthiques et contradictions du partenariat

La collaboration interinstitutionnelle entre travail social et police soulève de nombreux dilemmes éthiques ainsi que des contradictions profondes, qui interrogent directement les fondements et les finalités de cette intervention conjointe : si la coopération entre ces deux institutions présente des avantages liés notamment à la coordination en matière d'encadrement préventif et éducatif des jeunes, elle est également porteuse de tensions non-négligeables, liées notamment au risque de renforcer le contrôle social exercé sur des populations déjà vulnérables (Bourque & Grenier, 2016 ; Dubois, 2010).

En effet, malgré le potentiel de cette collaboration tel qu'une intervention structurée, une prévention accrue ou encore une meilleure mobilisation des ressources, se dessine un risque plus insidieux : celui de légitimer ou encore de renforcer implicitement un ordre social déjà inégalitaire où le travail

social, en partenariat avec la police, pourrait agir, même inconsciemment, comme un instrument d'adaptation plutôt que comme un levier de changement social.

Cette problématique s'articule avec la judiciarisation des problèmes sociaux ou le transfert progressif des enjeux sociaux, initialement pris en charge par des politiques éducatives et préventives, vers une gestion pénale et répressive (Fassin, 2017 ; Queloz, 2018). Cette dynamique de judiciarisation (voire de pénalisation) peut renforcer les inégalités ainsi que les logiques punitives à l'égard des populations les plus précaires. Ces mécanismes avaient déjà été soulignés antérieurement par Michel Foucault et son concept de gestion des illégalismes, que nous avons déjà abordé dans le sous-chapitre « contrôle social » (Foucault, 1975) ou encore par Fassin (2017), avec le concept d' « illusion punitive ».

Des dispositifs censés « protéger » ou « prévenir » peuvent paradoxalement renforcer les cycles de reproduction sociale des inégalités, et ce malgré les intentions initiales des professionnel·le·s impliqué·e·s. Le partenariat travail social/police impose donc aux professionnel·le·s une réflexion critique et constante sur les objectifs mais également sur les conséquences de leur intervention conjointe.

Exemples concrets de collaborations et limites observées.

Certains dispositifs genevois illustrent ces dynamiques de collaboration. C'est le cas, par exemple, des partenariats entre les équipes de Travail Social Hors Murs (TSHM) et la police municipale dans la gestion des espaces publics fréquentés par les jeunes.

Une analyse approfondie de ces collaborations révèle d'autres limites significatives, notamment liées aux pratiques quotidiennes des intervenant·e·s. Les études menées par Frauenfelder (2016) dans le contexte genevois montrent ainsi que la collaboration TS-Police génère souvent une posture ambivalente de contrôle social, où les pratiques préventives glissent parfois vers des pratiques répressives. Les bénéficiaires (en l'occurrence les jeunes), peuvent alors se sentir stigmatisé·e·s par cette proximité entre le social et la sécurité, vivant le partenariat comme une intrusion et une surveillance institutionnelle permanente.

On peut ici s'interroger : dans quelle mesure les entretiens réalisés auprès des professionnel·le·s pour cette recherche mettent en lumière ces ambivalences ? Les travailleur·euse·s sociaux·ales nomment-iels un conflit interne permanent entre leur volonté d'établir un lien de confiance avec les jeunes et les attentes des policier·ère·s ? Ces dernier·ère·s quant à eux·elles soulignent-iels une certaine frustration face à des interventions sociales ?

Malgré les aspects positifs en termes de coordination et de compréhension mutuelle entre les professionnel·le·s, il y a dans cette collaboration interprofessionnelle des limites réelles qui nécessitent une réflexion sur les pratiques et les représentations des acteur·rice·s de terrain.

2.3.3 Reconstruction de l'espace des points de vue

Bourdieu écrit en 1993 :

> Pour comprendre ce qui se passe dans des lieux qui, comme les « cités » ou les « grands ensembles », (…), rapprochent des gens que tout sépare, les obligeant à cohabiter, soit dans l'ignorance ou dans l'incompréhension mutuelle, soit dans le conflit, latent ou déclaré, avec toutes les souffrances qui en résultent, il ne suffit pas de rendre raison de chacun des points de vue saisi à l'état séparé. Il faut aussi les confronter comme ils le sont dans la réalité, non pour les relativiser, en laissant jouer à l'infini le jeu des images croisées, mais, tout au contraire, pour faire apparaître, par le simple effet de la juxtaposition, ce qui résulte de l'affrontement des visions du monde différentes ou antagonistes : c'est-à-dire, en certains cas, le tragique qui naît de l'affrontement sans concession ni compromis possible de points de vue incompatibles, parce que également fondés en raison sociale. (p. 215)

Dans le contexte de cette recherche, la reconstruction de l'espace des points de vue implique d'identifier comment les positions respectives occupées par les acteurs du travail social et de la police façonnent leur lecture et leur compréhension des problématiques liées à la jeunesse. Les professionnel·le·s agissent ainsi dans des sous-espaces bien distincts, au sein du champ plus large de l'intervention publique. Ces sous-espaces correspondent aux logiques spécifiques de leur propre champ professionnel : accompagnement et émancipation pour le travail social, avec une action souvent orientée vers la prévention et la réduction des risques, ordre et sécurité publique pour la police avec une action plus répressive, en accord avec les lois. *« Les conflits entre agents s'expriment dans des épreuves où chacun tente de faire reconnaître la grandeur de son monde commun »* (Boltanski & Thévenot, 1991, p. 47).

Ce type d'analyse permet donc d'interroger et de mieux comprendre les dynamiques complexes à l'œuvre dans le partenariat TS-Police, car *« Il s'agit d'une gestion morale des populations vulnérables, oscillant entre compassion et répression »* (Fassin, 2017, p. 26).

L'approche de Muriel Darmon sur la socialisation professionnelle (2016) éclaire ces différences de posture. L'autrice montre comment les individus, au fil de leur formation et de leurs expériences, intériorisent des dispositions et des manières d'agir qui orientent leur rapport au monde social : *« C'est l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit, on dira aussi formé, modelé,*

façonné, fabriqué, conditionné, par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert, apprend, intériorise, incorpore, intègre, des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement » (Darmon, 2016, p.6)

Cette lecture permet de garder en mémoire lors de l'analyse que nous sommes le produit d'une époque, d'un contexte, d'un conditionnement et d'une histoire. Comprendre le conditionnement des professionnels grâce à leur histoire, leur trajectoire de vie, permet de prendre un peu de distance sur leurs représentations et d'éviter tout jugement inutile.

Il faut ajouter à cela que ces deux corps de métiers, qui interviennent avec les mêmes public (en l'occurrence la jeunesse « déviante ») n'occupent pas la même position dans le champ social car l'un peut agir avec une violence « légitime » tandis que l'autre est dans une relation de « care ». Ces deux corps de métiers n'ont également pas les mêmes logiques d'action puisque l'un agit dans l'urgence et l'autre dans un accompagnement plutôt sur le moyen/long terme : *« Le partenariat se développe dans un contexte d'asymétrie institutionnelle, où les logiques d'action, les finalités et les temporalités ne coïncident pas nécessairement »* (Bourque & Grenier, 2016, p. 112).

L'espace des points de vue permet d'illustrer pourquoi ces divergences de regard si profondes entre professionnels ne sont pas uniquement dues à un manque d'envie de collaborer, mais bien souvent à des effets de structures et des pressions institutionnelles (Bourdieu, 1994).

3. Méthodologie

Cette recherche mobilise une approche exploratoire et interprétative, puisque l'analyse de ce travail est basée sur des entretiens qualitatifs passés auprès de professionnel·le·s exerçant leur activité ou l'ayant exercée dans la ville de Vernier, terrain de l'enquête.

Ce choix méthodologique répond à la volonté d'explorer les perceptions subjectives des participant·e·s, leurs représentations et leurs vécus dans leurs pratiques en tant qu'acteur·rice·s sociaux·ales et sécuritaires ayant contact de près ou de loin avec la jeunesse de Vernier. Le choix de l'approche qualitative pour mener ces entretiens se justifie car, comme l'expliquent Paillé et Mucchielli (2021), elle met en lumière l'expérience des personnes interrogées : *« L'objectif de l'entretien qualitatif est de reconstruire le sens que les individus attribuent à leur réalité sociale à partir de leurs propres discours »* (Paillé & Mucchielli, 2021, p. 25).

Afin de recueillir les données qualitatives de ce travail, j'ai opté pour des entretiens semi-directifs. Cette technique d'entretien m'a semblé être la plus pertinente, permettant à la fois de saisir la diversité des points de vue et la parole spontanée de chacun·e des professionnel·le·s, puisqu'iels témoignaient de leurs expériences et vécus personnels, tout en structurant le moment grâce à un guide d'entretien conçu à partir des théories et des concepts mobilisés dans ce mémoire.

3.1 Présentation du terrain

Cette enquête a été menée sur la commune et ville de Vernier (dans le canton de Genève). Pour expliquer ce choix, il faut apporter un bref éclairage ainsi que quelques chiffres. Vernier est la deuxième ville la plus peuplée du canton, juste après la ville de Genève (Ville de Vernier, s. d.), et présente des contrastes spatiaux assez marqués, entre des quartiers très denses et avec un niveau socio-économique plutôt modeste, tels que le quartier des Avanchets ou celui du Lignon, et des zones telles qu'Aïre ou encore Vernier village, présentant un aspect de la ville plus rural et avec une plus grande diversité socio-économique**.** Ces écarts renvoient-ils à des formes de *ségrégation urbaine* et de *stigmatisation territoriale* ? Elles sont analysées notamment par Wacquant (2007) : *« La stigmatisation territoriale transforme des espaces de relégation en marqueurs de dangerosité sociale, justifiant leur encadrement sécuritaire »* (Wacquant, 2007, p. 71).

Bien que les entretiens ainsi que la théorie se basent principalement sur ce terrain, il se peut que certains autres quartiers du canton aient pu être mobilisés afin de fournir des éléments de comparaison permettant de saisir pleinement les enjeux urbains existant actuellement dans le canton de Genève, car Vernier n'est pas un cas isolé. (Ville de Genève, 2023 ; DSQ Vernier, 2023 ; Département du territoire, 2025).

Les structures et institutions qui ont été mobilisées par cette enquête sont les services publics impliqués de façon plus ou moins directe et quotidienne dans les problématiques concernant la jeunesse « déviante » ou en difficulté sociale. Cette méthodologie s'inspire notamment du raisonnement de Fassin (2017), qui insiste sur la nécessité d'analyser les dispositifs d'encadrement en croisant à la fois les logiques institutionnelles et les vécus des agent·e·s en première ligne.

J'ai donc souhaité solliciter des professionnel·le·s exerçant leur fonction de façon plus ou moins mobile, car il me semblait pertinent de différencier les acteur·rice·s qui « vont vers » la jeunesse (avec une approche plus ou moins préventive ou punitive) et ceux·celles qui accueillent cette jeunesse d'une façon plus statique. Les travaux d'Isabelle Astier (2007) illustrent bien cette logique et son contexte : *« Ce que l'on attend aujourd'hui des professionnel·le·s, c'est une capacité à "habiter" le territoire, à y être présent·e, identifiable, réactif·ive. »* (Astier, 2007,p. 34).

Le service le plus mobile me semble être celui proposé par les correspondant·e·s de nuit, qui sont les premier·ère·s à se déplacer avec la police municipale. Ensuite, les professionnel·le·s que l'on pourrait qualifier de semi-mobiles sont les TSHM, qui occupent une fonction « hybride », car iels proposent des permanences et un soutien administratif, mais font également des « tournées » plusieurs fois par semaine pour aller à la rencontre des jeunes dans des zones plus ou moins « stratégiques ». On peut également ajouter à la catégorie « semi-mobile » les prestations de la Police secours ainsi que de la Brigade des mineur·e·s, qui se déplacent plutôt sur appel ou en cas d'urgence. Enfin, les maisons de quartier représentent l'institution la plus statique, car elles proposent des accueils libres, adressés aux jeunes, auxquels iels peuvent se rendre, souvent de façon hebdomadaire : *« Le travail social de proximité est désormais conçu comme une présence, plus qu'une expertise. Il s'agit de "tenir les lieux", d'occuper symboliquement et physiquement un espace. »* (Astier, 2007, p. 41).

Les entretiens ont donc été menés auprès de professionnel·le·s exerçant leur travail dans les divers lieux nommés antérieurement : trois travailleur·euse·s sociaux·ales hors murs (TSHM) ont été sollicité·e·s, un·e animateur·rice en maison de quartier, une correspondante de nuit, deux agent·e·s de police municipale et cantonale, ainsi qu'un·e agent·e de la brigade des mineur·e·s. Les critères d'inclusion étaient principalement liés à la diversité des profils professionnels, à l'ancienneté ou à l'adhésion nouvelle au corps de métier, mais également à la diversité institutionnelle et à la pertinence directe avec la problématique de cette recherche.

Afin d'avoir une base commune quant à l'émergence ou l'existence de ces différentes professions, en voici un bref récapitulatif historique :

Les travailleur·euse·s sociaux·ales hors murs (TSHM)

Le dispositif TSHM est apparu à Genève dans les années 1990, dans un contexte de montée des préoccupations autour des jeunes dans l'espace public. L'intervention « hors murs » vise à « aller vers » les jeunes, là où ils·elles se trouvent, sans exigence de lieu ou de cadre formel. Les TSHM s'inscrivent dans une logique de proximité, d'écoute et de médiation, avec pour objectif d'établir une relation de confiance sur le long terme (Liebig & Reutlinger, 2010 ; Frauenfelder & Mottet, 2012).

En 2004, Joëlle Libois et Laurent Wicht on mené une étude sur le travail social hors-murs, explorant ses fondements professionnels, le rapport entre travail prescrit et travail réel, l'idée d'immersion, et l'engagement dans des dispositifs situés hors des structures institutionnelles classiques. Dans leur ouvrage, les auteurs mettent en évidence certains des paradoxes liés à cette fonction : prévention et contrôle social, urgence territoriale et projets durables, créativité locale et cadres institutionnels rigide.

Les animateur·rice·s en maison de quartier

Les maisons de quartier à Genève ont émergé dans les années 1970, dans un esprit de participation citoyenne et d'éducation populaire. Les animateur·rice·s y jouent un rôle clé : ils·elles organisent des activités socioculturelles et proposent des accueils pour les enfants, les adolescent·e·s et parfois pour les habitant·e·s du quartier, tout public et/ou séniors. Leur fonction repose sur une approche collective inclusive et de co-construction avec la population locale (Rey, 2004 ; Frauenfelder, 2018).

Les correspondant·e·s de nuit

Mis en place dès le début des années 2000, ce dispositif genevois repose sur une présence sociale dans l'espace public entre 18h et 2h du matin. Les correspondant·e·s de nuit assurent un rôle de veille sociale, de médiation et de régulation des conflits mineurs. Leur action s'inscrit dans une logique de prévention et de réduction des tensions, pouvant par exemple être liées à des conflits de voisinage (Mottet, 2012 ; Ville de Genève, 2020).

La police municipale et la police cantonale

La police municipale a pour mission principale la surveillance de l'espace public et la prévention des incivilités. Elle a pour mandat d'agir en proximité avec les habitant·e·s. La police cantonale, quant à elle, intervient sur l'ensemble du territoire cantonal, avec des compétences élargies en matière d'enquête, de maintien de l'ordre et de sécurité publique. Depuis les années 2000, les groupes

professionnels du même sous-champs de la sécurité tendent à collaborer davantage. (Frauenfelder & Mottet, 2012 ; Jobard, 2004).

La brigade des mineur·e·s

Créée dans le courant du XXe siècle et étant donc la profession la plus ancienne parmi celles qui ont été sollicitées pour cette recherche, la brigade des mineur·e·s est spécialisée dans le traitement des infractions impliquant des jeunes, auteurs ou victimes. Elle travaille en lien avec les autorités judiciaires et les institutions sociales, et se donne pour mission de conjuguer l'application de la loi avec une posture adaptée à l'âge et à la situation des mineur·e·s. Cette brigade incarne une volonté de prise en charge la plus éducative possible (Queloz, 2018 ; Frauenfelder et al., 2018).

3.2 Techniques de recueil et d'analyse de données

Les entretiens semi-directifs ont été réalisés en face à face, sur les lieux d'activité professionnelle des participant·e·s. Ils ont été enregistrés au format audio, puis entièrement retranscrits afin de garantir la fiabilité et l'authenticité des propos lors du traitement des données. Au total, sept entretiens d'une durée d'une à deux heures ont été réalisés.

Un guide d'entretien structuré été utilisé systématiquement auprès des professionnel·le·s dont voici les six grandes thématiques :

- Rôle et pratiques des professionnel·le·s (perception des jeunes, difficultés rencontrées).
- Collaboration Travail social / Police (objectifs communs, tensions et complémentarités).
- Dilemmes éthiques (gestion des conflits de loyauté, intérêt des jeunes).
- Urbanisation et inégalités sociales (et l'impact sur leur pratique).
- Judiciarisation des problèmes sociaux (et ce que cela implique dans leur travail quotidien).
- Pistes d'amélioration du système (et critiques).

Le guide d'entretien figure en annexe de ce travail, et sa construction s'inspire de travaux ayant exploré les logiques d'intervention en partenariat (Bourque & Grenier, 2016), les effets de l'urbanisation sur les pratiques professionnelles (Tissot, 2007), ainsi que les tensions éthiques dans les métiers du social et de la sécurité (Foucault, 1975 ; Fassin, 2015 ; Rea & Nagels, 2006).

L'analyse documentaire de rapports institutionnels (rapports d'activités, diagnostics locaux) et de statistiques sur les interventions sociales et policières dans la ville de Vernier a permis de chiffrer et d'éclairer un cran de plus les dynamiques et les intentions politiques, apportant un contexte quantitatif qui complète les données plus sensibles issues des entretiens (Département de la sécurité, 2023 ; Ville de Vernier, 2023 ; DSQ Vernier, 2023).

L'analyse des entretiens quant à elle, s'appuie sur la perspective théorique de l'« espace des points de vue » (Bourdieu, 1993), définie dans le chapitre du même nom.

Cette analyse permettra donc dans la suite de cette recherche non-seulement d'articuler l'analyse micro (les entretiens) avec une analyse plutôt macro (liée au social et aux politiques publiques). Elle permet également de restituer la parole des professionnel·le·s sans les réduire à leur champ professionnel mais en tenant compte de leur position sociale : *« Ce n'est qu'en tenant compte de la position sociale des acteurs que l'on peut comprendre leurs pratiques et les justifications qu'ils mobilisent »* (Paugam, 2020, p. 139).

4. Analyse empirique des entretiens

Cette partie va permettre une lecture des entretiens effectués avec les professionnel·le·s à travers la reconstruction de l'« espace des points de vue» (Bourdieu, 1994). Les avis et prises de position des professionnel·le·s, si l'on se réfère toujours à la théorie bourdieusienne, sont déterminé·e·s par leur position ; il ne s'agit donc pas de juger ou d'analyser ce qu'iels pensent, mais de comprendre comment la place qu'iels occupent dans la société (statut social, mission professionnelle) détermine ce qu'iels pensent (Bourdieu, 1994).

Cette démarche permet à la fois de dépasser une lecture basée sur le caractère ou purement individualiste des opinions, mais également de reconstruire des logiques sociales, professionnelles ou encore institutionnelles, qui déterminent grandement nos pratiques et nos représentations. La reconstruction de l'espace des points de vue peut également faire apparaître des tensions systémiques, s'affrontant dans un même champ d'action publique et en l'occurrence, auprès d'une même population.

Dans leur ouvrage *« ce qu'enfermer des jeunes veut dire »* (Frauenfelder, Nada & Bugnon, 2018), Frauenfelder, Nada et Bugnon mobilisent la logique des champs d'intervention, initialement pensée par Bourdieu (1994). En guise de récapitulatif et afin d'amener un peu de clarté, voici de façon décortiquée, les champs mobilisés dans cette recherche : le champ général est celui de l'intervention auprès de la jeunesse déviante. Ce champ général se divise en deux sous-champs professionnels distincts : le sous-champs des professions du social et celui des professions de la sécurité. Enfin, dans chacun de ces sous champs nous retrouvons des groupes professionnels constitués par l'intitulé précis du poste de chacun·e.

Nous pourrons donc, grâce à cette reconstruction, identifier trois niveaux d'analyse faisant écho aux grands axes du guide d'entretien : la perception respective des professionnel·le·s sur la jeunesse ; les pratiques professionnelles de régulation et les relations interprofessionnelles. Ces niveaux d'analyse ne suivent pas l'ordre du guide d'entretien, mais le redistribuent, dans une démarche d'ouverture progressive, d'un raisonnement micro à macro. Ainsi, les représentations des professionnel·le·s sont étudiées successivement, tant leur position institutionnelle que leur prise de position discursive.

L'analyse va se pencher, dans un premier temps, sur le point de vue des professionnel·le·s de la sécurité, puis sur celui des travailleur·euse·s sociaux·ales, pour terminer par une analyse croisée des regards portés par les acteur·rice·s sur leurs pratiques.

4.1 Point de vue des agent·e·s de police

4.1.1 Parcours

Dans le contexte de cette recherche, la position occupée par les représentant·e·s des forces de l'ordre est une position dominante vis-à-vis du public (la jeunesse), mais également en termes de légitimité institutionnelle et de pouvoir d'intervention immédiat. La mission des agent·e·s de police est intrinsèquement liée à la loi, qu'iels doivent souvent appliquer dans l'urgence, et le regard qu'iels posent sur la jeunesse « déviante » est donc d'office façonné par l'exposition répétée à des comportements répréhensibles, puisque c'est le biais par lequel iels entrent en contact avec elleux (Nagels, 2013).

Avant d'analyser les perceptions des professionnel·le·s sur les différentes thématiques abordées dans cette recherche, il me semblait intéressant de citer leurs réponses à la toute première question de l'entretien qui était : « pourquoi tu as choisi de travailler dans la police ? » (La même question a été posée aux travailleur·euse·s sociaux·ales).

Léo de la Brigade des mineurs (Bmin), a raconté son parcours initialement dans les soins, qu'il a ensuite quitté car l'aspect « aseptisé » et fermé de l'hôpital ne lui plaisait pas. *« Je trouvais que la police était un bon milieu entre la justice et la possibilité de faire de la prévention et de l'accompagnement à la population ».*

Au sujet de son orientation vers la BMin, il explique : « la délinquance juvénile, les mineurs, ça fait peur. Que ce soit pour la population, que ce soit pour les politiques, que ce soit pour la police. C'est un milieu qui fait peur, c'est un milieu et une population qu'on ne connaît pas bien, qu'on ne sait pas comment gérer. (…) Il y a les travailleurs sociaux qui font leur truc de leur côté, il y a les politiques qui font leur truc de leur côté, il y a la police de proximité, la brigade des mineurs, la brigade de prévention, mais chacun travaille de son côté et il n'y a pas vraiment de coordination. Et quand j'ai pris mon poste, le but c'était d'essayer tous ensemble de coordonner, de voir comment on pouvait travailler autour de cette population (…) ».

Greg de la police-secours (PS) explique quant à lui que le choix de ce métier lui est venu de sa famille, car plusieurs de ses proches travaillent dans la police et lui ont transmis certaines valeurs, *« j'ai baigné un peu dans ce milieu-là étant jeune ».* Il fait part de son attachement à Genève, ville où il a grandi et dont il *« désire aider, servir, protéger la population ».*

4.1.2 Représentations de la jeunesse déviante

Les policier·ère·s interrogé·e·s (brigade des mineurs, police-secours) décrivent majoritairement les jeunes comme étant en difficulté plus que délinquant·e·s par nature : iels évoquent un manque de cadre éducatif, des entourages toxiques et un sentiment d'abandon systémique.

Léo (BMin) décrit les jeunes avec lesquels il travaille comme hors réalité, que certain·e·s « se créent une image qui ne correspond pas à leur statut social ou à leur statut de quartier, (…) ils ont l'impression qu'il faut être un bad boy pour exister. Malheureusement, ils se comparent à des jeunes qui ont vraiment des problèmes. » Il souligne son ressenti d'une faible démarcation entre les différents quartiers, zones urbaines et rurales, et les jeunes : « Quand je travaillais à Lancy, je pouvais trouver les mêmes problématiques dans le quartier des Palettes, dans le quartier d'Onex, que je pourrais en avoir à Avully ou en campagne, et quel que soit le milieu dans lequel ils évoluent ». Il conclut sur ce qui lui semble être la problématique ultime : « ces enfants et ces jeunes, ils ont une perte de repère, une perte de confiance en l'adulte et une approche des réseaux sociaux qui est catastrophique, et ont, je pense, une déformation de la réalité », ajoutant que « Je pense que l'une des plus grandes plaies qu'on a actuellement avec nos jeunes, c'est ces putains de réseaux sociaux. »

Le point de vue de Léo (BMin) rejoint un discours fréquent chez certains professionnel·le·s de terrain, pour qui l'accessibilité numérique peut avoir un impact négatif sur les jeunes, leur estime d'elles·eux-même, leur socialisation. En guise de piste, certains travaux de Claire Balleys (2017) invitent à nuancer cette vision et cette crainte, soulignant que les réseaux sociaux constituent également un espace central de construction identitaire pour les jeunes, leur permettant notamment de renforcer leurs liens sociaux et d'expérimenter différentes formes d'expression de soi.

Greg (PS), quant à lui, explique qu'il a majoritairement affaire aux jeunes perçus comme délinquant·e·s puisqu'il est appelé lorsqu'il y a une infraction. Il rencontre moins souvent les victimes, et est parfois amené à contrôler des jeunes, s'ils correspondent à un signalement. Il exprime qu'il a conscience qu'il côtoie les jeunes par le biais de l'infraction, et qu'il n'a pas tout l'aspect éducatif ni la vision d'ensemble sur leur vie. D'après lui, le plus grand défi rencontré par les jeunes actuellement à Genève consiste à trouver leur place dans la société.

L'effet de groupe ou de masse est identifié comme une difficulté dans le travail avec les jeunes, apportant immédiatement un aspect délinquant. Greg (PS) explique *: « Et une fois qu'on les prend dans les locaux, à devoir expliquer leur geste, on se rend compte qu'on a affaire à l'enfant, au jeune, qui n'est pas encore développé comme nous, (…) et ils sont hyper vulnérables en fait, une fois sortis de la sphère, de la bande. »*

Il ajoute que lorsque l'on demande au jeune, sorti de son groupe, pourquoi il a commis telle ou telle bêtise, il est incapable de l'expliquer autrement que par *« tout le monde le fait ; mais parce qu'on m'a dit de le faire ; je ne vais pas abandonner mes potes ; je suis pas une poucave ».*

Léo (BMin) a énormément évoqué la vie de groupe et son impact, qu'il chiffrait à 90% responsable du parcours déviant ou non des jeunes. Il relevait notamment la vulnérabilité du jeune une fois sorti de sa « sphère », et que lorsqu'on confrontait le jeune à sa bêtise une fois seul il était incapable de l'expliquer, hormis *« parce que tout le monde le fait ; mais parce qu'on m'a dit de le faire »*. Léo (BMin) liait cela au fait que chaque groupe a ses valeurs, ses codes transmis à l'interne et qui fait que les jeunes s'y attachent fortement. Ça peut être lié à la musique, à des graffes, et cela même s'ils ne proviennent pas de ce quartier : *« Les conditions sociales ils vont se les créer eux-mêmes. (…) J'ai beaucoup de jeunes qui s'inventent des conditions sociales qui n'existent pas, plus mauvaises parce qu'il n'est pas bien vu par les autres du quartier d'aller bien »*. Ces observations trouvent un écho dans les travaux d'Isabelle Coutant (2005) sur *l'"engrènement"* : elle montre comment la culture de rue, en tant que mécanisme autonome de reconnaissance, attire les jeunes — notamment ceux socialement désqualifié·e·s — en leur offrant une reconnaissance que ni l'école ni la famille ne leur accordent.

Lorsque je questionne l'impact entre l'urbanisation et la déviance juvénile, Léo (BMin) me répond : *« Les quartiers sont faits en sorte qu'il n'y ait pas d'attache. Les jeunes sont attachés à là où ils ont grandi, par école, par rue. Mais Genève c'est assez bien fait, (…) il n'y a pas de zone de non-droit dans le canton. (…) Ils vont s'attacher aux Palettes au Lignon, parce que ça fait fantasmer, mais l'urbanisation en tant que tel, elle est pas criminogène. Par contre, elle donne un sentiment de criminalité. On différencie la criminalité du sentiment d'insécurité. ».*

Le groupe semble fonctionner comme un organisme de socialisation autonome, en rupture avec les normes institutionnelles, parfois en rupture avec l'école ou la famille. À travers leurs expériences communes liées à la musique, à la réputation, les jeunes développent ce que l'on pourrait qualifier d'habitus de quartier, forgeant un grand sentiment d'appartenance, (Wacquant, 2006 ; Bourdieu, 1979).

A ce sujet, Millet et Thin (2003) expliquent : *« ces parcours ne sont pas analysables en des termes seulement individuels, mais se situent 'à la croisée de plusieurs phénomènes sociaux qui se conjuguent comme conditions de possibilité, au sein de chaque parcours' »* (Millet & Thin, 2005, p. 2). Dans ce contexte, le groupe de pairs fonctionne comme un espace de validation symbolique là où l'institution et la société pourraient faire ressentir une forme de stigmatisation.

Lors des entretiens, lorsque les policier·ère·s ont évoqué les inégalités sociales, iels les observaient depuis un angle plutôt méritocratique ou moraliste : *« Y'en a qui s'en sortent, même dans ces quartiers. Donc ça ne peut pas tout excuser. »* (Léo, BMin).

Cette vision fait écho aux analyses de Dubet (2001) et de Boltanski & Thévenot (1991), qui montrent que l'action publique tend à individualiser la responsabilité des parcours, même lorsque les contextes sont structurellement défavorables.

Selon les policier·ère·s, la pratique identifiée des jeunes dit·e·s « déviant·e·s » avant qu'iels ne commettent une infraction est souvent la déscolarisation, la consommation de stupéfiants. Iels citent également l'insolence à l'école, la défiance envers l'autorité professorale, prendre la fuite lors d'un contrôle parce que *« ça le fait. C'est des petits comportements, (…) pas forcément tout de suite répressifs, pénaux, mais qui disent que cet enfant-là est sur la pente glissante. (…) Je pense un peu aux gamin·e·s qui sont dehors à 22h, lorsqu'iels ont douze treize ans, à s'amuser avec des briquets, qui ont des couteaux sur elleux, qui s'approprient des choses qui ne sont pas à elleux ou qui sont violentes. C'est des gestes, il faut qu'on fasse attention »* (Léo, BMin).

D'après Léo (BMin), tout l'enjeu de l'entourage plus ou moins proche se joue là : tous les acteur·rice·s du réseau du ou de la jeune (parents, école, éducateur·rice·s) doivent veiller à le ou la *« rattraper avant qu'iel ne glisse trop bas »,* mais l'école « dès la primaire » constitue selon lui le premier rempart pouvant déceler un comportement à la dérive.

Léo (BMin) a retracé un peu l'historique des mœurs et de l'éducation familiale, expliquant qu'à son sens, l'éducation était passée de très restrictive à beaucoup trop laxiste, ce qui pouvait être une des sources du manque total de limite des jeunes. *« Je pense que oui, il faut que jeunesse se fasse, dans la mesure du légal, dans la mesure du respect de l'autre, du bien d'autrui, dans le cadre du bien vivre ensemble ».* Selon lui, on ne peut pas accepter sous prétexte *« que jeunesse se fasse »* que les jeunes détériorent le matériel public, volent ou perturbent la vie collective et le bien commun. D'après ce dernier, la limite *« comme je dis toujours aux jeunes, c'est est ce que tu te permettrais de faire ces actes dans ton salon ? si la réponse est non, c'est que tu es en train de faire faux. Après, il y en a dont les parents sont absents et qui te disent "oui, je ferai ça aussi chez moi" et là, tu es coincé. »*

En ce qui concerne le rôle des professionnel·le·s de la sécurité et leur propre perception de celui-ci, voici, toujours avec un contexte, ce qu'a expliqué Léo (BMin) : *« les fake news qui sont véhiculées par les réseaux sociaux, c'est une réalité de ce qu'iels voient dans un autre pays, dans un autre contexte, et ça, c'est quelque chose qu'iels transposent directement chez elleux. (…) Iels sont complètement hors réalité par rapport à ce qu'iels vivent à Genève (…) allez vivre trois semaines*

dans une cité à Grenoble ou à Marseille dans les quartiers Nord vous faire dépouiller. Vous êtes des victimes dans ces quartiers-là (…), et je pense que mon job, le job des travailleurs sociaux, c'est de ramener à cette réalité, (…) et leur faire comprendre que oui, iels peuvent avoir des problèmes, iels peuvent avoir de la misère sociale à Genève, mais que c'est un chiffre minime. ».

Greg (PS), considère que son rôle est préventif. Il désire donner aux jeunes *« un regard positif sur la police »*. Il reconnaît cependant que s'il veut prendre le temps d'écouter un·e jeune, il le fera avec ses propres moyens, car à part quelques astuces transmises dans sa formation, il y a quand même un manque de ressources institutionnelles mises à disposition. Idem pour la prise en charge d'un·e jeune « déviant·e », car Greg (PS) explique que s'iel n'a pas commis d'infraction au code pénal, dans ce cas il est très limité·e. Il donne l'exemple d'un jeune croisé plus d'une fois lors de bagarres, sans qu'il y ait concrètement quelque chose à lui reprocher à part lui dire sur le moment *« fais attention à ton entourage parce qu'un jour tu vas avoir affaire à nous »* ou encore lui demander ce qu'il aime dans la vie, tenter de créer du lien en demandant par exemple, le prénom du jeune *« à condition qu'il soit preneur aussi, parce qu'on représente quand même l'autorité. »*.

4.1.3 Pratiques policières de régulation

Les pratiques professionnelles sont différenciées selon les unités : la Brigade des mineur·e·s (BMin) aura une approche qui se veut pédagogique, dans la discussion et l'échange avec la ou le jeune si cela est possible. La police-secours (PS), quant à elle, intervient rapidement, et peut proposer une écoute immédiate mais avec certaines limites, notamment des limites de temps : la vision de cette unité de police est donc sociologiquement construite par le fait qu'elle est régulièrement mobilisée dans l'urgence, dans des contextes de conflit, de trouble ou de crise, pouvant biaiser une perception plus globale de la jeunesse et de l'autorité par les jeunes. Cela crée un rapport pragmatique à la déviance, qui laisse peu de place à l'analyse des causes structurelles.

L'un des éléments notables du discours policier est le rapport entre l'expérience de terrain et la légitimité d'intervenir : *« On n'est jamais appelés pour aller dire bonjour à un groupe de jeunes, c'est toujours parce qu'il y a une plainte ou un problème. »* (Bleron, agent·e municipal·e). Si on reprend les théories bourdieusiennes, on pourrait expliquer cela par l'habitus professionnel (Bourdieu, 1994) des policier·ère·s, qui les conduit à naturaliser une forme de déviance chez les jeunes rencontré·e·s, non pas par volonté mais par effet de position liée à leur champ institutionnel. Bourdieu (1994) appelle ce phénomène une « structure de perception incorporée », qui est donc construite par l'exposition répétée des forces de l'ordre aux incivilités et au non-respect des codes

Fassin (2017), décrit cette logique d'intervention immédiate : *« La police opère une gestion morale de la société : elle définit les conduites acceptables et inacceptables, trace les frontières du licite et*

de l'illicite, détermine les comportements normaux et pathologiques » (Fassin, 2017, p. 19). L'intervenant·e devient ainsi un·e acteur·rice de la frontière entre le normal et le pathologique, entre le·la jeune « acceptable » (intégré·e, calme, visible de façon neutre) et celui ou celle qui trouble l'ordre public. Mais comme l'explique Fassin, toujours dans le même ouvrage : *« l'enjeu n'est pas tant l'ordre public qu'il faudrait protéger que l'ordre social qu'il s'agit de maintenir »* (p. 118).

L'auteur traite également de la question de la différence entre la police et la population : très peu de policier·ère·s présent·e·s dans « les quartiers » en sont issu·e·s. Plusieurs témoignages dans son ouvrage montrent que lorsqu'un·e policier·ère connaît l'environnement dans lequel iel évolue, iel ne perçoit pas les mêmes problèmes que ses collègues.

Bleron (PM) ayant participé à cette recherche patrouille régulièrement en tant que policier municipal aux Avanchets, quartier dans lequel iel a passé toute son enfance, jusqu'à ses vingt-cinq ans. Il m'a fait part de son embarras lorsqu'il devait patrouiller et donc potentiellement contrôler des ami·e·s d'enfance *« qui ont continué à traîner au quartier »*. Il a expliqué qu'en général il discutait avec elleux de manière préventive, en leur conseillant d'aller ailleurs s'iels voulaient éviter de potentiels contrôles répétés ou des amendes d'ordre. Cependant, lorsque je lui demandais de pousser son analyse un peu plus loin, par rapport notamment à la gestion des illégalismes (Foucault, 1975), thématique relevée dans l'entretien, Bleron (PM) m'a confié ne jamais vraiment s'être questionné·e sur le pourquoi du comment : il se considérait comme un exécutant des consignes qui lui étaient données, et s'il pouvait éviter à des membres de sa communauté (albanaise) ou à des ami·e·s d'enfance des amendes, il allait le faire mais *« ça s'arrête là »*.

4.1.4 Inégalités sociales, urbaines et territoriales

Les entretiens révèlent que les policier·ère·s interrogé·e·s sont tout à fait conscient·e·s des inégalités et des différences socio-économiques entre certains quartiers, mais cette conscience ne débouche pas sur une analyse critique du système, mais plutôt sur une adaptation stratégique de leur pratique. Par exemple :

« Il y a des quartiers où on sait que ça chauffe plus vite. Pas parce que ce sont de mauvais jeunes, mais parce qu'iels sont tout le temps dehors, à attendre. »

Ces propos illustrent que le·la policier·ère en question identifie clairement une forme d'exclusion urbaine (absence d'espaces intérieurs, promiscuité, désœuvrement), mais que son analyse reste pragmatique : iel s'ajuste pour maintenir l'ordre, pas pour questionner la structure sociale ou les inégalités sociospatiales. Cela reflète un habitus professionnel centré sur la gestion du visible

(Nagels, 2013), et non sur la transformation des causes profondes. Comme l'écrit Fassin (2015), les forces de l'ordre « travaillent avec les effets de la misère, rarement avec ses causes ».

Certain·e·s policier·ère·s soulignent aussi que la forme du quartier (bâtiments hauts, passages, zones sombres, caméras absentes) influence leur capacité d'action :

« Dans certains endroits, on ne peut rien voir. C'est mal foutu, y'a pas de visuel, et on sait qu'ils vont là exprès. » (Greg, PS)

Cela renvoie à une lecture très concrète de l'urbanisme, mais aussi à la façon dont la morphologie urbaine peut inhiber ou favoriser les logiques de surveillance, comme le développe Foucault dans Surveiller et punir (1975).

Un autre point saillant, bien qu'il fût prévisible (puisqu'il l'est également dans le discours des travailleur·euse·s sociaux·ales), est la récurrence de certaines zones dans les discours policiers, comme le Lignon, les Avanchets ou les Libellules. Ces quartiers sont cités comme des espaces de tension, dans lesquels les jeunes sont plus souvent ciblé·e·s par les interventions : « *On sait où ça va être tendu. Ce n'est pas la même ambiance à Vernier village ou à Aïre.* » (Bleron, PM)

La représentation des « quartier sensibles » cités dans les discours et les pratiques des professionnels est nommée par Wacquant (2007) « cartographie mentale » qui participe à une « stigmatisation territoriale » (Wacquant 2007) : certains espaces deviennent synonymes de danger ou de conflit, indépendamment de la diversité réelle de leurs habitant·e·s. Cette stigmatisation influence directement la fréquence des contrôles, la suspicion portée sur les regroupements, et les modes d'intervention. Cette dynamique n'est pas seulement individuelle, elle est institutionnellement soutenue par des politiques de sécurité différenciées selon les quartiers (Mucchielli, 2008).

En évoquant le potentiel lien entre urbanisation et déviance, Léo (BMin) a donné l'exemple d'un village de la campagne genevoise afin d'alimenter la réflexion avec un autre élément :

« On va prendre Avully, qui est un village de la campagne genevoise, qui n'a aucune attache, il n'y a aucun milieu social, il n'y a rien qui est mis en place pour les jeunes. (…) On a une grosse problématique de délinquance juvénile de dommages à propriété, de consommation de stupéfiants, alors que dans l'imaginaire des gens ça ne devrait même pas exister. (…) Parce qu'il n'y a rien, pas de structure. A contrario au Lignon, vous avez une maison de quartier, l'association des habitants, vous avez un club de sport, des salles de gym, etc. ».

Continuant son argumentaire en soulignant l'importance des dispositifs : *« Je pense que c'est surtout ce qui est mis en place pour favoriser l'intégration et le développement des jeunes. (…) Après*

effectivement par réputation, le Lignon, les Avanchets, les libellules, sont des quartiers sensibles parce qu'il y a beaucoup de monde, (…) c'est les quartiers dits sensibles ou chauds du canton. ».

Les jeunes ne sont pas forcément des délinquants mais sont rendus visibles et perçus comme tels à travers leur comportement dans l'espace public (Mucchielli 2011) : « *Effectivement, quand vous mettez dix jeunes en bas d'une tour, en bas d'une allée, ça crée un sentiment d'insécurité. C'est pas pour autant qu'ils sont des bad boys, mais c'est une dynamique de quartier qui fait peur à la population. Ça ne veut pas dire pour autant qu'ils sont délinquants, et ça, c'est justement ce que moi j'appelle déviance. ».* On peut à nouveau faire un lien entre l'inoccupation des jeunes et le manque de dispositifs proposés dans leur quartier qui peut mener à ces dynamiques :

« Là tout d'un coup, t'as douze jeunes en bas de ton allée qui commencent à fumer des joints, à mettre de la musique, à faire du bruit, à laisser des bouteilles, à cracher par terre… C'est pas une grosse criminalité, c'est pas une grosse délinquance, c'est juste un manque de respect de l'entourage, et ça crée un sentiment d'insécurité. Si cet endroit devient une zone de rassemblement, ça va créer des contrôles, ça va créer des tensions, mais ça ne veut pas pour autant dire que c'est de la délinquance. ».

Certains facteurs objectifs tels que la densité de population, la visibilité urbaine, peuvent servir à justifier certaines pratiques différenciées : *« Tu n'as pas plus de chance de te faire contrôler au Lignon qu'à Veyrier (…), par contre, au Lignon, on va peut-être y aller deux, trois fois par jour, parce qu'il y a 10'000 habitants, alors qu'à Veyrier, une fois qu'on les a délogés une fois, ils ne vont pas revenir parce qu'ils sont trois-cents et que du coup on les repère direct. ».*

Les dispositifs existants ou non sont également relevés comme des facteurs de la régulation de la déviance : « La problématique, c'est pas le Lignon, ça pourrait être les Avanchets ou les Pâquis, ça va être la densité de population qui est mise au mètre carré et après, ça va être tout ce qui est mis en place pour les jeunes ».

Ces paroles mènent au concept sociologique de « capital spatial négatif » *« produit par le territoire qui devient un stigmate, une marque disqualifiante »* (Wacquant, 2007). Ce concept représente le poids symbolique qu'un territoire peut faire peser sur ses habitants. Ce concept amène à l'idée qu'habiter dans un quartier « sensible » tel que les Avanchets ou le Lignon entraînerait potentiellement une surveillance policière accrue, mais aurait également des répercussions sur la crédibilité sociale de ses habitants, qui pourraient subir de la discrimination, à l'école, à l'embauche ou encore dans l'accès au logement.

« En fait, le Lignon, c'est dix-mille habitants, c'est la densité qui va faire qu'on va passer plus. ».

Ces discours s'inscrivent dans ce que Fassin (2011) décrit comme une logique gestionnaire des interventions policières : les actions sont planifiées et justifiées en fonction de critères opérationnels tels que la concentration sur les zones à forte densité, la visibilité des infractions ou encore la production rapide de résultats quantifiables, plutôt qu'en fonction d'une analyse approfondie des besoins sociaux.

Lorsque je lui ai demandé s'il avait le sentiment de contribuer à une forme de contrôle social, Léo (Bmin) a répondu négativement expliquant que ça n'était pas son travail de contrôler qui que ce soit, ajoutant que police comme travailleurs sociaux allaient travailler avec les mêmes jeunes, « *donc oui, on va avoir une espèce de contrôle sur ce qu'ils font, oui on va stigmatiser un quartier, une population, oui. ».* Léo (Bmin) a immédiatement mis cette réponse en parallèle avec la mission des travailleurs sociaux : *« vous aussi vous allez accompagner telles problématiques de jeunes, (…) vous allez avoir un accompagnement, nous on va avoir un contrôle d'identité, un contrôle de fouilles (…). Je pense que c'est nécessaire parce que ça nous permet de savoir où et comment travailler, avec quelle culture. Est-ce que c'est vraiment mal venu, ou mal ? ».*

Lorsque je lui ai demandé s'il observait des différences dans la manière dont les jeunes étaient traités, il a répondu : *« par les travailleurs sociaux non je pense pas, parce que c'est dans leur cahier des charges de prendre en charge tout le monde. Par la police, je pense qu'on va avoir plus de mal à comprendre quand ils sont issus de quartiers plus isolés. »*. Cette citation illustre bien les « phrases pas claires » qui laissent une sorte de flou en guise de réponse.

Nous avons évoqué les comportements déviants, et s'il y avait une différence en zone urbaine par rapport à une zone rurale. A nouveau, la réponse de Léo (Bmin) était liée à la densité de jeunes, l'intensité et la régularité qui variait plutôt qu'à un autre facteur : *« Non, il n'y aura pas de différence (…), ça va être de la déprédation, de la consommation de stupéfiants, des conduites sans permis. La criminalité c'est la même, qu'elle soit campagnarde ou urbaine (…) »*. Cela nous permet de nuancer l'idée selon laquelle la ville serait en quelque sorte productrice de déviance.

Est-ce que cela est causé par une surexposition à une population ? Est-ce que ce raisonnement est influencé par les médias ? Dans son ouvrage « L'invention de la violence : Des peurs, des chiffres et des faits » (2011), Mucchielli analyse comment les faits divers peuvent être utilisés par les médias à des fins politiques, alimentant un sentiment d'insécurité au sein de la population. Il critique notamment l'usage de statistiques douteuses et la surmédiatisation de certains événements pour justifier des politiques sécuritaires.

Nous pouvons nous demander quel est l'impact des représentations négatives des quartier décryptées précédemment sur les jeunes, et comment elles sont intériorisées, et reprises par ces

derniers. D'après Léo (Bmin) *« C'est idéalisant pour eux d'avoir un casier judiciaire, d'être un délinquant, et c'est mal vu d'avoir des parents proches et aimants qui sont là pour eux. ».*

Lorsque je lui ai demandé ce que pensaient les jeunes de leur traitement (le sentiment par exemple d'être plus contrôlés à certains endroits), Léo (BMin) m'a répondu : *« Ils ont l'impression qu'ils ont un traitement différent. Et je pense que maintenant, dans la mentalité des jeunes, s'est bien vu d'avoir un casier. (…) S'ils viennent de villages aisés ils ont presque honte de leur situation, ils veulent s'identifier à des bad boys (…) parce que du coup ça les rapproche de ce qu'ils idéalisent. ».*

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les stigmates (Wacquant, 2007) liés au territoire semblent ici être intégrés par les jeunes comme un marqueur identitaire. Comme l'analyse Bourdieu (1993) dans le chapitre « Effets de lieu », les représentations attachées à un territoire influencent fortement les trajectoires sociales et les identités individuelles. Dans le cas présent, les propos de Léo (Bmin), illustrent la manière dont les jeunes peuvent intérioriser ces stigmates et les transformer en marqueurs identitaires valorisés, même lorsqu'ils sont associés à des connotations négatives.

4.1.5 Judiciarisation ou pénalisation de la jeunesse ?

Le positionnement des policier·ère·s dans leur champ professionnel, tant par leur statut que par leur rapport à la loi, semble les pousser à la judiciarisation. Se sentent-il obligés de le faire ? Est-ce que la judiciarisation est garante de leur place dans l'institution ?

Lors de notre entretien, j'ai demandé à Léo (BMin) s'il considérait son métier comme appartenant à la famille professionnelle de la justice : *« (…) Je me mets dans la justice parce que t'es directement lié à la loi. (…) Si je ne judiciarise pas une situation, je me mets en porte-à-faux avec ma propre profession. Je risque ma place, malheureusement. »*

Un autre aspect récurrent lors des entretiens était la référence et le renvoi au cadre légal comme base d'action. Bleron (PM) a exprimé : *« Mon travail, ce n'est pas d'éduquer, c'est d'appliquer la loi. Je suis là pour faire respecter les règles. »*. Cette phrase est révélatrice du sens accordé à la légalité, inscrite dans leur mandat. Là où les travailleur·euse·s sociaux·ales peuvent adapter leur cadre et leur accompagnement en fonction des besoins, les policier·ère·s suivent un système normatif strict, pouvant expliquer cet attachement à une vision binaire des situations : autorisation / interdit ; ordre / trouble.

« Moi je suis là pour dénoncer des infractions. (…) Je ne vais pas me morfondre si j'estime qu'un juge qui est en charge de la procédure estime que la mesure qu'il a prise pour le jeune est en adéquation avec ce qu'il proposait (…). Je suis là pour dénoncer factuellement une situation, et

maintenant, justice, faites ce que vous avez à faire en fonction des éléments que je vous donne ». (Léo, BMin) *« je ne suis pas payé plus si je mets un jeune en prison ou pas. ».*

Bourdieu (1994) expliquerait cela par la position dominée dans le champ du droit par les policiers, où ils doivent se conformer à la loi sans pouvoir la questionner là où Wacquant ferait un lien entre l'assignation à leur rôle de maintien de l'ordre, et sa légitimation par la judiciarisation.

Ces propos révèlent également une intériorisation du devoir de judiciariser (Boltanski & Thévenot, 1991). La conformité à la norme judiciaire est vécue comme une obligation statutaire, liée à leur place dans le champ institutionnel.

La justice semble représenter et occuper pour les professionnels le dernier filet institutionnel, non choisi, mais nécessaire. Léo (BMin) expliquait qu'*«il faut vraiment que la judiciarisation soit le dernier rempart ».* Ajoutant qu'*« il y a le cadre familial, le cadre citoyen et puis le dernier cadre, le cadre légal. Et la loi, elle est là pour le rappel à tout le monde. Elle est claire pour tout le monde, c'est le dernier cadre. On est le mur quand tous les cadres avant ils ont pété en fait ».* L'ordre légal semble ici représenter une référence, un cadre impersonnel, qui peut être invoqué si besoin.

« La justice des mineurs, c'est une justice éducative, préventive. Maintenant, si on prend au niveau des chiffres, je crois que les chiffres sont sûrs, on a à peu près entre 70'000 et 80'000 jeunes en dessous de 18 ans à Genève. C'est moins de 200 jeunes qui sont concernés par ces mesures-là. On fait le ratio : on a 99.8% de la jeunesse qui va bien. On travaille avec 200 ou 250 jeunes sur tout le canton qui sont défaillants. (…) Donc je pense que le système n'est pas si mauvais que ça. »

Le discours policier peut ici avoir un aspect un peu ambivalent dans l'évaluation qui est faite de la justice des mineurs. D'une part, on lui reconnaît une visée éducative, et une efficacité qui a fait ses preuves, d'autre part on la juge malheureusement inadaptée aux cas lourds.

« Ce changement de justice entre mineurs et majeurs, il est très brutal. Par contre, comment j'explique à une maman ou un papa que leur fille s'est fait violer par un jeune qui a 17 ans et qui est dehors après cinq jours, ou à un papa qui a son fils qui a volé 27 fois un scooter et qui prend la même chose ? Je trouve que là, la gravité des faits n'est pas prise en compte parce qu'on n'a pas les moyens. (…) Le système judiciaire est adapté, mais si on veut faire encore mieux, il faudrait encore plus accompagner ces prises de conscience. Comme dit avant, la justice est adaptée à 98% de jeunes, par contre, les 200 récidivistes qui restent, les délinquants chevronnés qui ne rentrent plus dans ce créneau des délinquants juvéniles de prévention et qu'on commence à rentrer dans des grosses infractions entre 16 et 18 ans, (…) on devrait avoir une possibilité de juger en tant que majeur. »

Les policiers peuvent parfois ressentir un sentiment d'impuissance, ainsi qu'une forme de frustration face au système judicaire. La position qu'iels occupent peut avoir des effets psychologiques car iels sont confrontés à la récurrence des situations ainsi qu'à une absence de solution. Greg (PS) a évoqué *« un sentiment de tourner en rond »*, croisant *« toujours les mêmes jeunes »* sans changement notable, exprimant une frustration face au système judiciaire, notamment dans les cas de récidive ou de délais de traitement trop longs.

« (…) le paradigme régissant le champ pénal des mineurs oscille entre un modèle « protectionnel » de justice (fermeture, sécurité, criminalisation) et un modèle intégrant une dose d'ouverture sur l'extérieur dans l'optique de prévenir la désocialisation et la récidive. L'équilibre est difficile à trouver, car il faut réussir à créer des interfaces entre totalisation (emprise) et détotalisation (responsabilisation, autonomisation) afin de dégager une forme cohérente et acceptable d'« aide contrainte ». » (Frauenfelder et al., 2018).

Certains policiers estiment que la pénalisation est inadaptée pour certains cas lourds et que la justice est trop clémente. Cela a été relevé par Léo (BMin), nommant l'impact cette fois non pas directement sur les professionnels mais plutôt sur les victimes, ce qui peut finalement avoir une répercussion sur toute une situation : *« Il n'est pas bon de tout judiciariser, parce que la réponse judiciaire n'est pas à la hauteur de ce que les victimes attendent. Les victimes ont toujours l'impression de vivre un drame, et que l'auteur ne sera pas puni à la hauteur de leur espérance, (…) et ça, ça crée une monstre frustration des victimes, avec une volonté de se donner justice soi-même. (…) ».*

On observe donc ici deux effets négatifs causés par le système judiciaire : du côté de la population, il peut alimenter une méfiance envers l'institution, et peut induire à une justice parallèle, (vengeance, violence symbolique). Du côté des policiers, l'absence de transformation systémique peut causer un épuisement lié à la répétition des mêmes cas, des mêmes problèmes.

Les policiers, bien qu'ils ne puissent pas pleinement jouer un rôle éducatif puisqu'iels occupent une position plutôt répressive, expriment une nécessité d'accompagnement qu'iels peuvent solliciter auprès du TS : *« C'est là où le travail est important, (…) pour pouvoir arriver à un aboutissement global du jeune (…). Moi je suis obligé en tant que policier de dénoncer des choses, par contre j'ai une possibilité d'avoir un réseau autour de moi pour pouvoir encadrer le jeune. »*

Lorsque le travail autour d'un jeune récidiviste est évoqué, j'ai questionné Léo (BMin) : *« ça serait à qui de prendre en charge cet après, cette prise de conscience et cet accompagnement ? »* et il m'a répondu : *« Il faudrait idéalement qu'on ait un travailleur social qui travaille à la police et qui fasse le lien ».*

Ces extraits permettent de ressentir la volonté de certains professionnels de collaborer avec des TS, mais cette envie est freinée par des logiques de champ (Bourdieu, 1994), car le champ judiciaire (qui englobe la police) et le champ du social sont autonomes, avec des formes de capital symbolique antagonistes. La logique de contrainte repousse les travailleurs sociaux, tandis que la police ne peut pas toujours garantir un espace de négociation.

Lorsque j'ai demandé à Léo (BMin) s'il trouvait parfois que les mesures judiciaires prenaient le dessus sur les mesures éducatives, il m'a raconté une anecdote : *« on a des jeunes rattachés à une maison de quartier, et la justice leur a mis une interdiction de périmètre incluant la maison de quartier. Du coup, les jeunes ils perdent leur lien avec les TS. Et ça, ça peut être problématique dans leur développement. »*. Ce qui est relevé ici par Léo (BMin), c'est qu'il existe une forte tension interinstitutionnelle entre la justice et le travail social, qui peuvent se court-circuiter dans leur travail et leurs efforts respectifs. Il a ajouté : *« Donc je pense qu'il faudrait une meilleure communication entre le travail social et la justice. (…) Il faut inclure le travail social dans une procédure judiciaire* ». Et lorsque j'ai demandé pourquoi ça ne se faisait pas ? *« Difficile, parce que dans la majorité des cas, le travail social ne veut pas travailler avec la justice (…). Ils veulent bien faire de l'accompagnement, mais pas sous le joug d'une justice. Donc ils se mettent volontairement de côté, malheureusement. (…) Il y a des deux côtés des choses à créer. (…) ».*

« La justice des mineurs en Suisse, elle est appliquée sur un mode de prévention, (…), d'éviter la récidive. (…) Il y a pleins de choses qui pourraient être mises en place si le réseau total travaillait ensemble. Quand je dis réseau total, ça fait jeunes, parents, école, justice, travail social. Je pense que c'est les cinq éléments qu'il faut qu'on mette autour de la table. ». Ces entretiens révèlent la volonté que les intérêts du·de la jeune soient au cœur de l'action professionnelle. Cela semble essentiel, au vu des modalités contemporaines de pénalisation et de déviance juvénile, comme le relèvent Frauenfelder, Bugnon et Weil (2020) : « La prise en compte de la situation personnelle des jeunes sous contrainte judiciaire se situe au fondement de la justice des mineur· e·s. Ainsi, « juger la personne plutôt que l'acte » constitue un mot d'ordre et un point d'honneur pour tou·te·s les professionnel·le·s de la chaîne pénale, rappelé par le nouveau Droit pénal des mineurs suisse (DPMin), adopté en 2003 ».

La nécessité de travailler avec le « réseau total » comme l'appelle Léo (BMin) est également relevée, ainsi que l'importance *« (…) qu'on puisse accompagner les auteurs pour éviter la récidive et leur faire comprendre la gravité de leur geste, et aussi accompagner les victimes pour leur faire comprendre que la justice des mineurs travaille. ».*

4.1.6 Collaboration interprofessionnelle et vision du champ social

Le but de ce chapitre est de comprendre comment sont vécues par les professionnels de la police les dynamiques interprofessionnelles, leurs tensions, leurs enjeux et leurs objectifs partagés.

Les policiers interrogés pour cette recherche étaient plutôt en accord sur le fait que le travail social et la police interviennent souvent auprès des mêmes jeunes, dans les mêmes quartiers. Ils partageaient, selon eux, un objectif commun plutôt de l'ordre de la prévention : « empêcher » la récidive, les délits graves, les actes de violence.

« On est là pour les aider à ne pas basculer. Parfois on passe l'info à la maison de quartier ou au TSHM quand on sent que ça peut aider. » (N., brigade des mineurs)

Cependant, les sous-champs professionnels, comme les nommerait Bourdieu (1994), font que ces corps de métiers occupent des positions différentes dans le champ de l'action publique, avec un capital symbolique, temporel et légal bien distincts, ainsi que des savoir-faire et des modes d'intervention différenciés. L'un agit dans l'urgence et la loi, l'autre dans la relation et l'émancipation.

Le protocole Fase/Police est un document qui détermine les champs d'actions respectifs et qui cadre la collaboration, permettant aux professionnel·le·s de connaître leurs missions et d'éviter d'empiéter les un·e·s sur les autres. *« En fait, c'est un protocole qui officialise nos relations, notre partenariat. Mais concrètement, si les travailleurs sociaux ne peuvent pas travailler avec la police et vice-versa, ça ne se fera jamais. On s'en remet à l'humain et à la volonté des personnes pour y arriver. ».*

Dans un autre contexte, celui de la violence en milieu scolaire à Genève, voici un extrait de la recherche de Frauenfelder et Mottet (2012), qui illustre bien la visée de ce type de document : *« Un protocole de collaboration entre l'école et la police sera adopté en juin 2005 (…). Basée sur le principe de subsidiarité, cette collaboration interinstitutionnelle en réfère à «une vision moderne de partenariat entre les organismes au sein d'une société démocratique où police et établissements scolaires doivent être considérés comme des partenaires, ayant un objectif de bien-être général de la collectivité.» (DIP 2005b, 3). Engageant une nouvelle conception de la sécurité «plus perçue comme une affaire exclusive à la police, mais comme un enjeu de co-production intersectorielle et de contact direct avec la population» (Meyer et al. 2011, 40), cette forme de maillage institutionnel renforcé s'inscrit dans un contexte caractérisé par une large diffusion des modèles de la «police de proximité »(Dieu 2002) ».*

Durant notre entretien, Léo (BMin) m'a expliqué que toute la collaboration interprofessionnelle repose sur la perception de la brigade et son envie de le travailler comme ça, car certains collègues apprécient le travail de prévention tandis que d'autres misent sur la répression. Rien n'oblige cette

collaboration travail social/police, hormis parfois des situations qui nécessitent un travail en réseau : *« On va être clair, à la police, on ne résout rien du tout. On va punir une action répréhensible. Mon job après, c'est qu'ils ne recommencent plus, qu'ils comprennent. Mais là, c'est plus de mon ressort. Donc, je vais travailler avec les travailleurs sociaux pour empêcher la récidive, pour essayer de faire sortir le jeune de ce cercle de délinquance. »*

Léo (BMin) a insisté sur le travail en réseau, englobant le social, l'éducatif (l'école), mais également l'État, le milieu associatif, expliquant qu'en maîtrisant tous ces aspects il était possible de construire une solution adéquate pour le jeune. Les convictions personnelles sont d'après lui au cœur du dilemme interprofessionnel, car si le·la travailleur·se social·e est fondamentalement *« contre la police »* ou vice versa et qu'il·elle n'arrive pas à faire la part des choses entre ses convictions personnelles et professionnelles, le travail en réseau ne pourra pas s'effectuer.

Léo (BMin) a donné l'exemple d'un travail en réseau qui avait été proposé, qu'il s'attendait à ce que son équipe soit réfractaire, et qu'à sa grande surprise *« c'est les travailleurs sociaux qui ont mis les pieds au mur quand on a proposé ce travail collaboratif ».*

Ce dernier a analysé que la perception des jeunes sur la police et sur une potentielle collaboration avec le social allait énormément être induite par le·la travailleur·se social·e lui·elle-même. Si cet effort et ce pas n'étaient pas fournis par le·la professionnel·le, le jeune, suivant son exemple, n'allait jamais le faire en premier. Il insistait sur la transparence à avoir avec les jeunes, essentielle selon lui pour préserver la confiance, ajoutant que c'était la clé de la réussite. *« Les jeunes savent très bien, ils sont pas cons, ils savent qu'on discute. (…) Ce qui va nous opposer avec les travailleurs sociaux, c'est le pourquoi et le comment on va travailler ensemble, car ils ont l'impression que s'ils nous donnent des infos, c'est des balances, et nous on se dit que s'ils ne nous les donnent pas c'est qu'ils les protègent. »* Léo (BMin) explique que cette fausse image respective sabote le travail, et elle part d'une méconnaissance du mandat de l'autre corps de métier. *« Moi en tant que policier, je dois comprendre que si l'éducateur vient avec son jeune, je dois pouvoir lui expliquer les risques et ce qui va se passer pour lui, mais du coup aussi ce qu'il pourra faire pour lui. C'est lui faire comprendre que la répression peut être un acte de prévention. »*

4.1.7 Recommandations et pistes d'amélioration

Lorsque nous évoquions les freins à la collaboration, Léo (BMin) a exprimé que la vision est très polarisée, et qu'il est essentiel d'enseigner aux futur·e·s professionnel·le·s afin de stopper l'image *«les policiers répressifs, les travailleurs sociaux gauchistes.»* La clé selon lui pour une meilleure collaboration c'est l'honnêteté dans l'accompagnement. L'honnêteté entre professionnel·le·s mais également avec les jeunes. Il exemplifie sa réponse : *« Les jeunes, ils sont sensibles maintenant au*

fait qu'on dise ce qu'on fait et qu'on fasse ce qu'on dit, et s'ils ont l'impression qu'on les balance ou qu'on leur met à l'envers comme ils nous disent, ils ne vont pas nous respecter. » Avant d'ajouter : *« Si je dis à un gamin "on en a pour une heure, dans une heure et demie t'es libéré" et qu'en fin de compte, il passe une journée en prison et qu'il va voir un juge, c'est saboté à tout jamais. Moi j'ai gâché mon joker, et lui, il va se dire "c'est un connard de flic". »*

Selon Léo (BMin) la nature de la collaboration pourrait être définie par les termes « volontaire » et « humaine », justifiant le choix de ces mots car s'il n'y a pas de volonté de collaboration, ce travail ne se fera jamais, et parce qu'il faut partager des valeurs communes pour aller dans la même direction car la dynamique se crée uniquement si les corps de métiers et les équipes y voient une plus-value.

Au cours de l'entretien, Léo (BMin) a insisté et est revenu plusieurs fois sur l'importance de revoir les programmes d'étude à la Haute école de travail social et de l'école de police, car selon lui, les tensions émergent de la méconnaissance du travail de l'autre. Il a également relevé une différence notable et locale sur la perception de la police *: « On a été donner un cours à la HETS sur le protocole Fase/police, et pendant deux heures, on a pissé dans des violons, parce que les étudiants à Genève n'étaient pas du tout prêts à écouter ce genre de trucs, car ils sont formatés, et je peux le dire parce que je l'ai vécu, à dire que la police, c'est l'ennemi ».* Il a ensuite comparé cette expérience avec Lausanne, où le même cours avait été donné, et où les étudiants avaient été très réceptifs, intéressés et à l'écoute. *« C'est culturel de dire que la police, c'est l'ennemi. À Genève, c'est pas possible de dire le contraire parce que c'est un canton de gauche, et c'est dans l'imaginaire de l'école sociale de dire qu'on est pas là pour aider, on est celui qui punit. »*

Parmi les enjeux liés à la jeunesse dite « déviante », Léo (BMin) a cité un enjeu que l'on pourrait nommer « enjeu de censure avec une influence sociétale ». En effet, il expliquait qu'actuellement *« on a cette peur de l'autre, de dire les choses, peur que ça soit mal perçu par les parents, la famille, la direction »,* ajoutant qu'il trouvait que ces dernières années cela avait pris de l'ampleur : *« la peur de stigmatiser par une religion, une couleur de peau, par une appartenance à un groupe ».*

Il a retracé un peu l'historique des mœurs et de l'éducation familiale, expliquant qu'à son sens, l'éducation était passée de très restrictive à beaucoup trop laxiste, ce qui pouvait être une des sources du manque total de limites des jeunes. *« Je pense que oui, il faut que jeunesse se fasse, dans la mesure du légal, dans la mesure du respect de l'autre, du bien d'autrui, dans le cadre du bien vivre ensemble. »* Selon lui, on ne peut pas accepter sous prétexte « que jeunesse se fasse » que les jeunes détériorent le matériel public, volent ou perturbent la vie collective et le bien commun. La limite selon Léo (BMin) *« comme je dis toujours aux jeunes, c'est est-ce que tu te permettrais de faire ces actes dans ton salon ? Si la réponse est non, c'est que tu es en train de faire faux. Après,*

il y en a dont les parents sont absents et qui te disent "oui, je ferais ça aussi chez moi" et là, tu es coincé. »

Quand je lui ai demandé quel conseil il donnerait à un policier qui vient de débuter sa carrière, Léo (BMin) m'a répondu qu'il le pousserait à s'intéresser au métier de l'autre, comprendre les limites et le système de chacun, *« sinon on reste campés sur des positions comme "les flics sont des connards et les travailleurs sociaux sont des gauchistes", on n'y arrivera jamais comme ça. »*

4.1.8 Dilemmes éthiques et marges de manœuvre

Parmi les dilemmes éthiques nommés par les policiers, a été cité le manque de marge de manœuvre dans l'intervention, la gestion de la frustration face à l'inefficacité du système (par exemple, les mêmes jeunes recroisés fréquemment). Un des risques évoqués était également le devoir d'agir dans l'urgence sans détruire la relation, ou appliquer une règle jugée injuste.

Au sujet de leur pouvoir discrétionnaire, qui était questionné dans l'entretien, la possibilité de pouvoir « négocier le cadre » selon les situations a été évoquée. Ce regard est néanmoins centré sur les faits : les interventions sont déclenchées en réaction à des actes concrets, et les professionnel·le·s doivent constamment évaluer la dangerosité ou l'urgence.

Afin de clore cette analyse du « point de vue des agents de police » et d'entamer la transition sur le « point de vue des travailleurs sociaux », voici une citation extraite de l'entretien avec Léo (BMin) :

« Pour moi, le jeune doit être au centre de notre problématique. Pas toi, pas ton ego, pas tes convictions personnelles. En tant que professionnel, il faut laisser ça de côté pour se concentrer sur le bien-être du jeune. »

4.2 Point de vue des travailleur·euse·s sociaux·ales

Par souci de clarté, les professions ou lieux de travail des professionnels seront mis entre parenthèses à coté de leur nom tout au long de ce travail, afin de pouvoir faire des liens entre les représentations et les pratiques de ces derniers. Afin d'alléger la lecture, les termes seront abrégés. Par exemple pour désigner les travailleurs sociaux hors murs, nous utiliserons l'abréviation TSHM, etc.

4.2.1 Choix de l'orientation

Julie est Travailleuse sociale hors-murs (TSHM). Après ses études en relations internationales et droit humanitaire, ses expériences professionnelles et associatives avec les réfugiés lui ont fait prendre conscience qu'il y avait beaucoup de précarité et des besoins à Genève, et qu'il n'y avait pas besoin de partir à l'étranger pour aider les autres. Après 6 ans à l'Hospice général, elle a effectué un CAS en « projet urbain et pouvoir d'agir », pour devenir TSHM.

Clara, éducatrice en foyer et ex-TSHM, est travailleuse sociale depuis 35 ans. Ses motivations étaient à la base politiques : elle venait de Lausanne, et à l'époque peu de dispositifs étaient mis en place pour les personnes en situation de détresse.

Mirco, Animateur en MQ, explique :« Quoi qu'il arrive, j'allais être dans le social, soit j'allais être bénéficiaire, soit j'allais les aider. (…) Et après, au-delà du coté survie, j'avais aucun plan. Et juste avec ce bagage-là, je me suis rendu compte que j'avais des compétences, que je pensais même pas être des compétences. Je savais pas que c'était un métier. »

Blerta, Correspondante de nuit (CN), est devenue travailleuse sociale, car après une première expérience dans le domaine dans lequel elle avait étudié, elle a senti qu'elle devait mettre au profit des autres son amour du contact, du partage, de l'observation et de la compréhension de situations.

Luan, TSHM, est actuellement élu communal dans une commune de Genève. Il a eu des expériences en foyer et en école spécialisée et est engagé depuis peu en tant que TSHM pour la ville de Vernier.

4.2.2 Perception de la jeunesse : entre ressources et vulnérabilité

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. » (Freire,1970).

Dans le sous champ professionnel du social, la posture des professionnel·le·s repose sur une mission émancipatrice : accompagner, écouter, orienter. Leur vision de la jeunesse déviante est plus

centrée sur la trajectoire que sur l'acte, et est fortement marquée par une lecture contextuelle des comportements.

Nous allons débuter ce chapitre par la description par les professionnels, des publics qu'iels accompagnent. Blerta (CN), décrit les jeunes avec lesquels elle travaille comme « de tout âge, en groupe, et traînant *« entre eux » »,* dans l'espace public. Elle insiste sur la difficulté pour les jeunes de *« trouver sa voie. Les jeunes viennent souvent de milieux compliqués, avec de lourdes problématiques familiales »,* ajoutant que *« la recherche de sens fait partie de l'adolescence ».* Luan (TSHM), observe quant à lui sur le terrain des jeunes rencontrant des défis économiques et professionnels, qui finissent par pousser certains d'entre-eux dans la délinquance. Il décrit des jeunes qui *« ne sortent pas beaucoup de leur quartier et qui restent beaucoup en groupe ».* Le profil des jeunes auprès desquel·le·s Julie (également TSHM) intervient est très variable, car la tranche d'âge ciblée est de 15 à 25 ans. Les TSHM fonctionnent par quartier et Julie qui était anciennement TSHM aux Charmilles, travaille maintenant dans le sous-secteur de la Servette quartier composé d'environ deux mille jeunes *« étudiants, en apprentissage, artistes ou en rupture ».*

Mais alors, quel regard les professionnels portent-ils sur leur pratique ? Blerta (CN) décrit son rôle comme étant préventif, *« qu'il n'y ait pas de débordements dans l'espace public »* ou d'incivilités, tels que du bruit, des déchets ou des conduites à risques. Elle explique devoir faire de la *« réorientation »* suivant les besoins du jeune, donc déléguer à d'autres acteurs du réseau. *« Notre action, elle est quand même limitée dans le sens où on ne fait pas de l'accompagnement individuel »* tout en ajoutant qu'à force de tourner dans les quartiers, les jeunes *« savent pourquoi on est là, ils savent qu'on n'est pas là pour les emmerder, on est là pour que tout se passe bien. »* Mirco (MQ), explique que ses accueils lui servent de « guet-apens » ou de « carotte » lui permettant de créer du lien avec les jeunes : *« Parce que moi, j'ai le projet NDM : Niquer des mères. En gros, clairement c'est essayer de déconstruire toutes les croyances limitantes qu'ils peuvent avoir, qui sont imposées soit par le système, soit par la famille, soit par la société. Et du coup, juste casser ça et regagner en naïveté. (…) C'est tout un état d'esprit où il n'y a pas de limites ».* Il ajoute à cela que son accompagnement dépend totalement de la situation du jeune et des priorités : « *je ne peux pas lui dire écoute fais un CV, il faut que tu ailles chercher un travail (…) si le jeune ne sait même pas si le lendemain il va manger trois repas ».*

Avec son projet qu'il a baptisé *NDM* pour « Niquer des mères » Mirco (MQ) témoigne de l'outil stratégique qu'est le langage pour les travailleurs sociaux, en l'occurrence ici pour s'adresser à des jeunes, en reprenant leurs codes langagiers et en les mobilisant comme levier relationnel. Comme le soulignent Pullen Sansfaçon et Gérard-Tétreault (2015), *« Le langage est au cœur des interactions sociales et donc du travail social. Il est décrit comme le dénominateur commun de la*

profession […] "il est l'instrument obligatoire, mais pas forcément maîtrisé, de cette activité relationnelle si intensément revendiquée". ».

Selon Mirco (MQ), ce qui réunit les jeunes, c'est l'argent, ce qui devient alors son outil principal afin d'accompagner *« même les plus sauvages »* en créant des « petits jobs ». Par ce biais-là, il peut donc passer quelques heures seul avec le jeune, *et « à partir de là, les barrières tombent et j'ai assez vite accès à sa personne et à ses informations, ça permet qu'il capte aussi un peu mon rôle, puisque la plupart ils ne comprennent pas forcément notre rôle dans le quartier. ».*

La description de son rôle faite par Luan (TSHM) rejoint un peu celle de Mirco (MQ) : sa priorité est de créer un lien, et le premier contact peut parfois être difficile avec les jeunes, car il faut *« du temps pour instaurer une confiance »*. Comme les animateurs en Maison de quartier, les TSHM travaillent avec le principe de « libre-adhésion », *« donc si un jeune ne veut pas, on ne peut pas le forcer ».* Il explique cibler ou repérer les jeunes grâce aux réseaux interprofessionnels, aux parents, aux écoles, avec qui les TSHM sont très en lien. Les jeunes viennent également les trouver de leur plein gré et spontanément. *« On n'est pas des spécialistes dans un domaine précis, on est plutôt généralistes. On accompagne les jeunes vers des professionnels selon leurs besoins : santé, consommation, suivi médical. A Vernier, il y a aussi des petits jobs en voirie pour les jeunes en difficultés. C'est un long processus, car ils sont souvent loin des attentes du monde du travail.*

Afin de clarifier le terme de libre-adhésion mobilisé précédemment, voici une définition de l'accueil libre tirée d'une brochure institutionnelle des jardins Robinsons et terrains d'aventure de Genève : « *L'Accueil Libre est une forme d'accueil qui se déroule dans un cadre défini et modulable, dont les professionnels sont les garants, et dans lequel les enfants et (ou) adolescents peuvent venir faire l'expérience de la liberté. Ces derniers ont la possibilité de s'approprier leur temps libre. Ils peuvent en effet choisir à quel moment ils arrivent, quand ils repartent, ce qu'ils vont faire, avec qui et comment. L'encouragement à l'autonomie, à la confiance en soi, à la solidarité et au respect sont les valeurs essentielles de l'Accueil Libre. Le rôle des professionnels au sein de cet accueil est particulier, car adapté à chacun tout en garantissant le bon fonctionnement du groupe. Les animateurs mettent à disposition des participants des espaces dans lesquels les risques, toujours présents, sont évalués, laissant ainsi les enfants ou adolescents découvrir leurs propres ressources, capacités et limites. L'Accueil Libre permet l'apprentissage de la vie en collectivité. »* (FASe, Collectif interRob, 2015)

Vision systémique et contextuelle

Clara (TSHM) décrit des jeunes avec beaucoup de ressources mais très *« exclus du système sociétal (…), qui ont de la peine à trouver leur place en sachant qu'on ne leur donne pas non plus.*

(…) Des jeunes qui sont vite bousculés dans leur développement. » Elle dépeint une société qui *« n'est pas faite pour les jeunes en difficulté »* et qui fait *« très peu de place pour eux ».* Lorsque Clara (TSHM) utilise le terme « difficulté », elle fait allusion à *« la mauvaise origine, le mauvais lieu de vie, la mauvaise formation ou non-formation »*. Dès le début de l'entretien, cette dernière apporte une perspective systémique qui permet de se distancer de l'aspect purement factuel et concret des problématiques des jeunes : *« Les jeunes sont pleins de créativité et de ressources, mais on n'a rien à leur proposer pour les aider à faire émerger ces talents, à vivre de ça. On a des jeunes qui ont une intelligence qui ne correspond pas à celle que le DIP aimerait voir sur les bancs de l'école, mais qui est réelle ».* Elle donne l'exemple de jeunes accusés par l'école de ne savoir ni lire ni écrire, mais qui savent tenir des livres de comptes dans le domaine du deal. Elle exprime son désir que la société puisse non pas de manière éphémère mais de façon durable *« leur ouvrir les bras et leur offrir quelque chose ».* Ici à nouveau, Clara (TSHM) pointe du doigt un système inadapté, créant ou perpétuant des inégalités rencontrées par les jeunes, *« contraints de tous côtés ».* : elle explique qu'iels sont confrontés à des enjeux économiques, à un système scolaire pouvant être excluant, et des familles pouvant être *« poussées dans leurs retranchements pour différentes raisons. ».*

La diversité des profils de travailleurs sociaux a été évoquée lors des entretiens. Mirco (MQ) et Clara (TSHM) se souviennent : *« Quand j'étais jeune, le profil du travailleur social, c'était celui avec des dreads, qui fume des roulées, qui est en sarouel et qui va jongler au feu vert. En gros, c'était que des blancs et tous les mêmes profils. Maintenant, c'est beaucoup plus diversifié, du coup ça aide aussi les jeunes à s'accrocher à différents profils qui leur parlent peut-être plus. ».* Mais également : *« Les travailleurs sociaux, je crois que c'est un peu fini l'époque où on était tous des gauchos à lutter, où c'était « fuck the police » ».*

Dans son ouvrage « Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux »(2013), Jean-François Gaspar a défini des profils de travailleurs sociaux, ce qui fait échos avec les paroles de Mirco (Mq et de Clara (TSHM). Dans son ouvrage, l'auteur *« complexifie le propos et pointe les tiraillements parfois vécus par les travailleurs sociaux entre les trois pôles de la pratique professionnelle qu'il a établis. Les « cliniciens », « militants » et « normatifs » connaissent des cas de conscience, éprouvent des insatisfactions professionnelles, subissent des revers, sont victimes de dominations dans l'espace de travail. »* (Frétigné, 2013)

<u>*Entre errance et besoin de lien*</u>

Comme dans les entretiens avec les professionnels de la police, l'importance du groupe est mentionnée. À ce sujet, Clara (TSHM), explique *« cette société elle commence par le micro, on commence par avoir besoin de faire alliance avec ses pairs, trouver une appartenance dans un*

groupe, et ça, ça va à contre-courant de ce que la société veut, parce qu'on a peur des groupes de jeunes. ».

Mirco (MQ), analyse la situation des jeunes comme étant une forme d'errance. Il les décrit comme étant perdus et noyés dans une masse d'informations, *« incompris et avec un gros sentiment d'injustice mais sinon super chou ».* Selon lui, trouver du sens à leur place dans le monde est l'un des principaux défis des jeunes : *« En fait, ils trouvent leur place dans le quartier, ils trouvent leur place un peu dans la vie. C'est juste que c'est à une échelle plus petite. ».*

Il met aussi en lumière l'importance pour les jeunes de se sentir appartenir à la dynamique de leur quartier. Si la dynamique locale est d'être dans la confrontation, alors le jeune *« sera dans la confrontation, afin de s'identifier au groupe, trouver sa place à l'école ou dans son quartier. »*

4.2.3 Pratiques professionnelles de régulation

Le but de ce chapitre est de comprendre comment les travailleurs sociaux interviennent concrètement auprès des jeunes, tant dans la posture qu'ils adoptent, que dans l'accompagnement qu'iels proposent. Certains adoptent une posture de libre adhésion en lien avec leur mandat, d'autres occupent l'espace public en « allant vers », ou encore sollicitent leur réseau.

Clara (TSHM), qui a travaillé à Vernier pendant une dizaine d'année explique que son *« job était d'aller vers les jeunes en situation de difficulté quelle qu'elle soit, créer du lien, lien qui devient un outil pour essayer de travailler sur leur motivation, leurs besoins, leurs difficultés. »*

Mirco (MQ), exprime ne pas avoir de difficultés avec les jeunes dans le lien mais plutôt des difficultés à les aider : *« Il y a un stade d'accompagnement où la finalité, c'est entre leurs mains. La dernière marche, je ne peux pas la faire à leur place »*. Ici, nous pouvons observer les limites relationnelles de l'accompagnement, bien que la posture du travailleur social soit responsabilisante et dans le non-jugement.

Lors de ses tournées, si Blerta (CN) aperçoit un jeune qui semble mineur dehors, elle ne lui demande pas son âge, expliquant que son mandat n'est pas *« d'être dans le contrôle. (…) On est vraiment là pour prévenir des comportements dangereux. (…) S'il y a quelque chose de grave qui se passe, là on est dans l'obligation d'appeler les services adéquats. »* Blerta (CN) ajoute que si un lien se crée ou que les jeunes rencontrés les connaissent depuis un moment elle et son binôme, dans ce cas il est possible qu'elle questionne : *« mais là tu as vu dans quel état tu es ? C'est peut-être mieux de faire attention, de rentrer. »*. Luan (TSHM) qui tourne également régulièrement dans le quartier, décrit une très bonne relation entre l'équipe de TSHM et la jeunesse de Vernier.

Étant donné que ce sont les TSHM qui vont à la rencontre des jeunes et non pas l'inverse, Julie (TSHM) explique que son lieu de travail est *« là où ils se posent, à des horaires qui ne sont pas conventionnels. C'est leurs horaires, leur territoire. Donc déjà, il faut qu'ils t'acceptent ».* Elle explique que progressivement et en fonction des besoins, son approche est passée de collective à plus individuelle*. « Maintenant, on tend de plus en plus vers du suivi individuel. Donc, les projets collectifs prennent moins de place parce que forcément, quand t'es pas bien, déjà toi, pour t'investir dans des projets avec d'autres personnes, c'est compliqué. Et nous, on doit connaître un peu tout le réseau. En fait, en créant la confiance (…) on les amène soit vers des projets culturels, soit vers un suivi individuel, vers les choses qui sont déjà en place pour la jeunesse ou des apprentissages. On les aide dans leurs postulations, on fait des suivis aussi pour les jeunes qui se passent par la case prison. (…) Ils ont des amendes, on essaie de voir comment on peut les aider pour régler ces amendes. Pour leurs dettes, on fait des demandes de financement à la Fondation Genevoise du*

Désendettement parce que quand on a des dettes, même pour trouver un travail aujourd'hui, on demande les attestations de non-poursuites. Voilà, on essaie de faire plusieurs choses et ça dépend de la situation. Et ça peut être aussi des fois juste d'avoir une personne qui leur fait confiance, qui leur donne leur premier job aussi, d'être en présence d'adultes. On essaie aussi de les mettre en contact avec des associations dans le quartier ou avec des aînés ou avec des personnes aussi qui les sortent de leur quotidien d'entre-soi. ».

Cet extrait de l'entretien avec Julie (TSHM), illustre bien l'action professionnelle « d'aller vers » les jeunes, avoir une connaissance du réseau, et des structures existantes, mais également comment un mandat initialement collectif peut se transformer en accompagnement individuel : *« La notion d'accompagnement est apparue avec le développement des métiers de la ville, de la médiation et de l'insertion. Avec ces nouveaux métiers du social, la relation d'aide a quitté les oripeaux du schéma de la réparation pour se revêtir des habits flambants neufs de l'accompagnement. Ainsi un nouveau support institutionnel prend forme peu à peu.La solidarité s'est glissée dans une coquille neuve : l'accompagnement. Quel sens attribuer à l'émergence de cette solidarité accompagnante ? Le verbe « accompagner » signifie depuis le xiie siècle « prendre pour compagnon » puis « l'action de se joindre à quelqu'un, notamment pour faire un déplacement en commun ». »* (Astier, 2007).

Au sujet de l'importance de connaître les dispositifs existants, Mirco (TSHM) a dénoncé lors de l'entretien l'impact pour les professionnels du social tels que lui de la méconnaissance des institutions proposant de la réinsertion. Selon lui, la communication n'est pas suffisante, considérant qu'il ne devrait pas avoir à passer une partie conséquente de son temps de travail à chercher des informations afin d'aider ses jeunes.

Il a été relevé par Clara (TSHM) durant notre entretien, que le cahier des charges et la prise en charge des TSHM peut varier beaucoup selon leur lieu de travail. A Vernier, les TSHM proposent principalement un soutien individuel, tandis que dans d'autres quartiers, ils font de l'animation. Cela a également été relevé par Julie (TSHM): *« j'ai un exemple typique : aux Asters, on a un nouvel animateur. Avant, il était à Vésenaz. Je lui parle d'Halloween en lui disant « courage, c'est ton premier Halloween ». Il ne comprenait pas de quoi je parlais, il me dit « non, parce que moi, Halloween, là-bas, je me déguisais, puis je jetais des bonbons sur les jeunes ». Je lui réponds « mais alors, ici, en fait, ils ne vont pas faire ça. Ici, ils vont tirer des mortiers toute la soirée et tu vas voir les noirs tourner en permanence ». Donc, pour moi, en fait, tu dois t'adapter, en fonction de ton public. Ma collègue à Champel, elle fait pas du tout les mêmes projets que moi à la Servette. Après, on a des quartiers qui sont similaires. Tu vois, aux Pâquis, on a un peu les mêmes profils, aux Grottes, Charmilles, Servette, c'est la même chose. Par exemple, ma collègue au Petit-Saconnex, c'est pas du tout le même niveau économique et social. Ça veut dire qu'ils disent merci, bonjour.*

Mais ils n'ont pas de problème d'amende, de police, d'argent, de prison, tout ça. Ça n'existe pas dans leur vie, donc, t'as forcément une prise en charge où tu proposes des projets qui sont différents. A la Servette je vais faire plus de suivi individuel alors qu'elle, elle veut faire plus de projets collectifs parce qu'à Champel ils sont preneurs.

Cet extrait illustre autant la capacité et l'obligation d'adapter leur pratique pour les professionnels, que les variations sociales, selon les quartiers, thématique que nous réaborderons ultérieurement dans l'analyse.

Afin de répondre aux besoins qu'ils observent sur le terrain, les professionnels créent parfois du « bricolage institutionnel » : bien qu'il travaille en maison de quartier, lieu proposant de l'accueil libre et collectif, Mirco (MQ) a mis en place des suivis individuels, ce qui n'apparaît pas dans son mandat. Lorsque cela a été mis en lumière lors de l'entretien, il a répondu : *« Oui parce que moi, faire des goûters, c'est bon. Moi en fait je m'en fous des titres animation, éducation, service social. Je fais juste ce qui a du sens pour l'accompagnement du jeune. Et si ça fait sens que je me pointe avec lui à l'hospice ou à un entretien, je le fais. (…) Je pense que si les animateurs faisaient plus de suivis individuels, s'ils étaient un peu plus en dehors des Maisons de quartier, il n'y aurait pas eu besoin de créer les TSHM. ».*

Même sans le revendiquer, les travailleurs sociaux participent parfois à une forme de régulation sociale, cadrée et induite par les attentes sociales et sociétales.

Mesures perçues comme allant à l'encontre du bien-être des jeunes

« C'était plus aller vers les jeunes pour voir ce qui pourrait les soutenir mais aller vers les jeunes pour leur demander de se taire. » (Clara, TSHM)

Selon Mirco (MQ), les règles institutionnelles vont parfois à l'encontre du bien-être des jeunes, surtout celles qui sont en lien avec la loi. Il donne l'exemple d'un jeune qui fume à la MQ, expliquant que sur papier s'il voit ça il ne doit pas l'accepter, qu'il est censé même en termes de posture appeler la police puisque le jeune fait quelque chose d'illégal. Il explique que selon les circonstances il contourne ces règles, ajoutant que parfois il a connaissance d'informations illégales venant des jeunes et qu'il ne les rapporte pas à la police. *« S'il me dit qu'il a tué quelqu'un, évidemment que … mais pour des petits délits, casser une voiture, voler un scooter, je préfère avoir cette info-là et travailler avec. Comme ça le jour où il a vraiment une galère, je préfère qu'il soit à l'aise de m'appeler, plutôt qu'il ait peur que je le dise à la police et qu'il le garde pour lui, tout seul, et que ça monte d'un cran et qu'il se retrouve dans des histoires de malade qui là, seront irréversibles et graves, tu vois. ».* Ici, le lien de confiance tissé avec le jeune a un grand impact sur le pouvoir discrétionnaire de Mirco

(MQ), thématique abordée dans cette recherche, car le professionnel justifie ses choix professionnels par le risque de détruire un potentiel lien créé avec le jeune.

Julie (TSHM), évoque la formation et l'intégration dans le marché du travail comment étant vraiment la plus grande difficulté à laquelle se confrontent les jeunes, car ils *« ne trouvent pas de premier emploi »*. *« Ils sont tellement rejetés qu'ils n'ont plus confiance vraiment dans ce monde et ils essaient de trouvent des alternatives pour gagner leur vie. Ils ont du mal à croire qu'ils vont avoir un avenir. ».*

Toujours en rapport avec la formation, lorsque nous évoquons les mesures allant à l'encontre du bien être des jeunes, Clara (TSHM) nomme immédiatement la mesure FO18[1], qui selon elle *« a permis à tous les profs qui n'avaient plus l'énergie ou les outils pour venir en aide et aux jeunes qui étaient un peu sur la marge, d'avoir une poubelle dans laquelle les mettre et les laisser là jusqu'à dix-huit ans. ».* Clara (TSHM) ajoute, toujours avec un regard structurel *: « C'est une vision globale de la société où à un moment, on se remet en question, on arrête de ne faire la place qu'aux ultra riches, et puis on laisse de côté nos petits jeunes, et on remet les valeurs aux bons endroits.* ». Julie (TSHM) a également dénoncé la mesure FO18, la décrivant comme *« une blague »,* qui met *« une méga-pression aux parents qui ont envie de pleurer car ils n'arrivent pas à contrôler leur fils, qui de toute manière n'irait pas à l'école. ».*

Ce dispositif est pointé par les deux professionnelles comme fragilisant des jeunes déjà stigmatisés par le système, pouvant rendre leur accompagnement encore plus difficile. Hormis les dispositifs, certaines lois, règlements ou accès à l'espace public peuvent également sembler déconnectées des réalités des jeunes aux yeux des travailleurs sociaux.

L'exemple de l'interdiction d'occuper des parcs le soir est citée par Luan (TSHM) comme une mesure *« contre-productive »*. Selon lui, il faudrait intégrer les jeunes dans leur voisinage, qu'ils puissent créer du lien. Il donne l'exemple d'un terrain de foot qui a été fermé et exprime sa frustration car *« les jeunes n'ont pas d'endroits où aller ».*

[1] Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

4.2.4 La jeunesse “déviante” : trajectoires, stigmatisations et résistances

Comment les travailleurs sociaux réagissent à la déviance des jeunes, et comment est-elle interprétée ? Est-ce une forme de transgression morale de la part des jeunes ou plutôt une réponse à un contexte qui leur est défavorable ?

Selon Mirco (MQ), la prise en charge des jeunes déviants perpétue les inégalités : *« Je pense que la prise en charge elle est présente, mais que pour des profils faciles. Si le jeune a un casier c'est fini. Il y a aucune structure qui le prend parce que du coup, tu ne passes pas entre les filtres. Tu ne peux pas aller là, tu ne peux pas aller là. Du coup, plus il est déviant, plus on le pousse à être déviant, moins il y a de chances qu'il soit inséré. C'est une sorte de cercle qu'il faut réussir à casser. ».* Luan (TSHM) ajoute que l'accompagnement des jeunes « déviants » est complexe car souvent s'ajoute à leurs difficultés de la consommation de stupéfiants ou des troubles psychotiques ou d'autres « difficultés cumulées ». La déscolarisation, les problèmes familiaux peuvent s'ajouter à cette liste.

Julie (TSHM) estime que le plus grand défi en tant que professionnel, est d'établir un lien avec les jeunes, expliquant que *« pas tout le monde y arrive »,* et qu*'»il faut avoir conscience que ça prend du temps ».* Cette temporalité contraste avec les demandes et les besoins de la jeunesse qui selon la professionnelle veut *« tout, tout de suite, maintenant »*, et ce décalage-là doit être travaillé sur le long terme, car leur rythme est complètement hors société : *« pour eux, en fait, demain, c'est loin. C'est un autre monde. Donc, il faut aussi un peu les remettre dans un rythme parce que si t'as loupé l'inscription au mois de janvier, février tu ne vas pas pouvoir reprendre l'école comme tout le monde en août, et il va falloir attendre toute une année. Ils sont hyper frustrés, en fait, de se dire ça va être long, qu'est-ce que je vais faire. Donc, il faut vraiment essayer de prendre le temps, toujours les motiver, même si on n'a pas forcément des choses à leur proposer. Tu dois quand même passer du temps avec eux. Moi, je les observe aussi énormément. Je trouve que tu peux voir aussi physiquement si quelqu'un va bien ou pas bien. S'ils se dégradent au niveau de l'apparence physique. Tu vois tout de suite si un jeune va bien ou pas bien. »*.

Lorsque nous avons évoqué les potentielles difficultés rencontrées avec les jeunes déviants lors de l'entretien, Julie (TSHM) a répondu *« qu'il faut vraiment être un peu humble, à se dire que... C'est chez eux. si tu n'arrives pas à travailler avec des jeunes en rupture, inapprochables, pour moi, il faut changer de travail, et puis bosser dans des murs, dans une structure, où le jeune est obligé de venir, ou changer et ne plus faire du social. (…) Moi, quand j'ai commencé, ils m'ont refoulée. C'est un peu normal, en fait. T'es une femme, ils ne te connaissent pas, ils ne t'ont jamais vu dans le quartier. En plus, la plupart des contacts qu'ils ont avec les adultes, ce n'est pas sympa. Ils sont méfiants. Ils se font tout le temps engueuler, réprimander, insulter, en permanence, parce qu'ils font du bruit, soit ils*

mettent des déchets par terre. C'est toujours la même chose. Sinon les gens, ils ont juste peur, ils changent de trottoir, alors qu'il n'y a rien du tout. Ils sont tous posés là. Ils sont méfiants. C'est normal que la première fois que tu vas, ils ne vont pas être trop sympa, ils n'ont pas envie de parler avec toi. Mais ça se fait vraiment petit à petit. Il faut vraiment avoir cette sensibilité. Moi, des fois, ça a mis plus d'un an pour avoir le numéro de téléphone, ou qu'ils acceptent mon téléphone. Mais c'est normal. C'est vraiment petit pas par petit pas. ».

L'accès à la confiance des jeunes se fait progressivement, grâce à beaucoup de patience, où la méfiance initiale des jeunes laisse peu à peu de la place à un accompagnement.

Le racisme policier

Ce sous-chapitre a pour but de mettre en lumière les paroles et les vécus des professionnels à propos du traitement différencié des jeunes et sa contribution à un cercle vicieux de relégation.

« Le contrôle au faciès est une méthode ordinaire du travail policier dans les quartiers populaires, dans laquelle le soupçon se fonde davantage sur l'apparence et l'origine supposée que sur les faits. » (Fassin, 2011, p. 95).

Parmi ses difficultés dans l'accompagnement des jeunes, Clara (TSHM) mentionne notamment le fait de trouver quelque chose d'adapté à leur proposer : *« c'est extrêmement compliqué de convaincre un jeune de sortir d'un « travail » où il gagne cinq cents balles par jour, pour lui proposer un truc qui lui plaît moyennement et qui va lui rapporter cinq cents balles par mois. En plus, on va devoir lui expliquer qu'il va ramer parce qu'il s'appelle Ali et qu'il habite au Lignon, et que du coup, il n'est pas du tout le bienvenu dans un job. ».*

Lorsque nous évoquons les outils de repérage de la police pour les jeunes, Mirco (MQ) rétorque qu'ils n'en ont pas, que leur repérage va se faire au faciès car ils sont *« remplis de préjugés raciaux, vestimentaires. Je pense que si tu as un petit blanc qui s'appelle Benoît qui s'habille en mode BCBG, il sera pas contrôlé. Et un autre, sur papier, arabe, basket TN, il se fait contrôler, mais en fait il est à l'uni complètement inséré, et Benoît il fume du crack. Légalement ils ne peuvent pas l'assumer, car s'ils admettent ça, ils admettent que la police est raciste ou en tout cas ils vont contre la loi et leur cahier des charges. Mais évidemment, si tu contrôles plus d'arabes, il y aura plus d'arabes punis par la loi, moi je sais que par rapport à des potes, j'ai beaucoup moins de galères, parce que je suis blanc. ».*

Selon David Pichonnaz, sociologue s'étant beaucoup intéressé au champ professionnel de la police et ayant publié un ouvrage nommé « Devenir policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes » (Ed. Antipodes) : *«Il existe une culture du soupçon à l'égard des personnes immigrées,*

et le profilage racial est souvent considéré comme un outil légitime. Fouiller quelqu'un sur la base de sa couleur de peau n'est pas toujours perçu comme problématique. Tous les policiers ne partagent pas cette culture du soupçon, mais elle est plutôt dominante et ce n'est pas évident d'y résister. Dans les médias, on parle en priorité des cas de violence extrême, alors qu'il existe des mauvais traitements ou du harcèlement au quotidien envers certaines populations ». (Pichonnaz, 2020).

4.2.5 Inégalités socio-spatiales

Comment la classe sociale et le lieu de résidence peuvent-ils influencer les trajectoires de la jeunesse ainsi que les pratiques des travailleurs sociaux en réponse à cela ?

Effets de l'urbanisation

Lorsque l'on évoque l'impact de la localisation géographique sur le traitement des jeunes, Clara (TSHM) répond qu'elle joue un rôle à deux niveaux. Le premier, c'est que cette localisation géographique pose l'étiquette « délinquance » sur des quartiers entiers, alors qu'ils sont avant tout des quartiers plus précaires. Cette analyse permet de faire deux liens, celui avec l'étiquetage de Becker, mais également avec les témoignages de Mirco (MQ), sur le *« quartier maudit des Charmilles »* et de Julie (TSHM), que nous mobiliserons dans ce chapitre.

Le deuxième impact décelé par Clara (TSHM) concerne la construction des quartiers, qu'elle décrit comme des « îlots » : « Ils sont entourés par des voies hyper roulantes, des autoroutes, des voies de chemin de fer, ce qui fait que les jeunes, toute la population un peu précaire est emprisonnée dedans. ». Clara (TSHM), continue de développer son propos en expliquant que ces facteurs renforcent la vie de quartier, ayant pour impact sur les jeunes « enfermés » qu'ils « développent très peu de compétences à trouver des repères hors de ces quartiers (…). Au centre-ville, c'est des loulous complètement paumés. ».

Cette analyse rejoint l'idée développée par Bourdieu dans *La misère du monde*, où *« le défaut de capital intensifie l'expérience de la finitude : il enchaîne à un lieu »* (Bourdieu, 1993, p. 159). Par « finitude », Bourdieu désigne l'horizon restreint imposé par le manque de ressources économiques, culturelles et sociales (dans notre cas celui des jeunes), qui limite leur mobilité physique et symbolique. Les jeunes des quartiers précarisés vivent ainsi dans un territoire qui constitue à la fois un repère et une sorte de prison, renforçant leur isolement et leur difficulté à s'orienter lorsqu'ils en sortent.

Julie (TSHM) donne plus ou moins le même exemple que Clara : « ils ne savent pas aller à Plainpalais à 18 ans. Ils n'ont jamais fait. J'étais avec eux, j'hallucinais, je leur disais, « mais tu rigoles, t'es jamais sorti ? », « Non, je ne sais pas aller tout seul ». Si je leur donne rendez-vous en dehors, ils n'y vont pas. En fait, ils ne sont pas habitants de Genève, ils sont habitants d'un mini quartier. Parce qu'ils n'osent pas passer les murailles, le Lignon, c'est aussi comme ça, enfermé sur lui-même. ». Julie (TSHM) pousse sa lecture de l'exemple, expliquant que cet entre-soi peut avoir un impact sur la déviance juvénile : *« puisque tu es moins en contact avec les autres, tu te sens rejeté. Je pense que tu grandis dans une certaine atmosphère où tu te sens un peu... Il suffit que ça soit des gens qui n'ont pas beaucoup de revenus. Forcément, maintenant avec les réseaux sociaux,*

tu vois qu'il y a des gens qui ont plein d'argent, t'as envie de t'acheter la même chose que les jeunes de ton âge. D'avoir les mêmes baskets, les mêmes trucs, voilà. Et du coup, ça peut pousser à faire des choses qui ne sont pas forcément légales. ».

Luan (TSHM), émet une différence entre la ville et la campagne : *« En zone urbaine, il y a moins d'endroits pour se poser avec ses amis sans déranger les habitants. Les jeunes vont se regrouper dans des parkings ou sur des terrains de foot, et cela crée des problèmes. En zone rurale, les jeunes ont plus d'espace chez eux, dans des maisons, donc ils sont moins à l'extérieur. Dans les quartiers urbains, les familles sont souvent nombreuses dans des petits appartements, ce qui pousse les jeunes à sortir tard le soir. ».* Le paradoxe, c'est que comme nous avons pu le comprendre dans le chapitre sur « les mesures allant à l'encontre du bien-être des jeunes », les jeunes sont parfois même interdits de terrains de foot. Alors, où peuvent-ils aller ? Où sont-ils les bienvenus ?

Sentiment d'appartenance au quartier

Durant l'entretien, Clara (TSHM) explique que la spécificité de Vernier c'est *« que les secteurs où s'établissent les jeunes sont hyper connus. On sait ce qu'ils y font. La police évite aussi d'intervenir parce que c'est dangereux pour eux aussi. »*

Lorsque l'urbanisation et son influence sur la déviance juvénile est évoquée, Mirco (MQ) répond que le fait de mettre des blocs d'immeubles « sociaux » en dehors du centre-ville met déjà les jeunes en marge, alors qu'ils le sont déjà socialement parlant. Donc on accentue le sentiment de marginalisation des jeunes, et si ensuite on les place dans un schéma type « banlieues » cela produira un effet d'identification de leur part.

Julie (TSHM), complète cette réflexion *:« Le Lignon, pour moi, là aussi, c'est un faux modèle, de les mettre tous dans une barre d'immeubles excentrés. Ça aussi, ce n'est pas quelque chose de positif pour leur intégration, parce qu'ils ne sortent plus de leur quartier. Les Charmilles, c'est ça aussi : tu mets un centre commercial, un fast-food, un terrain de foot, un fitness, c'est bon, les jeunes, ils ne sortent plus. C'est leur café, en fait. Le fast-food, c'est là où ils se posent comme s'ils allaient boire le café. ». « L'urbanisme a créé ça, (…) et du coup, il dés-outille les jeunes par rapport à une vie en société. ».* Selon Clara (TSHM) les jeunes sont quant à eux sécurisés *« de se sentir roi quelque part »*, leur quartier devient leur « safe place », puisque c'est un lieu qu'iels connaissent et maîtrisent, sur lequel ils ont un certain pouvoir, *« au détriment de la capacité à créer des outils pour se sentir sécure ailleurs. ».*

La question de la « mobilité » et de « l'immobilité » des jeunes, liée en partie à leur habitation (isolée ou non), a été relevée par Clara (TSHM), qui émet une différence entre les jeunes qui traversent l'espace public, mobiles, et ceux qui l'occupent, immobiles. Selon elle, ceux qui traversent seulement

ne risquent pas forcément d'être stigmatisés, contrairement aux autres qui l'occupent. Il semble intéressant ici de faire un lien avec la mobilité des travailleurs sociaux : on peut se demander si les plus mobiles d'entre eux n'iraient pas à la rencontre des jeunes les plus immobiles.

Stigmatisation des lieux

Mirco (MQ), se remémore : *« La réalité, c'est plus la même qu'avant. Avant aux Charmilles, c'était un quartier avec une grosse précarité, beaucoup de familles issues de l'immigration, ou avec des statuts de réfugiés politiques. Maintenant, ça change, les loyers ont explosés, le quartier s'embourgeoise un peu, mais l'appartenance au quartier est tellement forte que cela a quand même un impact. Genre un jeune qui dans la même classe sociale habite à Vésenaz ou aux Charmilles, je pense qu'il aura plus tendance à se sentir en marge et à partir dans la délinquance s'il habite aux Charmilles. Parce que les restes de l'identité au quartier, sa réputation sont encore très présents. ».* Luan (TSHM) est du même avis que Mirco (MQ), donnant l'exemple du Lignon et des Avanchets, où le revenu des familles combiné à d'autres facteurs comme la culture ou l'histoire du quartier auraient une réelle influence sur les jeunes « déviants ».

Les propos de Luan (TSHM) et de Mirco (MQ), peuvent être mis en lien avec les analyses d'Agnès Van Zanten (2001) sur les stratégies des familles des classes moyennes et hautes, cherchant à éviter l'« effet de contagion » sociale associé à certains quartiers stigmatisés. Bien que les conditions socio-économiques puissent évoluer (comme aux Charmilles), l'identité sociale du quartier et sa réputation sont tellement fortes qu'elles persistent dans les représentations collectives.

Selon Clara (TSHM) les jeunes « portent » en eux le stigmate de leur quartier, notamment lorsqu'ils postulent pour des stages et des apprentissages et qu'ils ne sont pas pris, *« ça crée un renforcement d'une appartenance cristallisée autour du quartier »*, ce qui fait écho avec les propos de Julie (TSHM). Clara (TSHM) ajoute : *« ça devient le quartier contre, la société contre, et c'est aussi là-dedans que viennent se nicher des revendications un peu extrémistes. Tout à coup, une appartenance que ce soit religieuse, politique ou n'importe : « on ne veut pas de nous, ok, mais on ne voudra pas de vous non plus » ».*

Dans « les 100 mots de la sociologie » (2014), Paugam définit le stigmate s'inspirant de la définition initiale du terme, donnée par Erwing Goffman (1963) :

> « (…) Le stigmate n'est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d'autrui. Il renvoie à l'écart à la *norme* : toute personne qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'une personne considérée comme « normale » est susceptible d'être stigmatisée. Le stigmate s'analyse donc en termes relationnels. Il renvoie autant à la catégorie à proprement parler qu'aux réactions sociales qu'elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper. (…) La

personne stigmatisable s'attache au contrôle de l'information à l'égard de son stigmate (le cacher, le dire à certains, le révéler) ; la personne stigmatisée doit gérer la tension entre la *norme* sociale et la réalité personnelle (se voir confrontée aux réactions gênées de son entourage). Elle se trouve généralement réduite à son stigmate : toutes ses actions sont interprétées à travers ce prisme. Dès lors, elle est séparée des normaux. »

Inégalités d'accès à l'espace public

Lors de son analyse, Clara (TSHM) met en lumière l'usage et l'exclusion des femmes dans l'espace public : *« l'urbanisation n'est pas faite pour renforcer le collectif. Il y a peu de lieu qui permettent de s'approprier l'espace public en mixité, et d'ailleurs, c'est impressionnant de voir comme les femmes en sont exclues. Tu trouves dans l'espace public des petites filles, mais dès qu'elles sont prépubères et jusqu'à ce qu'elles soient mariées elles en sont très exclues. Le fait d'avoir un environnement aussi masculin crée aussi quelque chose qui génère une forme d'agressivité, qu'elle soit réelle ou fantasmée. ».*

Clara (TSHM) : *« C'est quand même très visible, d'un côté de la rue et de l'autre. Il y a quand même deux mondes complètement différents qui se côtoient et qui ne se côtoient pas, justement. Ils n'ont pas du tout la même vie. Je suis partie à Paris avec ma filleule, et elle devait dessiner, pendant les vacances scolaires, à la rentrée, qu'est-ce qu'elle a fait pendant les vacances. Ça, c'est son devoir pour la rentrée, et je me suis dit, ça, ça va très bien, parce qu'elle habite à Meinier, mais les jeunes que j'ai à la Servette, ils ne font rien de leurs vacances, ils ne partent jamais en vacances. Et je me dis, la violence, t'es un enfant de 7 ans, et tu vas devoir dessiner ce que t'as fait pendant tes vacances. Il y a des écoles primaires où on pense que c'est banal de partir toutes les vacances. Il y a plein de familles que je côtoie qui ne partent jamais. Le seul truc qu'ils font, c'est qu'ils rentrent en bled une fois par année, dans leur famille, parce que c'est une destination, t'es logé, nourri, et c'est les seules vacances qu'ils font avec leurs parents pendant 18 ans. ».*

L'impact socio-économique des familles est relevé ici comme une cause de la présence ou non des jeunes dans l'espace public, mais au-delà de ce qui se voit, se repère, Clara (TSHM) relève d'autres enjeux : *« Si on parle de marginalisation, oui, les quartiers dits populaires requièrent une attention particulière. Maintenant, il peut y avoir beaucoup de délinquance qui est planquée, qui n'apparait pas dans l'espace public, et qui apparaît plutôt au sein des familles qui explosent ».*

Difficultés intraquartiers

« Quand on concentre des populations en difficultés au même endroit, il y a forcément un impact. Empiler les gens dans des immeubles n'est pas la solution. » Luan (TSHM) donne ensuite l'exemple du quartier de l'Étang, dans cet élan de créer des zones d'habitations mixtes, ce qui lui paraît

fonctionner, bien que nous n'ayons pas encore assez de recul en termes de temps pour réellement évaluer la réussite ou non de ce type de quartier. Cette thématique est apparue plusieurs fois lors des entretiens, mais les professionnels ne sont pas tous en accord à ce propos. En effet, Julie (TSHM) estime que *« c'est de plus en plus virtuel, ces coopératives, cette idée idéalisée qu'il faut mettre plusieurs catégories de personnes ensemble, au même lieu. Il y a tout le temps des conflits. En fait, les gens ne sont pas heureux Après, ce n'est pas forcément génial d'habiter dans l'entre-soi et puis de faire des ghettos. Typiquement aux Ouches, c'est le genre de quartier où on a mis autant des bobos que des gens qui ont des difficultés. Et en fait, à l'école, il y a plein de conflits, au cycle, il y a plein de conflits, ça ne marche pas, les gens n'ont pas de tolérance entre eux. Et de plus en plus, on veut faire ça, tu vois, mélanger toutes les populations. Et je n'ai pas l'impression que ça marche forcément bien, en fait, cette cohabitation, si elle n'est pas accompagnée, que ce soit un peu volontaire. »*

Deux points sont à relever ici : le premier concerne la critique formulée par les travailleur·euse·s sociaux·ales autour des quartiers comme l'Étang ou les Ouches, qui mettent en évidence les limites concrètes de la mixité sociale lorsqu'elle n'est pas accompagnée. La proximité spatiale ne produit pas d'office une proximité sociale entre les habitant·e·s. Au contraire, lorsque les groupes sociaux sont trop éloignés en termes de capital économique, culturel ou symbolique, leur mise en cohabitation forcée peut produire des tensions, des incompréhensions et une forme de rejet.

Le second aspect à analyser concerne les désaccords des professionnels du même sous-champ. Julie (TSHM) parle d'un « idéal » de la mixité qui se heurte à la réalité des conflits dans les écoles et dans le quartier, tandis que Luan (TSHM) a un avis plutôt positif sur les nouvelles habitations mixtes. Leurs avis discordants peuvent-ils s'expliquer non pas par leurs pratiques mais par leurs trajectoires personnelles ?

Intériorisation des jeunes

Lors de l'entretien, Julie (TSHM) raconte le « *fameux débat sur la photo* » qu'elle a avec les jeunes lorsqu'ils postulent pour un travail. Les jeunes lui confient : *« « si je mets ma tête, j'ai l'air d'un criminel »* et Julie (TSHM) confie *: « alors qu'il n'a pas du tout l'air d'un criminel, c'est juste que, tu vois, le type est maghrébin. Mais je pense qu'en vrai, si tu t'appelles avec un nom à consonance arabe, je pense que c'est plus dur la vie que si t'as un nom comme moi j'ai, qui est complètement francophone. Et j'imagine qu'il y a quand même un peu une sélection. Moi en tout cas, je ne suis pas renseignée sur des études vraiment sur le racisme en Suisse. Mais il y en a beaucoup qui me disent, aux Charmilles en particulier, qu'ils ont honte d'y habiter et qu'ils ne disent jamais qu'ils habitent ici. Parce qu'il y a une identification hyper forte à ce quartier, vraiment négative. »*

Racisme policier ?

Est-ce que le lieu d'habitation ainsi que l'origine supposée peuvent avoir un impact sur un contrôle policier ?

Mirco (MQ) exprime une inégalité dans les contrôles des jeunes en lien avec leur consommation de cannabis, bien qu'il nuance, exprimant la chance que nous avons en Suisse à ce sujet en termes de tolérance *: « si je suis en costume, je fume un joint dans un parc et je fais chier à personne, les flics passent devant et ne disent rien. S'ils voient trois jeunes, typés non caucasien, ils auront plus tendance à taper un sprint, et ça s'est une réalité. ».* Le professionnel dénonce une forme de « chasse » pratiquée par la police où le jeune serait d'office coupable. *« Je pense que quand ils vont dans des quartiers comme ça, ils n'ont pas une intention de médiation, mais de chasse. Ils sont dans une posture où les jeunes sont déjà coupables, il n'y a pas de possibilité de parler, d'échanger. »*

Luan (TSHM), explique que les jeunes ne perçoivent pas selon lui de différence de traitement dans son approche, et nuance vis-à-vis de la police : *« Oui, je pense que la localisation géographique joue un rôle, comme au Lignon ou aux Avanchets, parce qu'il y a plus de jeunes qui traînent dehors. Mais au niveau de l'accompagnement, je ne fais pas de différence (…) il reste le même, peu importe d'où vient le jeune.* »

4.2.6 Rôle des médias dans la construction de la « réputation » du quartier

Julie (TSHM), dénonce l'influence médiatique et son impact sur les jeunes : *« Dans les médias, ils mettent que des choses négatives sur les Charmilles. Mes jeunes, ils disent tous qu'ils habitent à Châtelaine ou à Saint-Jean, ils mentent tous et ils ont honte. Je voulais faire ce film qui changerait l'image des Charmilles, mais après, ce film a été mal fait. Mais je voulais vraiment montrer une autre image que ce que les médias, ils ont craché pendant des années. Et là, avec le procès, ça a recommencé Charmilles, Charmilles, et là, c'est des générations et des générations qui vont subir à l'emploi, socialement. Tu vois, ils me racontent « on ne dit jamais qu'on était des Charmilles. Sinon, tu ne rencontres pas de filles, tu n'as pas de petite copine, tu n'as rien ». Ils n'osent pas le dire, mais je trouve que c'est quand même hallucinant d'avoir honte comme ça d'où tu habites. ».* Mirco (MQ), qui a lui même grandi aux Charmilles confirme les propos de Julie (TSHM) : *« Là aux Charmilles, il y a une génération qui s'auto-appelle « les maudits », en mode on a pas de thunes, on n'a pas d'opportunités, on n'a pas de débouchés, on est maudits ».*

Inspirée des travaux sur l'étiquetage social de Becker (1963), la stigmatisation territoriale (ou « étiquetage spatial ») est conceptualisée par Wacquant (2007) comme un mécanisme de relégation urbaine.

A leur façon, les médias participent à cet étiquetage spatial (Wacquant, 2007), sans doute parfois de façon positive, mais également, comme c'est le cas pour les Charmilles, négative, puisqu'il semblerait que ce quartier soit plutôt assimilé à la délinquance.

Julie (TSHM), explique qu'aux Charmilles, le réseau autour de la jeunesse est très dense, alors que d'autres zones qui nécessiteraient tout autant d'attention n'en ont pas, *« puisqu'on n'en parle pas »* et que les jeunes *« ne font pas de scandales ».* Elle explique que les moyens et les actions sont mis en place en fonction de l'attention politique et non pas en fonction des besoins de la jeunesse : *« parce que la presse a quand même un gros impact, je trouve, sur la ville de Genève. Donc, les médias, les gens qui parlent, les assos, tu vois, de quartiers qui ont une certaine influence, il suffit qu'ils aillent voir la magistrate et dire, on en a marre de ça, eh bien, on va devoir mettre une action en place. »*

La pression politique qui pèse sur les acteurs de terrain semble donc être déclenchée par une médiatisation négative.

Dans une enquête menée sur le terrain de la commune de Plan-les-Ouates, Weil, Hasdeu, Frauenfelder & Battaglini (2022), mettent en lumière l'attention permanente posée sur la jeunesse : *« Ces « vrais jeunes », et en particulier les jeunes hommes, font l'objet d'un discours lié au risque : ils sont « à risque de… » déranger, devenir dangereux·se ou être en danger (sic !). Ce discours est intéressant en ce qu'il signale que dans le quartier, la jeunesse n'est aujourd'hui pas problématique – elle n'est pas dérangeante, dangereuse ou en danger (…). Toutefois, les « jeunes » du quartier font l'objet d'une certaine attention publique, qu'il s'agisse de discours tenus à leur propos ou de rencontres interprofessionnelles. ».*

Cet extrait, où les adultes semblent attentifs mais pas inquiets de la situation de la jeunesse (Plan-les-Ouates est une commune considérée comme plus tranquille que Vernier), montre comment la stigmatisation médiatique des quartiers populaires, telle qu'illustrée aux Charmilles mais également dans les quartiers du Lignon ou des Avanchets, contribue à renforcer des représentations négatives qui, à leur tour, influencent les réponses institutionnelles apportées à la jeunesse. Cette dynamique de réputation participe ainsi à une forme de traitement différencié des jeunes, où les logiques de contrôle social et de judiciarisation prennent progressivement le pas sur les approches éducatives.

« Parler aujourd'hui de 'banlieues à problèmes' ou de 'ghetto', c'est évoquer, presque automatiquement, non des 'réalités', d'ailleurs très largement inconnues de ceux qui en parlent le plus volontiers, mais des fantasmes, nourris d'expériences émotionnelles suscitées par des mots ou des images plus ou moins incontrôlés… » (Bourdieu, 1993)

4.2.7 Judiciarisation des problèmes sociaux : outils, limites et tensions

« Les jeunes n'évoluent pas en dehors d'un champ sociétal, donc ils doivent aussi en connaître les limites et en accepter les règles, (…) il est nécessaire de pouvoir les aider à intégrer un cadre. D'abord, c'est des règles du quotidien, puis, il y a les règles de la société. » (Clara, TSHM)

La justice pour mineurs, bien qu'elle touche les travailleurs sociaux avec un peu plus de distance que les forces de l'ordre, s'impose cependant inévitablement dans leur travail. Comment est-elle perçue par ces derniers ?

Lors des entretiens, un aspect très intéressant pouvant être mis en parallèle avec les autres professionnels mentionnés dans ce travail a émergé. Il concerne la tension entre le domaine éducatif et le domaine répressif vécue, selon lui, par les juges. En effet, Clara (TSHM) relève que la palette d'outils éducatifs à disposition des juges est une bonne chose, bien qu'elle complexifie son rôle, siégeant alors *« dans une position schizophrénique »* pouvant être *« dommageable pour le jeune ».* Clara (TSHM) donne un exemple-type, où le jeune en sentiment de toute-puissance, va avoir une complicité avec « son juge » au lieu d'être recadré, ce qui court circuite même le travail des éducateurs fait en amont : *« et alors-là, on retrouve des jeunes dont la toute-puissance est démultipliée, et ils font ce qu'ils veulent, clairement. »* Un autre point relevé par cette dernière concerne la temporalité et son impact sur les jeunes : *« Dans la rue, voir des jeunes qui ont fait des conneries et qui sont convoqués devant un juge une année et demie plus tard, il a le temps de faire encore pleins de choses, de construire sa toute-puissance car il se dit « j'ai fait ça, mais il ne se passe rien » ».*

Les effets du temps judiciaire sont ici mis en cause. Plutôt du même avis, Julie (TSHM) a ajouté : *« Moi ça me choque qu'un jeune qui fait une tentative de meurtre, deux semaines après, il est dehors. Je trouve ça un petit peu light, quand même. (…).Faire de la prévention, c'est très compliqué, parce qu'ils vont me dire « tant que je suis mineur, je fais ce que je veux, je ne risque rien. Au pire, je vais deux semaines à la Clairière, un mois, et puis je ressors, et mon casier s'efface à 18 ans ».(…) Mais ce que je vois maintenant, c'est qu'ils n'ont plus peur du tout. C'est un sentiment de puissance. Ils s'en foutent complètement, et ils peuvent enlever la vie. On peut tuer quelqu'un en trois minutes. (…) Ils vont planter quelqu'un à 16 ans, et ils n'ont pas du tout conscience qu'ils peuvent enlever une vie, et ressortir deux mois après, deux semaines après. (…) je trouve qu'il faudrait un régime spécifique jusqu'à 25 ans. Il faudrait une transition plus cohérente. Peut-être commencer d'un un peu plus strict, mais pour aller vers quelque chose d'un peu moins strict à la fin. »*

Luan (TSHM) considère ses expériences avec la justice comme plutôt positives. Selon lui, les décisions prises par les juges pour mineurs tiennent compte de la situation du jeune dans son

ensemble et ne visent pas la répression. Luan (TSHM) se met à la place de la police et exprime *« arrêter plusieurs fois le même jeune peut devenir frustrant (…) mais en tant que travailleur social, je trouve que l'approche des juges est la bonne ».* L'approche éducative décrite ici semble pertinente aux yeux du professionnel.

Julie (TSHM), quant à elle, analyse : *« la société évolue et les lois sont censées refléter les valeurs de la société, mais elles ne sont pas assez actualisées. On est plutôt dans durcir les choses plutôt que d'essayer de se dire qu'on est peut-être un peu bête d'avoir mis des lois comme ça aussi strictes pour certaines choses. ».*

Clara (TSHM) estime que certains jeunes ont besoin d'énormément d'éducatif et de pédagogie pour prévenir un potentiel passage à la délinquance, tandis que d'autres ont besoin d'un *« stop sociétal, parce qu'ils se sentent en toute-puissance et ils ont besoin de se confronter à sa limite ».*

Elle suggère que lorsque des jeunes sont soumis à des décisions du tribunal des mineurs, *« ils puissent l'être avec le regard des travailleurs sociaux qui les ont vus, accompagnés et qui ont cette lecture ».* Clara (TSHM) donne l'exemple du rapport écrit en foyer, qui est selon elle « une arme », permettant de donner sa lecture, sa préconisation sur le jeune et ses besoins. Cependant, hors murs, dans l'espace public, les travailleurs sociaux sont selon elle moins entendus, alors qu'ils permettraient d'amener une lecture des jeunes différente, puisque ces derniers auraient été eux-mêmes observés dans un environnement plus complexe.

4.2.8 « C'est pas du contrôle, c'est de la présence »

Ce chapitre a pour but d'explorer les modalités formelles et informelles de la collaboration interprofessionnelle, ainsi que les complémentarités et les tensions vécues par les travailleurs sociaux.

Lorsque nous évoquons le potentiel contrôle social autour de la jeunesse, Mirco (MQ) explique qu'il pourrait également avoir un impact positif, s'il était pratiqué en collaboration avec les professionnels de la sécurité dans une démarche sociale et préventive. Il donne un exemple : *« si ça fait cinq fois qu'ils arrêtent le même jeune et qu'il habite dans la zone de la Maison de quartier, ça serait incroyable qu'ils nous démarchent et qu'ils nous disent qu'ils s'inquiètent pour lui. (…) ça nous permettrait d'aller le chercher s'il était passé hors des mailles du filet auparavant, ça serait une forme contrôle stylée. »* avant de revenir sur ces termes *: « C'est pas du contrôle, c'est de la présence. Présence sociale, c'est plus ça. C'est un accompagnement ciblé. Clairement il y a des mots qui ne sont pas aimés dans le social, genre « cibler », « aller chercher », « contrôle » aussi, il est pas aimé.* ». Mirco (MQ) continue à donner des exemples sur ce sujet *: « On me dit on a un sauvage dans le quartier qui est en train de gâcher sa vie, ça me choquerait pas que la police me dise voilà, il s'appelle machin, on s'inquiète pour lui, il a fait trois cambriolages, il est déscolarisé, bah voilà, à partir de là, nous on a les infos et puis on peut travailler avec les armes qu'on a. Et si c'est une forme de contrôle ça, bah je suis pour. »*., Luan (TSHM) quant à lui, ne considère pas être un acteur du contrôle social, il nommerait plutôt ses actions comme du « soutien ». Julie (TSHM) considère *« que ça dépend du TSHM. Mais moi, en tout cas, ce n'est pas du tout ma vision Ma hiérarchie ne m'impose pas non plus de le faire. Le but, c'est vraiment de favoriser positivement la jeunesse, de rendre publiques les pratiques. Avant, c'était pareil : Les jeunes qui faisaient du skate faisaient peur, les jeunes habillés rock faisaient peur. Aujourd'hui, c'est les jeunes en casquette. Il y a toujours eu une génération qui fait peur. »*

Tensions interprofessionnelles et dénonciation des abus de « certains flics »

« La police va s'attaquer à ce que les jeunes font. Les travailleurs sociaux vont s'attaquer à ce que les jeunes portent en eux, ce qu'ils sont. » (Clara, TSHM))

La collaboration interprofessionnelle n'est pas neutre et peut parfois exposer les travailleurs sociaux à de fortes tensions internes.

« En général, quand ils viennent à la maison de quartier, ça se passe super bien. Mais la vraie problématique, c'est qu'il y a des bavures qui sont réelles, et qu'ils n'acceptent pas qu'elles existent. J'ai vu des tournées de flics et j'ai pas vu en live des jeunes se faire frapper, mais j'ai vu des jeunes fracassés du visage venir à la MQ, parce qu'ils faisaient des rondes. Ils sortaient des camionnettes

et ils faisaient des one-one avec les jeunes, comme la purge. Et ça a été remonté plein de fois. En soi, ce n'est pas de dire qu'ils sont tous comme ça les flics, mais ils doivent accepter que c'est une réalité, (…) une TSHM a fait remonter ça, pour eux ça n'est pas vrai. ». Cette TSHM en question est justement Julie (TSHM), qui a exprimé durant notre entretien au sujet des potentielles tensions pouvant exister entre les deux corps de métiers : *« Il y a quand même des violences policières sur les jeunes. Si je le vois, je le remonte toujours, d'abord à mon îlotier. Mais si je sens que ce n'est pas possible et que c'est fermé, je vais aller plus haut. Mais je l'aurais dit dans un premier temps. Je ne suis pas là pour défendre la police. Mon mandat, c'est la jeunesse. Donc s'il y a des choses négatives à dire sur eux... ce n'est pas forcément lui, mais ça peut être ses collègues. Si lui, il ne va pas me recevoir mes inquiétudes, je vais aller plus haut. Ça peut créer des tensions. »*

Selon Mirco (MQ) l'approche des jeunes qui fonctionne mais qui n'est pas pratiquée par la police est d'aller à leur rencontre : *« Parfois, ils tournent en voiture et ils créent une tension pour rien, alors que s'ils venaient juste vers les jeunes, dire bonjour comme des acteurs sociaux du quartier et casser ce truc de quand on vient on crée de la tension, ça serait vraiment le top ».* Mirco (MQ) avance l'idée que cette posture est demandée depuis plus haut, que c'est institutionnel. *« Ça fait des années qu'ils sont dans une pratique répressive, ce n'est pas un réflexe pour eux de se dire qu'ils vont tourner dans un quartier pour dire bonjour. (…) Ils viennent avec une posture menaçante alors que ça serait plus efficace d'adopter une posture protectrice. (…) Mais ça prend du temps, il faut avoir envie aussi. ».* Comme exprimé par Léo (BMin), l'envie est à nouveau avancée comme un paramètre non-négligeable dans la posture adoptée par les professionnels et leur manière de collaborer et d'approcher la jeunesse.

Mirco (MQ) explique avoir des contacts avec les forces de l'ordre *« quand ils se pointent à la Maison de quartier. (…) La plupart du temps, ça se passe bien, il y a eu une fois où ils ont plaqué des jeunes contre le mur de la MQ. Moi, je n'étais pas là, c'est mes collègues qui m'en ont fait part. Ils ont eu peur, ça montre l'intensité de la venue de la police. »* Il décrit la nature de leur collaboration comme professionnelles, car la police fait partie des partenaires de la maison de quartier.

Clara (TSHM) explique qu'elle a vécu l'évolution des pratiques, notamment lorsque des agents de sécurité privée, ou « *des Rambo on va pas se leurrer* » sont entrés en fonction dans l'espace public, expliquant que cela avait beaucoup bousculé ce qui s'y passait. Ces agents sont engagés par des coopératives de régie *« pour errer en bas des immeubles, (…) et qui sont dans des démarches Rambo. Ils vont casser la gueule. C'est figuratif. Donc là, j'ai vu évoluer la collaboration avec ceux qui représentent l'autorité. ».* Clara (TSHM) explique qu'il a été compliqué pour elle de vouloir un contact avec ces agents puisqu'ils n'étaient pas *« sur un objectif partagé. Le but n'était pas la paix sociale. Le but était de castagner du jeune, on va être très clair. ».*

Ces dernières années, l'externalisation de certaines tâches policières au profil d'agents de sécurité a pris beaucoup d'ampleur, et ces derniers jouent désormais un rôle indispensable dans la gestion des événements publics, des flux de population, voire de la vie urbaine quotidienne. Ces agents privés occupent des tâches variées — encadrement, surveillance, prévention — traditionnellement assurées par la police, parfois dans une logique de rentabilité ou d'efficacité souvent détachée des finalités éducatives ou sociales, ce qui a justement été relevé par Clara. En une décennie, *« leur nombre a bondi de près de 30% en Suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le pays comptabilise 21'898 agents privés en 2020, contre 17'202 en 2011. »* (Radio Télévision Suisse, 2023).

Les propos de Julie (TSHM) semblent correspondre aux observations de Clara (TSHM) : *« TSHM, c'est un jeune métier en Ville de Genève, ça fait 20 ans. Mais moi, ce que je vois, c'est qu'il y a de plus en plus de territoires qui se sont un peu privatisés, où ils mettent des agents de sécurité, en plus de la police et des travailleurs sociaux hors murs, et les correspondants de nuit. Par exemple, un territoire comme les Ouches, pour moi, dans une soirée, un jeune peut rencontrer un policier municipal, un TSHM, un correspondant de nuit, un GPA, dans la même soirée. Ça me paraît être un petit peu excessif pour juste être posé dehors avec ses amis, et puis tu parles un peu fort. »*

Clara (TSHM) : *« Avant d'aller se taper dans la loi, il y a des comportements qui sont à risque, et nous, on va plutôt être sur ce versant-là (…), le but est de faire en sorte que chacun puisse trouver sa place. »* elle décrit la nature de la collaboration comme adaptable *« aux besoins »* mais également comme *« nécessaire et impérative ».* Selon Mirco (MQ) les objectifs communs avec la police sont le calme et le vivre ensemble, mais la manière d'y accéder diverge, puisque *« eux c'est la répression, nous c'est le social ».*

4.2.9 Réunions réseaux et collaboration indirecte : « on ne peut pas être anti-police »

Julie (TSHM) explique qu'à la Servette, un dispositif réseau existe avec les îlotiers, qui a lieu tous les trois mois où *« on fait le point, mais du quartier. Et puis, il y a la police qui est présente, il y a nous, il y a les écoles, il y a plusieurs institutions. ».* Voici comme elle décrit la nature de leur collaboration : *« Je pense qu'en fait, on n'a pas le choix. On est sur le même territoire. Forcée, je trouve que c'est un peu fort comme mot. Mais ce n'est pas instinctif. C'est la logique, c'est essentiel qu'ils soient dans la boucle. Pour moi, ils font partie du paysage de la rue. Et on ne peut pas les ignorer et être anti-police. C'est inévitable. Et elle est nécessaire, parce que finalement, c'est en faveur des jeunes. »*. Julie (TSHM) a dû mettre de côté ses valeurs pour collaborer : *« je faisais partie d'un milieu un peu plus militant. Mais je sais que dans cette fonction, tu vois, l'objectif, c'est de pouvoir travailler avec tous ces corps de métiers différents. Donc, si tu as un problème avec ça,*

je pense qu'il ne faut pas faire non plus le métier de TSHM. Il faut prendre sur soi et essayer de trouver le positif. »

Luan (TSHM) confie voir assez peu la police, en comparaison à son travail précédent, dans une autre commune, où des réseaux étaient organisés mensuellement. Lorsqu'ils se croisent lors des tournées à Vernier, les TSHM et la police peuvent se dire bonjour, mais Luan (TSHM) ne ressent pas de collaboration directe. La nature de la collaboration Travail social/Police a été définie par Luan (TSHM) comme étant importante, car la police *« permet d'avoir une vision globale de la situation dans la commune. (…) Le lien est important, mais on ne travaille pas main dans la main (…). Chacun doit garder sa place, mais s'il y a une bonne communication, ça peut fonctionner. »*

Mirco (MQ) exprime quant à lui : *« Dans les moments de rencontre, ils n'envoient pas ceux qui tabassent les jeunes, ils envoient un peu les diplomates de la police, ceux qui incarnent vraiment une dimension sociale. »*

Les observations faites par les professionnel·le·s du travail social peuvent être mises en perspective avec les sous champs des « métiers d'ordre » (en l'occurrence police et sécurité privée). Comme le montre ce champ d'étude, les positions les moins valorisées — par exemple, la sécurité privée ou certaines unités— disposent souvent de peu de ressources pour se distinguer, hormis l'adoption d'une posture répressive ou l'usage visible de la contrainte physique (Proteau & Pruvost, 2008) comme rapport visible de domination ?

Si on s'inspire de l'article de Laurence Proteau et de Geneviève Pruvost « Se distinguer dans les métiers de l'ordre » (2008), on peut donc déduire dans ce contexte que les jeunes des quartiers populaires constituent une « clientèle » socialement dévalorisée, renforçant la tentation d'une approche coercitive plutôt que relationnelle.

Cette lecture aide à comprendre pourquoi, comme l'expriment Clara (TSHM) et Mirco (MQ), les interactions avec ces professionnels peuvent créer tension et défiance :

> « Si, dans ces métiers d'ordre, l'usage de la force conserve un prestige certain, d'autres critères président au système de classement indigène entre travail noble et 'sale boulot', entre quartiers de noblesse et espaces de relégation… Leurs pratiques quotidiennes sont, en effet, moins marquées par l'usage de la force et de la violence physique que par une variété de registres […] de distinction qui permet de s'imposer […] comme de "vrais" professionnels. » (Proteau & Pruvost, 2008).

4.2.10 Différents statuts et contacts

Clara (TSHM) émet une distinction entre les différents statuts et postes au sein des forces de l'ordre. Elle explique que les forces municipales peuvent *« être dans quelque chose d'un peu plus frontal »,* effectuant des rondes, des interpellations, et qu'ils pouvaient tout à coup sur le terrain ne pas avoir *« cette finesse de compréhension de l'autre que l'on peut avoir quand on se boit un café ensemble et qu'on partage le regard. ».* Les municipaux dépendent du politique à l'échelle communale, tandis que les îlotiers dépendent de la gendarmerie, et donc du cantonal, *« donc déjà, le lien hiérarchique n'est pas du tout le même, les îlotiers ne doivent rien aux autorités de Vernier ».* Clara (TSHM) insiste sur la facilité de contact et de collaboration avec ces derniers : *« A Vernier, en tout cas à l'époque, ils avaient cette mission de terrain, à tenter de résoudre des problématiques, c'était limite des médiateurs. »*.

Elle témoigne avoir expérimenté une forme d'intelligence collective lorsqu'elle travaillait à Vernier : *« On avait de la chance d'avoir une excellente collaboration avec les forces de l'ordre, et plus particulièrement les îlotiers de la gendarmerie, qui fait qu'on partait du principe qu'on œuvrait tous au bien-être collectif, avec des outils différents et complémentaires, on répartissait les tâches en fonction du besoin ».*

Julie (TSHM) exprime le même ressenti que Clara (TSHM) à l'égard des îlotiers, expliquant que leur collaboration découlait de leur sensibilité et leur volonté à eux : *« ils ont envie de déconstruire un peu cette image négative de la police. ».* Elle raconte *: « Il y avait eu beaucoup de violences policières sur ce territoire, information qui nous avait été remontée par les jeunes. On a donc créé ces rencontres « jeunes-police » qu'on fait deux ou trois fois par année. Ça a permis vraiment d'apaiser, de mettre une personnalité derrière cet uniforme. : Ils ont instauré un dialogue, ils viennent, ils parlent. Et puis les jeunes, ils peuvent poser toutes les questions qu'ils veulent. Et en fait, ça a vraiment baissé les tensions, il y a eu vachement moins de problèmes dans ce quartier. Et autant les jeunes que la police, ils étaient contents, en fait, de ce projet. La police, ils aimeraient faire ça dans tous les quartiers de la ville. Pour moi, on ne peut pas forcer. Parce que par exemple, à la Servette, ils ne veulent pas rentrer en lien avec la police. Ils n'ont pas de problème avec la police, donc ils disent, c'est quoi l'intérêt qu'ils viennent nous voir ? »*

Selon Julie (TSHM), le respect de la fonction et du cadre de chacun est ce qui fonctionne, la communication des policiers en amont, avant d'intervenir de manière répressive est également relevé comme quelque chose de pertinent et positif. Elle insiste sur l'importance de l'informel dans le contact interprofessionnel afin d'apprendre à dialoguer *« de manière pacifique »* Elle donne comme exemple d'aller manger une pizza *« tous les deux mois avec les gens qui sont sur le terrain*

afin d'apprendre à se connaître (…) individuellement, dans nos métiers et se respecter, avoir de la confiance ».

4.2.11 Communication interprofessionnelle et cadre

Selon Julie (TSHM), la collaboration peut initialement être très mal perçue par les jeunes. *« J'ai toujours été claire. Ils savent très clairement qu'on travaille avec eux, qu'on échange, qu'on a des réunions ensemble. Et eux, au début, ils n'arrivent pas à comprendre. Mais au fil du temps, ils comprennent que tu fais ça dans leur intérêt. Ils peuvent le vivre comme une trahison. ».* Elle raconte une anecdote à ce sujet, d'un jeune avec qui elle *« a galéré des mois pour avoir son numéro »* et qui finalement l'a aperçue saluer un gendarme *« et je me suis dit, merde, je pense qu'il m'a vue. Et déjà que je galère depuis deux mois à essayer de rétablir un lien. Pourquoi ça tombe maintenant ? Avec les jeunes les plus durs, c'est sûr que c'est très compliqué. Surtout ceux qu'on n'arrive pas forcément à attraper tout de suite. Et souvent, moi, je leur dis, s'il vous plaît, ne me saluez pas si je suis avec des jeunes. Et puis ça, ils respectent. »*

Mirco (MQ) explique que lors d'une réunion interprofessionnelle où des policiers étaient présents, il avait été transmis qu'à l'interne il y avait un réel souhait d'adopter une dimension sociale au sein de la police, notamment dans l'approche de la jeunesse : *« Du coup à partir de là, moi, je peux communiquer au jeune et prendre leur dos, pas que quand ils ont la haine de la police leur dire c'est tous les mêmes. Non je peux dire qu'à l'interne, il y a des choses qui bougent. Après il faut que ça bouge vraiment pour que mes propos soient crédibles. ».* On peut ici faire un lien avec l'analyse des points de vue et le passage où Léo (Bmin) mettait un point d'honneur sur la transparence avec les jeunes, et l'importance de dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. Lors des entretiens avec les travailleurs sociaux, il est apparu comme primordial pour eux d'être à la recherche d'honnêteté et de transparence. Mirco (MQ) a encore insisté là-dessus : *« si les jeunes voient qu'à chaque fois, je suis sincère avec eux, ils ne douteront plus si des fois ça ne va pas forcément dans leur sens ».*

Luan (TSHM) nous décrit les d'informations que la police peut transmette aux TSHM : *« Faites attention à tel jeune, il traîne seul le soir, gardez un œil sur lui »*, ajoutant qu'il n'a *« jamais ressenti une mauvaise intention de la part de la police ou des autres professionnels ».*

Julie (TSHM) nomme le protocole Fase/Police, qui a été mis à jour, comme un garant de son secret de fonction si des policiers lui demandaient des renseignements. Elle peut également les renvoyer au cadre fixé par sa magistrate : *« Ce n'est jamais arrivé que la police nous libère de notre secret de fonction. Si tu témoignes sur un fait, après c'est fini. Tu ne peux plus jamais faire ce travail. Donc, eux, ils ont quand même beaucoup de respect pour nous et ils ne vont jamais nous mettre dans cette position. ».*

4.2.12 Positionnement interprofessionnel et dilemmes éthiques

Dans leur accompagnement, les professionnels peuvent être confrontés à de nombreuses tensions, oscillant entre le travail prescrit et le réel, la loyauté envers les jeunes et la loi, le pouvoir et le devoir, comment le vivent-ils ?

Relations interprofessionnelles traversées par des préjugés réciproques

« Le champ est un espace de positions et de prises de position où les agents sont pris dans des rapports de force qui les dépassent, tout en étant le produit et le résultat de leurs actions. » (Bourdieu, 1994)

La collaboration interprofessionnelle entre travailleurs sociaux et forces de l'ordre peut être analysée comme une rencontre de deux champs professionnels adjacents, mais en tension (Bourdieu, 1994). Les travailleurs sociaux mobilisent un capital relationnel et culturel visant la prévention, tandis que la police valorise un capital institutionnel et symbolique adossé au monopole légitime de la violence, comme l'illustrent les témoignages des TSHM évoquant les postures menaçantes de certains agents ou la difficulté à faire reconnaître l'existence de violences policières. Mirco (MQ) illustre très bien les préjugés en action : *« si je pense à une réunion entre eux à l'interne, ils nous voient comme des petits bobos du social, comme nous, on a des jugements sur eux ».*

Une collaboration possible, mais sous conditions de certains non-dits

Mirco (MQ) confie avoir déjà conseillé à des filles fréquentant la MQ d'appeler la police, justifiant cela par des problématiques différentes rencontrées par ces dernières en comparaison avec les garçons, et également parce qu'*« elles sont moins réfractaires à ce rapport à la police et à l'autorité ».* Luan (TSHM) exprime quant à lui que *« si les jeunes savaient qu'on collaborait étroitement avec la police, je pense qu'ils seraient moins ouverts. ».* L'avis de Clara (TSHM) rejoint celui des autres professionnels : tant que les jeunes savent qu'ils ne vont pas transmettre leurs informations à la police, la collaboration est tolérée par ces derniers.

Secret professionnel

L'un des dilemmes qui a le plus été cité par les professionnels concerne le secret professionnel, un conflit potentiel de loyauté envers la ou le jeune, et une grande pression institutionnelle. Plusieurs témoignages évoquent des situations où le·la professionnel·le est pris·e entre deux obligations contradictoires : protéger la relation éducative ou informer un service sécuritaire ou judiciaire.

Clara (TSHM) : *« Les travailleurs sociaux ne sont pas des indicateurs des flics et réciproquement. C'est une source d'information on va dire bienveillante. »* Les tensions avec la police apparaissent selon Luan (TSHM) *« lorsqu'ils veulent obtenir des noms ou des informations »*. Il insiste sur

l'importance de garder une distinction claire entre les rôles de chacun, sous risque de détériorer la relation professionnelle.

Clara (TSHM) explique que pour *« des agents municipaux qui se retrouvent des fois malmenés sur le terrain »,* les travailleurs sociaux seraient *« des indics de rêve »,* ajoutant que *« c'est parfois difficile pour eux d'admettre que non, en fait ».* Les travailleurs sociaux résistent à l'instrumentalisation de leur travail lorsqu'ils défendent leur secret professionnel.

Prévention partagée : entre médiation et instrumentalisation

Mirco (MQ) explique que si des jeunes fument ou écoutent de la musique devant la MQ, la police a tendance à être plus tolérante, car il y a la connaissance que ces jeunes sont chapeautés, que de près ou de loin un cadre est posé : *« je pense que s'ils voient des jeunes fumer devant la MQ ils ont conscience que ça fait partie du jeu pour entrer en lien avec eux et pour ne pas les perdre. ».* Il semble donc ici que le contexte permet un adoucissement des pratiques policières.

Ici, la présence éducative modifie le comportement policier, preuve d'une certaine reconnaissance du mandat institutionnel, mais également d'une forme de régulation indirecte des conduites juvéniles par les travailleurs sociaux.

Clara (TSHM) : *« Parce qu'en plus de ça, on a quand même un rôle de prévention. C'est-à-dire que la police, eux, ils vont me dire, par exemple à Halloween, « on va sortir l'artillerie lourde parce qu'on sent qu'il y a une tension dans ce secteur. Donc si tu peux juste prévenir un peu les jeunes qu'il ne faut pas faire de blagues pendant cette soirée-là ». Du coup, ça nous permet en amont, de faire de la prévention. En leur disant, vous savez que là c'est tendu, la police, ils vont venir (…). On ne va vraiment rigoler parce qu'il y a eu ça, ça, ça comme épisode. Donc on vous déconseille fortement de sortir avec des mortiers ce jour-là. Mais sinon, il ne faudrait pas pleurer parce que je vous aurais prévenu, ils seront présents en masse. ».*

Dans cet extrait, plusieurs éléments peuvent être relevés : le premier, c'est le relai préventif, positif entre les forces de l'ordre et les TSHM. Le second, est un potentiel risque d'instrumentalisation de l'accompagnement social par les forces de l'ordre, puisque les travailleurs sociaux, bien qu'adoptant une casquette « préventive », se transforment en agent de l'ordre public à leur tour.

Effets de vitrine

Mirco (MQ) : *« Il y a des intentions qui sont bonnes comme les réunions avec la police. Mais la plupart du temps, c'est plus pour passer dans les journaux, c'est pas réellement incarné. C'est juste pour dire « on a fait une réunion, on prend une petite photo. Ça arrange tout le monde de dire que le social et la police collaborent, mais au final sur le terrain, il n'y a pas de réel impact pour l'instant.*

Toute la dimension politique est très hypocrite. Nous, des très hauts placés du travail social, quand c'est pour boire un verre ou inaugurer une maison de quartier ils répondent dans la journée, mais quand on a besoin de quelque chose sur le terrain ça prend six mois. Institutionnellement, c'est hypocrite. ». Il ajoute que lorsque des rencontres avec la police sont organisées, elles se passent bien. A son sens cela s'explique par le fait *« qu'ils envoient la partie visible, carrée, qui fait bien son travail. Et je pense qu'en vrai, il y a des chances que ça soit une majorité, j'aimerais croire ça. Mais c'est juste que la minorité de flics qui vont vraiment à la chasse aux jeunes, elle fait plus de bruit. On n'est pas en France mais ça existe vraiment, c'est une réalité. ».*

Le professionnel exprime ici une frustration liée au grand décalage entre le discours institutionnel, politique, et la réalité qu'il vit sur le terrain.

Luan (TSHM) quant à lui explique que les patrouilles, et l'approche plus ou moins répressive ou préventive de la police, dépendent beaucoup de la politique communale. A Vernier, la prévention est selon lui priorisée. La volonté de communication politique de la ville de Vernier semble être que l'on l'assimile à un lieu où la prévention est mise en avant dans les pratiques, ce qui pourrait être différent ailleurs, preuve que le contexte local peut avoir un impact assez grand sur les modalités de la collaboration et des pratiques professionnelles respectives ainsi que sur les modes de régulation des conduites juvéniles jugées problématiques.

Zones grises et marges de manœuvre

Certains professionnels interrogés ont pu raconter des anecdotes où iels ont clairement contourné ou dû contrer des dispositifs à leur sens totalement défaillants (hébergement, écoute, accès aux soins). Par exemple, Clara (TSHM), a hébergé chez elle un jeune de 18 ans, qui s'était fait renvoyer de son foyer le jour de son passage à la majorité, faute de lieu pour l'accueillir, de solution institutionnelle. Alors, Clara (TSHM) est complètement sortie du cadre afin de garantir une protection à ce jeune. Elle a contourné les normes afin de le protéger de tous ses traumatismes, de sa propre violence, car sinon tout ce qui avait été travaillé avec lui aurait été perdu, gâché par des incohérences du dispositif.

Mirco (MQ) donne un exemple de sa pratique, où la vision et pratique différenciées en lien avec la police ont mis à mal son équipe. Une animatrice voulait immédiatement prévenir la police qu'une bagarre allait avoir lieu car des jeunes le lui avait confié. Mirco (MQ) explique s'être désolidarisé de cette action *« parce qu'en un appel, tu peux perdre des années de lien. (…) Éthiquement, c'est peut-être pas ok de se désolidariser de ses collègues, mais là j'étais complètement à l'aise avec ça. Elle m'avait pas concerté avant de le faire uniquement parce que j'avais pas le même titre, c'est pour ça qu'il faut faire la Haute école de travail social. ».*

Le regard des travailleur·euse·s sociaux·ales sur les jeunes qu'iels accompagnent produit des pratiques professionnelles de contournement : les professionnels vont agir dans les limites des dispositifs, bricolant parfois des justifications qui puissent répondre à la rigidité bureaucratique de leur institution.

Lorsque nous évoquons le pouvoir discrétionnaire, Clara (TSHM) explique qu'elle a cherché à être créative lorsqu'elle se trouvait face à une situation qu'elle considérait comme injuste, *« quitte à parfois ne pas respecter l'éthique professionnelle. ».* Émotionnellement, lorsqu'elle se trouvait face à des injustices sociétales, Clara (TSHM) explique avoir ressenti de la colère, puis une forme de résilience *: « à un moment on se dit « ok on va mettre son énergie là où on a de l'impact plutôt que de chercher à la mettre là où on n'en a aucun ». Donc voilà, on se débrouille, on essaie de convaincre le chef qu'« allez, ce ticket on le passe ». Mais c'est un sentiment vif d'injustice sur ce que la société fait face à l'urgence. »*

Selon Julie (TSHM) les tensions interprofessionnelles surgissent lorsqu'il y *a « un court-circuitage du métier de l'autre ».* Un partenariat respectueux des rôles et des limites de champs professionnel semble être essentiel afin d'imaginer une collaboration utile et pertinente pour le collectif.

4.2.13 Rapport à la société, regard des habitant·e·s

Quel est l'impact des attentes sociales, souvent déconnectées de la réalité des jeunes, sur ces derniers ? Les travailleurs sociaux participant à cette recherche livrent ici leur perception de la société adulte, sur les plaintes des habitants des quartiers ou iels travaillent.

Impact du rejet sociétal sur les jeunes

L'enquête menée sur la commune de Plan-les-ouates qui a déjà été mobilisée dans cette analyse aborde un sujet qui a été nommé lors des entretiens et concorde parfaitement avec lui :

> « Les comportements qui « dérangent » ou sont « à risque de déranger » se déroulent dans l'espace public : écouter de la musique, faire la fête, voire commettre des petits actes de vandalisme. On sait combien ces comportements sont liés aux ressources matérielles et culturelles dont les jeunes disposent, et combien également ils sont liés aux sociabilités juvéniles masculines (voir les travaux de Isabelle Clair et Isabelle Coutant). D'une part, les intervenant·es évoquent que les jeunes logeant dans les villas sont moins friand·es des activités proposées et passent plus de temps dans l'espace privé (notamment les jardins) ou dans des loisirs orientés et payants (cours privés artistiques ou sportifs). On remarque une certaine stratification sociale, ce que les jeunes confirment en partie, « trainant » majoritairement avec des pair·es de leur propre « sous-quartier » » (Weil et al., 2022).

Le témoignage de Julie (TSHM) met en lumière une intolérance croissante face aux comportements perçus comme gênants dans l'espace public, notamment le bruit généré par les jeunes :

« J'ai l'impression qu'on contrôle de plus en plus, et c'est juste que les gens, ils demandent de plus en plus ça. Parce qu'ils n'ont pas de tolérance avec le bruit. Quand tu vas à Amsterdam, il y a des bancs en bas de chaque immeuble. Les gens se posent, toutes générations confondues, ça ne pose problème à personne. Paris, c'est pareil. À Barcelone, c'est pareil. Partout, tu vas dans les autres capitales, il n'y a pas autant ce besoin de silence, d'avoir personne dans les rues. ». Julie (TSHM) constate ici une tolérance à la déviance sonore très réduite, ce qui induirait selon elle une augmentation de la répression.

Sa perception peut être mise en lien avec les constats de Laurent Mucchielli (2008), qui souligne que la tolérance sociale envers les comportements non conformes s'est réduite, notamment dans l'espace public. On assiste actuellement, selon le sociologue, à un *« abaissement du seuil de tolérance sociale à certaines formes d'écarts »* (Mucchielli, 2008, p. 119), en particulier dans les milieux urbains où les normes de tranquillité, de sécurité et de conformité sont de plus en plus valorisées au détriment de la diversité des usages sociaux de l'espace.

Le ressenti exprimé par Julie (TSHM) illustre ce constat : des comportements tels que s'assoir et discuter voire faire du bruit dans la rue qui étaient autrefois tolérés, sont désormais perçus comme des troubles causés à la collectivité, justifiant l'intervention de dispositifs de contrôle. Ce glissement témoigne d'une normalisation de l'espace public et d'une demande sociale croissante de régulation, que Mucchielli (2008), analyse comme l'un des moteurs du développement des politiques sécuritaires dites de "tolérance zéro".

Elle fait ensuite un lien supplémentaire avec le contrôle social en donnant l'exemple de la période COVID ; où les gens étaient confinés, expliquant que tout est lié avec les conditions socio-économiques de départ : *« Si t'as un jardin, tu ne te prendras pas d'amende. Tu te poses dans ton jardin, personne ne va venir. Ces jeunes-là, c'est parce qu'ils n'ont nulle part où aller qu'ils sont dehors. Mais parce qu'ils sont beaucoup dans les foyers. Ils ne veulent pas inviter les amis chez eux. Ils n'ont pas de lieu pour se rassembler. Ils n'ont pas d'argent pour aller boire un café. Donc, ils se retrouvent dehors. ».*

Julie (TSHM) différencie les rôles : *« Eux, c'est un service d'ordre. Donc, on applique la loi, on ne réfléchit pas à la personne. Nous, on est là pour essayer qu'ils trouvent leur place, du plaisir dans la vie. Donc, pour moi, on n'a pas du tout les mêmes objectifs. Nous, on va essayer aussi de leur donner une lecture de la jeunesse. D'un peu les sensibiliser à quelles sont les difficultés. Parce que des fois, ils ne vont pas comprendre. Pourquoi est-ce qu'ils viennent tout le temps se poser ici ?*

Pourquoi ils font tout le temps du bruit ? Pourquoi cette personne, elle pose toujours des problèmes dans ce quartier ? Pourquoi il y a des violences entre ces deux groupes ? Voilà, il y a des choses qu'ils n'ont pas forcément la lecture de la situation. Et nous, on est plutôt là aussi pour un peu donner... Tout en étant anonyme, mais vraiment un peu un contexte. Après, eux aussi, ce qu'il faut savoir, ils sont beaucoup sollicités par les gens, ils appellent tout le temps pour râler. Mais ça permet eux aussi, quand ils vont revoir les habitants, les commerçants, d'expliquer aussi, vous savez, ces jeunes, ils sont juste posés, ils n'ont nulle part où aller. ».

La TSHM se souvient : *« Il y a eu une époque où on faisait des médiations, vraiment, avec les habitants. Ils descendaient. Mais franchement, c'était vraiment un déversement de plaintes, de colère. Et puis les jeunes, eux, ils sont face à ça. Ça les met dans une position horrible et violente. Et ça n'arrangeait pas vraiment forcément les choses. Donc, moi personnellement, je ne fais plus ce genre de truc. Même mes collègues, ils ne font plus vraiment. Il y a les correspondants de nuit, maintenant, cette nouvelle fonction qui est là. Donc, ils vont vraiment aussi aller rencontrer des gens, des habitants, etc. Ils font un peu des médiations. Moi, je ne vais jamais amener des jeunes dans des guet-apens de réunions horribles où tout le monde se plaint d'eux. Je trouve que ce n'est pas très agréable. On est plutôt là pour apporter la voix de la jeunesse et expliquer les choses. Puis des fois, c'est juste que les gens, ils n'ont pas la lecture. Ils ont oublié comment c'était quand ils étaient jeunes. Ou ils n'ont pas eu la même vie que les jeunes dont ils se plaignent. »*

Clara (TSHM) conclut avec un regard systémique : *« On est dans une société créée autour des besoins de l'adulte, pas autour des besoins de la jeunesse. C'est à elle de se plier aux vieux et non pas aux vieux de faire de la place pour les jeunes. (…) Dans l'espace public, toute la complexité est au niveau des enjeux, des exigences sociétales versus les besoins des jeunes. ».*

<u>Rôle des médias dans la construction des représentations sociales</u>

Les médias et leur impact ont déjà été mentionnés antérieurement, mais il s'agit ici de comprendre la boucle rétroactive agissant sur la jeunesse : si les médias stigmatisent, la population a peur, il y a peut-être ensuite une réponse politique, qui renforce potentiellement la répression.

4.2.14 Dimensions politiques de l'action sociale

Luan (TSHM) insiste sur l'importance du rôle de la politique. Peut-être que c'est pour cette raison qu'il s'est engagé dans sa commune d'origine ?

Clara (TSHM) met en lumière l'importance de politiciens qui comprennent les besoins du terrain. Elle donne l'exemple d'un ancien maire de la commune de Vernier, devenu conseiller d'État, qui était d'abord éducateur, avant de devenir juriste puis homme politique. Elle explique que cette personne a toujours œuvré pour que tous les corps de métiers sachent partager le dialogue, la réflexion, *« pour une intervention qui soit la plus croisée possible, dans une visée d'un bien-être collectif. »*

« La politique doit se faire réélire et du coup on entend un certain nombre de revendications de la population, qui se répercutent par une réponse avec les forces de l'ordre. (…) Il suffit qu'il y ait dix habitants au Lignon qui interpellent le maire en disant « c'est une catastrophe, il y a une bande de jeunes en bas de l'immeuble » le maire il fait quoi ? S'il est cool, il envoie les TSHM pour voir si les jeunes ont des besoins. Sinon, il va appeler les municipaux pour qu'ils aillent faire des rondes. » (…) *« Tout dépend de ce que le politique juge comme prioritaire : est-ce que c'est l'intégration des jeunes ? est-ce que c'est la tranquillité des habitants ? En fonction de ça, les directives données aux agents municipaux peuvent être très variables, et je sentais bien les volontés politiques de transformer les TSHM en forces de l'ordre. ».* Clara (TSHM)

4.2.15 Recommandations et pistes d'amélioration

Pour conclure ce chapitre consacré au point de vue des travailleur·euse·s sociaux·ales, voici quelques propositions formulées par ces dernier·ère·s.

Suggestions pour l'amélioration du système

Blerta (CN) rêve de *« révolutionner l'école »,* qui est selon elle le *« premier endroit où on va ressentir le rejet de la société »* expliquant que l'école peut *« mettre à l'écart »* et faire sentir aux enfants *« qu'ils ne sont pas adéquats dans ce système-là, s'ils ne rentrent pas dans les cases, s'ils sont dans la zone grise ».* Blerta (CN) prône donc l'acceptation inconditionnelle des différences. Bien que le changement de système scolaire *« serait déjà pas mal »,* elle suggère également d'étendre la prévention et l'éducationnel partout.

Lors des entretiens avec les professionnels de la police, Léo (BMin) suggérait un changement dans l'enseignement donné aux étudiants de la Haute école de Travail social, Mirco (MQ) a presque

suggéré un parallèle *: « Je pense que c'est dès l'entrée dans les formations de police qu'il faut qu'il y ait une dimension sociale un peu plus poussée. ».*

Mirco (MQ) a également mentionné la HETS lorsque nous évoquions ses pistes pour l'amélioration du système. Sa suggestion concerne le concours d'entrée à la HETS, qui participe selon lui à des inégalités structurelles. S'il était différent, Mirco (MQ) pense que *« les profils qui y vont et qui en sortent seraient plus engagés et incarneraient une vision réellement sociale »*. Le second changement concerne le partenariat à plus grande échelle, qu'il faudrait simplifier, qu'une potentielle rencontre avec la police puisse se faire de manière simple et spontanée sans avoir à demander à trois chefs de chaque côté.

Conseils aux futur·e·s professionnel·le·s

S'il devait conseiller un futur professionnel, Mirco (MQ) confiait qu'il lui suggèrerait « même si c'est dur de changer tous ses a priori, puisque l'on ne peut pas demander à la police de le faire si on n'en est pas capable. Il faudrait essayer de travailler en collaboration avec l'intention la plus neutre possible, même si on porte le sentiment d'aller à l'encontre de nos valeurs, gardant en tête que c'est pour le bien commun qu'on le fait. »

S'il devait donner des conseils à un futur TSHM, Luan (TSHM) lui *« conseillerait de ne pas être fermé à la collaboration avec la police, tout en gardant ses valeurs en tant que travailleur social (…). On tire tous dans le même sens, mais pas avec les mêmes outils. »*

Nécessité d'un changement plus profond

Luan (TSHM) insiste sur la complexité et les limites de l'accompagnement de jeunes ayant des troubles psychotiques. Il faudrait selon lui des moyens beaucoup plus grands, tel qu'un soutien médical et psychologique.

Clara (TSHM) pointe que l'aspect santé et interprofessionnel avec le milieu de la santé n'a pas du tout été évoqué dans cette recherche alors que selon elle c'est un enjeu essentiel dans l'aide aux jeunes en situation de délinquance. La santé mentale, la dépendance, les troubles psychotiques ainsi que le sentiment de désœuvrement pourraient être accompagnés en parallèle au travail des éducateurs et des professionnels de la sécurité.

Quant à elle, Julie (TSHM) fait le lien entre le développement biologique de l'adolescent *« parce que c'est une période où t'as besoin de te séparer de ta famille »,* et l'impact de la justice pour mineurs. Elle explique que *« la reconnaissance, à cet âge-là, vaut plus des pairs que de ta famille. (…) Il faudrait une vraie révision de cette loi jusqu'à 25 ans. (…) Alors que ton cerveau n'est pas terminé, que t'es en pleine construction, hormonale, eh bien, toute ta vie, une connerie te poursuit. (…) Je*

trouve qu'il faudrait qu'on trouve un entre-deux, une façon de se racheter. Moi, je ne suis pas pour la prison. (…) Moi, je me miserais plus sur les trucs où tu es utile pour le collectif. Et que ça soit vraiment plus développé. ».

Afin de clore ce chapitre, voici une dernière citation tirée de l'entretien avec Clara (TSHM) :

« Il faut un changement sociétal de valeurs : quelle place fait-on à nos jeunes dans la société ? Quelle place aussi à leur expérimentation, à leur construction ? Où se situe le monde adulte par rapport à notre jeunesse d'un point de vue éducatif ? »

4.3 Analyse croisée

L'analyse croisée des espaces de points de vue permet de mettre en lumière à la fois des tensions structurelles et des zones de complémentarité entre les professionnel·le·s du travail social et de la police. Plusieurs parallèles significatifs émergent de cette comparaison.

Objectifs et temporalités divergents

Les objectifs assignés à chaque champ diffèrent : tandis que les travailleur·euse·s sociaux·ales, comme Clara (TSHM), mettent l'accent sur la prévention, l'accompagnement et l'émancipation, les policiers tels que Greg (PS) ou Léo (BMin) privilégient le contrôle, la gestion de l'urgence et l'application de la loi. Ce clivage se manifeste aussi dans le rapport au temps : le social agit sur le long terme, dans une logique de construction progressive, alors que la police intervient dans l'immédiateté. Léo (BMin) évoque ainsi la difficulté de penser l'accompagnement dans un temps judiciaire souvent décalé par rapport à la réalité des jeunes : *« le jeune a déjà changé entre le moment de l'acte et celui du jugement ».*

Le secret professionnel comme point de friction

La question du secret partagé constitue une autre ligne de tension. Les travailleur·euse·s sociaux·ales, comme Clara (TSHM), y voient un outil de protection du lien éducatif ; à l'inverse, du côté policier, Greg (PS) reconnaît que ce cadre est compris mais parfois source de malentendus, notamment lorsque l'information transmise est jugée insuffisante pour intervenir efficacement.

Des compréhensions différentes de la trajectoire déviante

L'approche des jeunes varie également. Julie (TSHM) insiste sur l'importance de comprendre les trajectoires, de contextualiser les actes dans un parcours de vie. Les policiers comme Greg (PS) ou Léo (BMin) s'appuient davantage sur des faits concrets et visibles, même si une certaine ouverture réflexive transparaît aussi dans leurs discours. Clara (TSHM) souligne quant à elle que les jeunes sont souvent *« disqualifiés »* avant même d'agir, à cause de leur apparence ou de leur lieu de résidence.

L'urbanisme comme facteur aggravant ou apaisant

Plusieurs professionnel·le·s, dont Clara (TSHM) ou Luan (TSHM), soulignent le rôle de l'environnement urbain dans la régulation. Le manque de lieux de mixité ou d'espaces publics accueillants pousse les jeunes à « traîner », augmentant leur exposition aux contrôles. Clara (TSHM) insiste sur l'importance d'aménager des lieux pensés pour l'appropriation collective, tandis que Julie critique l'échec des projets de mixité sociale mal accompagnés, notamment aux Ouches. Léo (BMin) pointe, lui, les effets de l'architecture (recoins, souterrains) sur les dynamiques de terrain.

Convergences et reconnaissance mutuelle

Malgré les divergences, plusieurs convergences apparaissent. Clara (TSHM), Greg (PS) et Léo (BMin) parlent tous d'une collaboration « nécessaire », « instinctive », « intelligente », qui ne peut reposer que sur la reconnaissance du rôle de l'autre. Leurs meilleurs souvenirs professionnels naissent souvent en dehors des cadres formels : cafés, échanges informels, réseaux de quartier. Julie (TSHM) et Clara (TSHM) évoquent elles aussi la nécessité de se parler « sans urgence », de construire des ponts entre les métiers. Tous·tes reconnaissent que personne ne peut réguler seul·e la jeunesse dite « déviante ».

Une judiciarisation ambivalente

Là encore, les points de vue se croisent. Clara (TSHM) et Léo (BMin) insistent sur la valeur d'un recours ciblé à la justice, « ni trop tôt, ni trop tard ». Trop précoce, elle brise la confiance ; trop tardive, elle peut renforcer la toute-puissance d'un·e jeune en errance. Greg (PS) et Léo (BMin) relèvent le décalage entre la temporalité judiciaire et les réalités du terrain.

Inégalités urbaines et stigmatisation territoriale

Plusieurs professionnel·le·s (Julie, Clara, Blerta) alertent sur la stigmatisation renforcée des jeunes issus de quartiers populaires (Lignon, Avanchets, Charmilles), alors que d'autres formes de déviance restent invisibles dans les quartiers aisés ou périphériques. La *« territorialisation des problèmes »* contribue, selon Clara (TSHM), à assigner les jeunes à une étiquette spatiale.

Des jeunesses multiples, mais perçues comme homogènes

Enfin, tous les professionnel·le·s interrogé·e·s (TS comme police) s'accordent sur la pluralité des jeunesses. Greg (PS) évoque des jeunes *« très différents »,* même dans une même école. Clara (TSHM) parle d'un potentiel à révéler, à condition de sortir des logiques d'enfermement dans les représentations.

Une régulation nécessairement plurielle et contextualisée

Dans tous les entretiens, une idée fait consensus : aucun acteur ne peut, à lui seul, assurer la régulation des jeunes en difficulté. Comme le résume Clara (TSHM), *« il faut accepter d'être un peu humble par rapport à ce que nous sommes, et de se mettre en cohorte, en intelligence, pour se dire qui peut agir où ».* Cette approche systémique de la régulation implique une connaissance réciproque des postures, une confiance interprofessionnelle, et un respect des temporalités propres à chaque métier.

Cependant, cette collaboration reste fragile : elle dépend fortement du contexte local, de la qualité des relations humaines, et du degré d'ouverture des institutions. Elle oscille entre coopération et tensions, entre alliance éducative et suspicion mutuelle. Le défi réside alors dans l'institutionnalisation de pratiques de coopération sans rigidification des échanges, en laissant place à l'informel, à l'expérimentation et à la réflexivité partagée.

Entre déviance et délinquance : une frontière floue

Plusieurs professionnel·le·s (Léo, Clara, Julie) insistent sur la difficulté à tracer une ligne claire entre ce qui relève de la déviance (transgression sociale, incivilité) et de la délinquance (infraction légale). Le « point de bascule » est souvent influencé par des facteurs contextuels : visibilité dans l'espace public, tolérance sociale, médiatisation des faits, ou absence de réponses éducatives en amont.

Dans ce flou, la collaboration TS-Police peut être un levier puissant d'intervention précoce et ajustée — à condition qu'elle ne serve pas uniquement à alimenter un processus de judiciarisation, mais qu'elle s'inscrive dans une logique de co-construction de réponses sociales, éducatives et respectueuses des droits des jeunes.

Conclusion partielle

L'analyse croisée des entretiens révèle donc un espace d'interprofessionnalité à la fois tendu et prometteur. Elle met en lumière les écarts de perception, les malentendus structurels, mais aussi des terrains fertiles pour une régulation partagée. Ce constat appelle des efforts continus pour renforcer les ponts entre champs professionnels, tout en interrogeant les rapports de pouvoir, les effets de l'urbanisation, et la place que la société accorde à sa jeunesse.

5. Discussion et conclusion générale

L'analyse des entretiens révèle des tensions structurelles entre les professionnel·le·s du champ social et ceux·celles de la police dans leur manière d'appréhender la jeunesse dite « déviante ». Ces divergences ne tiennent pas seulement à des différences personnelles liées à des tempéraments ou des trajectoires, mais bien à des positions différenciées dans le champ de l'intervention publique, que la grille bourdieusienne permet de lire comme des points de vue socialement situés : l'habitus professionnel, ou encore les logiques propres à chaque institution façonnent les postures adoptées, également au sein du même sous-champ d'intervention.

Les entretiens révèlent que la distinction entre « déviance » (incivilités, attroupements, nuisances) et « délinquance » (infractions pénales) peut être un peu floue sur le terrain. Des comportements perçus comme gênants ou perturbateurs peuvent être rapidement judiciarisés, sans réelle médiation sociale, et à l'inverse, l'attente parfois très longue des jeunes lors de procédures judiciaires peut alimenter chez eux·elles un sentiment de toute-puissance, la sanction ne prenant pas un effet immédiat. Cette dynamique est renforcée par une pression exercée dans certains quartiers populaires ou, comme les qualifient certain·e·s professionnel·le·s, des quartiers plus « denses ». Dans ces quartiers, l'action institutionnelle peut être perçue par les habitant·e·s comme plutôt répressive que bienveillante, ayant pour effet de renforcer la méfiance des jeunes envers les institutions, accentuer leur sentiment de stigmatisation, ou encore réduire l'efficacité des interventions éducatives. Ces dernières sont parfois éclipsées par la dimension punitive prise en charge par les professionnel·le·s de la sécurité publique, mais également privée (les « rambos » cités par certain·e·s travailleur·euse·s sociaux·ales interrogé·e·s).

Les résultats de cette recherche confirment l'influence déterminante des inégalités urbaines sur les pratiques de régulation sociale. Les professionnel·le·s interrogé·e·s dénoncent une surreprésentation des jeunes issu·e·s de ces quartiers dans les mesures judiciaires. Certain·e·s alertent sur les effets à long terme de dispositifs institutionnels présentés comme « bienveillants », mais vécus comme normatifs voire intrusifs par les jeunes concerné·e·s. Le quartier d'origine devient alors un marqueur social fort, influençant aussi bien les représentations institutionnelles que les opportunités d'accès aux ressources (écoles, loisirs, emploi, mobilité).

Les travailleur·euse·s sociaux·ales se trouvent alors au cœur d'une tension éthique : accompagner les jeunes vers l'autonomie tout en intervenant dans un cadre qui peut, malgré leur volonté, renforcer les parcours de marginalisation.

Trois axes analytiques se dégagent de cette réflexion :

- la déviance comme construction sociale et institutionnelle ;
- l'urbanisation comme facteur structurant d'inégalités et de contrôle ;
- la collaboration interprofessionnelle comme levier ambivalent de gestion des tensions.

5.1.1 Pistes et recommandations issues des entretiens

À partir des constats issus des entretiens, plusieurs pistes concrètes émergent pour améliorer les pratiques et les politiques publiques en matière de régulation de la jeunesse dite « déviante ».

Renforcer la collaboration interprofessionnelle

Les professionnel·le·s interrogé·e·s expriment le besoin de renforcer les espaces de dialogue entre les champs du social et de la sécurité. Réunions de terrain, cafés informels, ou encore formations croisées pourraient permettre d'améliorer la connaissance de l'autre corps de métier, ainsi qu'un climat de confiance. Les protocoles de collaboration explicites tel que le protocole Fase/ Police ont clairement été cités comme des outils précieux afin de cadrer au mieux les échanges interprofessionnels.

Certain·e·s plaident pour une réforme des formations initiales : il s'agirait d'intégrer une réflexion sur la posture policière dans les cursus de travail social, et réciproquement, de sensibiliser les futur·e·s policiers et policières aux enjeux sociaux et éthiques du travail éducatif.

Agir sur les conditions structurelles et territoriales

Les politiques sociales gagneraient à être davantage ancrées dans la réalité des territoires. La création de lieux d'accueil mixtes, la consolidation des dispositifs de médiation de rue, et le soutien à des expérimentations locales peuvent répondre aux besoins spécifiques des jeunes dans certains quartiers.

La ségrégation socio-spatiale doit également être combattue : la concentration de populations vulnérables dans des ensembles peu mixtes produit des effets de relégation et d'injustice. Une politique plus équitable de répartition des ressources, du logement, de l'accès à la santé mentale ou à l'emploi est jugée essentielle par les professionnel·le·s.

Transformer les représentations sociales

Enfin, un changement de regard sur la jeunesse s'impose. Les professionnel·le·s appellent à une transformation des imaginaires sociaux associés aux jeunes, notamment dans les médias, à l'école,

et dans l'aménagement de l'espace public. L'objectif serait de déconstruire les liens systématiques entre jeunesse, quartier populaire et déviance.

Des actions concrètes peuvent être menées pour rendre l'espace public plus accueillant, notamment pour les jeunes femmes, souvent invisibilisées et exclues de celui-ci. L'enjeu n'est pas seulement sécuritaire, mais aussi symbolique : il s'agit de reconnaître aux jeunes leur droit à la ville, à l'expression, et à la dignité.

5.1.2 Apports de la recherche

Ce mémoire visait à interroger les modes de régulation de la déviance juvénile entre les travailleur·euse·s sociaux·ales et policier·ère·s, en contexte urbain.

L'analyse fait émerger plusieurs constats majeurs. D'abord, la collaboration entre travail social et police repose sur une asymétrie structurelle : les deux champs poursuivent des logiques institutionnelles distinctes — éducative d'un côté, sécuritaire de l'autre — qui peinent à se conjuguer parfaitement, malgré un public et un but commun souligné par la plupart : le bien-être du collectif.

L'espace urbain joue un rôle déterminant dans les modalités de régulation : les quartiers densément peuplés et socialement relégués concentrent à la fois les dispositifs d'accompagnement et les dispositifs de contrôle, renforçant ainsi la stigmatisation des jeunesses qui y vivent. Ces dynamiques territorialisées s'inscrivent dans un système d'inégalités persistantes, où les trajectoires des jeunes sont conditionnées par leur lieu de vie, les représentations qui y sont associées, et les pratiques institutionnelles qui en découlent.

Quatre points-clés structurent donc l'apport de ce travail :

- La collaboration interprofessionnelle TS–Police est marquée par une asymétrie forte, à la fois dans les postures, les pouvoirs d'action et la reconnaissance symbolique ;
- Cette collaboration, même lorsqu'elle se veut préventive, tend à renforcer les logiques de contrôle social ciblant les jeunes issu·e·s des quartiers populaires ;
- Le territoire est un acteur structurant de la régulation : il influence la présence policière, les dispositifs sociaux mobilisés, et les représentations dominantes sur la « déviance » ;
- Les professionnel·le·s des deux champs se trouvent pris·es dans des tensions éthiques, contraint·e·s de composer avec des injonctions institutionnelles parfois contradictoires, entre accompagnement et surveillance.

Bien que partiellement confirmées, les hypothèses initiales sont mises à l'épreuve par la complexité du terrain. La régulation observée s'apparente moins à une politique unifiée qu'à une série de bricolages institutionnels, révélant une interprofessionnalité sous tension. Ce mémoire met ainsi en lumière le paradoxe fondamental du travail social contemporain dans les espaces urbains inégalitaires : tenter d'émanciper tout en contribuant — parfois malgré soi — à la reproduction des normes et des inégalités.

5.1.3 Ouverture vers des recherches futures

Les résultats de ce travail de recherche ouvrent plusieurs pistes de réflexion dont voici quelques-uns des prolongements possibles :

Parmi les angles morts de cette recherche, les aspects qui n'ont pas pu être nommés ou survolés, il y a évidemment le point de vue des jeunes eux-mêmes, qui aurait pu être sollicité afin de comprendre leur ressenti face aux dispositifs de régulation. Interroger les professionnels sur ce qu'ils pensaient être l'opinion des jeunes était très intéressant, et si cette recherche était plus longue, y répondre avec les mots des jeunes aurait été probablement très éclairant. Si on pousse cette analyse systémique tournée autour des jeunes un peu plus loin, intégrer et recueillir la parole de leurs familles dans les analyses alors qu'elles y sont souvent absentes (bien qu'elles jouent un rôle crucial dans les parcours et la socialisation des jeunes), aurait sans doute enrichi le débat.

Enfin, la question des effets de la régulation de l'espace public sur les femmes n'était pas au cœur de cette recherche, elles sont souvent effacées des débats sur l'occupation de l'espace public, l'occupant nettement moins. Comme cela a été relevé lors des entretiens, que serait l'ambiance du quartier du Lignon s'il était occupé par des femmes ? Quel serait l'impact de cette présence féminine sur les modalités de régulations actuelles ? Quel point de vue posent les professionnelles du champ social ou sécuritaire sur ces questions ? Il serait pertinent de mener une enquête sur l'occupation genrée de l'espace public à Vernier en lien avec les constats formulés sur la quasi-exclusion des jeunes filles adolescentes de certains espaces urbains.

La zone géographique fixée pour ce travail était assez restreinte afin que l'objet de la recherche ne soit pas trop étendu, mais élargir le périmètre géographique et contextuel ou le comparer avec d'autres contextes cantonaux ou nationaux, afin d'observer si les dynamiques observées à Genève se retrouvent ailleurs en Suisse ou en Europe pourrait être très intéressant. Toujours en termes de décor et d'environnement, étudier d'autres types de territoires (zones rurales, périphéries moins denses) pour comprendre l'impact de la configuration urbaine sur les formes de régulation pourrait également faire sens.

A l'avenir et si cette recherche continuait, il serait sans doute pertinent d'explorer d'avantage l'impact multiple des médias : leurs conséquences sur les représentations de la population au sujet des jeunes, leur impact direct sur ces derniers, ainsi que leur influence sur les décisions politiques, et donc, sur les pratiques des professionnels.

L'impact des troubles psychiques a passablement été évoqué par plusieurs professionnel·le·s, et pourrait être davantage mis en lien avec les recherches portant sur la déviance juvénile contemporaine.

Quels seront les futures modalités et outils d'une intervention sécuritaire et sociale partagée ? Allons-nous créer un cadre éthique commun et des outils d'évaluation pour clarifier les zones de flou autour du secret partagé et des dilemmes professionnels et pour favoriser une lecture commune des situations ? Le champ de la santé sera-t-il un jour pleinement inclus dans les échanges et dans les tournées dans les quartiers, en lien avec les retours des professionnels autour des addictions et des troubles psychiques ?

Enfin, quelle place la société souhaite-t-elle accorder au travail social ? Est-ce que le contrôle social ne l'instrumentalise pas au détriment d'une intention initialement émancipatrice ?

Il semble que le positionnement politique du travail social soit au cœur du débat : devons-nous accompagner les politiques tout en les contournant parfois avec notre pouvoir discrétionnaire, ou devons-nous participer activement à leur remise en question globale, vers un changement de système ?

« Toute la délinquance des jeunes, elle est multifactorielle, et elle a besoin d'une approche, une vision tout autant systémique. Il s'agit d'accepter d'être un peu humble par rapport à ce que nous sommes, et de se mettre un peu en cohorte, en intelligence, pour se dire qui peut agir où, pour le bien-être du jeune et de la collectivité. » (Clara, TSHM).

6. Bibliographie

Aeby, G., & Frossard, C. (2013). Les politiques de prévention de la délinquance juvénile en Suisse. *Déviance et Société, 37*(4), 433-458.

Astier, I. (2007). Accompagner. Dans *Les nouvelles règles du social* (pp. 127-160). Presses universitaires de France. https://stm.cairn.info/les-nouvelles-regles-du-social--9782130557159-page-127

Balleys, C. (2017). Socialisation adolescente et usages des médias sociaux : La question du genre. *Revue des politiques sociales et familiales, 125*(1), 33-44. https://doi.org/10.3406/caf.2017.3241

Becker, H. S. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. Free Press.

Blanc, M. (2025). Fabien Jobard, Florent Calvez, GLOBAL POLICE. La question policière dans le monde et l'histoire. *Revue des sciences sociales, 73*, 132–134. https://doi.org/10.4000/148dl

Boltanski, L. (1982). *Les cadres : La formation d'un groupe social*. Les Éditions de Minuit.

Boltanski, L., & Thévenot, L. *(1991). De la justification : Les économies de la grandeur*. Gallimard.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction : Critique sociale du jugement*. Les Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. (1993a). *La misère du monde*. Seuil.

Bourdieu, P. (1993b). Effets de lieux. Dans *La misère du monde* (pp. 249–263). Seuil.

Bourdieu, P. *(1994). Raisons pratiques : Sur la théorie de l'action*. Seuil.

Bourque, D., & Grenier, J. (2016a). *Intervenir en partenariat : Réflexions et repères pour l'action*. Presses de l'Université du Québec.

Bourque, D., & Grenier, J. (2016b). *Le travail social : Théories et pratiques*. Presses de l'Université du Québec.

Canton de Genève. Département du territoire. (2023). *Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU)*. Auteur inconnu.

Castel, R. (1991). *L'insécurité sociale : Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil.

Chambon, A., Bacqué, M.-H., & Sintomer, Y. (2001). *La démocratie participative : Histoire et généalogie d'une notion*. La Découverte.

Chamboredon, J.-C. (1971a). Délinquance juvénile et classe sociale. Revue française de sociologie, 12(1), 29-50. https://doi.org/10.2307/3320235

Chamboredon, J.-C. (1971b). La socialisation des enfants en milieu populaire. *Revue française de sociologie, 12*(3), 347–375. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1971_num_12_3_1995

Chamboredon, J.-C., & Lemaire, M. (1970). Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de sociologie, 11*(1), 3–33. https://doi.org/10.2307/3320131

Chappuis, M. (2008). *Histoire du travail social en Suisse*. Éditions Antipodes.

Collectif InteRob. (s. d.). *L'accueil libre en Terrains d'Aventures et Jardins Robinson : Une pratique à redécouvrir*. [Brochure].

Coutant, I. (2005). *Délit de jeunesse : La justice face aux quartiers*. La Découverte.

Darmon, M. (2016). *La socialisation* (2e éd.). Armand Colin.

Département de la sécurité [DLS]. Ville de Genève. (2023). *Rapport annuel sur la sécurité publique à Genève*. Auteur.

Département du territoire. République et canton de Genève. (2025). *Avanchet-Parc : Une charte d'intervention sur le bâti et sur le site*. Auteur.

Développement social des quartiers Vernier [DSQ]. (2023). *Rapport d'activités DSQ.* Ville de Vernier.

Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Seuil.

Dubet, F. (2001a). *La galère : Jeunes en survie*. Fayard.

Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution* (éd. revue). Seuil.

Dubois, V. (2010). *La vie au guichet : Relation administrative et traitement de la misère*. Economica.

École normale supérieure de Lyon. (2002/consulté s.d.). Ségrégation — géoconfluences. *Géoconfluences*. https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/segregation

Fassin, D. (2002). *Discrimination et santé : Enjeux politiques et signification sociale*. CRESP.

Fassin, D. (2015a). *La vie : Mode d'emploi critique*. Seuil.

Fassin, D. (2015b). *L'ombre du monde : Une anthropologie de la condition carcérale*. Seuil.

Fassin, D. (2017a). *La force de l'ordre : Une anthropologie de la police des quartiers* (2e éd.). Seuil.

Fassin, D. (2017b). *Punir : Une passion contemporaine*. Seuil.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard.

Frauenfelder, A. (2016). *Analyse des dispositifs d'intervention sociale auprès des jeunes à Plan-les-Ouates* [Rapport]. Commune de Plan-les-Ouates.

Frauenfelder, A., Bugnon, G., & Weil, A. (2020). *« Juger la personne plutôt que l'acte ». Les ressorts sociaux de l'expérience juvénile de la justice des mineurs.* Déviance et Société, *44*(2), 207–231. https://doi.org/10.3917/ds.442.0207

Frauenfelder, A., & Mottet, G. (2012). *La fabrique d'un problème public : Reconnaître, expertiser et gérer la « violence en milieu scolaire ». Schweizerische Zeitschrift für Soziologie / Revue suisse de sociologie, 38*(3), 459–477. https://archive-ouverte.unige.ch/unige:41843

Frauenfelder, A., Nada, E., & Bugnon, G. (2018). *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire : Enquête dans un centre éducatif fermé*. Zürich : Éditions Seismo.

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés ; suivi de Conscientisation et révolution (édition française).* Paris : Maspéro.

Frétigné, C. (2013). Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux [Compte rendu]. *Sociologie* (en ligne). http://journals.openedition.org/sociologie/1890

Gilomen, H.-U. (2013). Topographie sociale et structure urbaine. Dans R. Jaccard, P. Hainard, & O. Glassey (Éds.), *Regards sur la ville. Problèmes de recherche en sciences sociales urbaines* (pp. 33–48). Éditions Antipodes.

Jobard, F. (2004). Sociologie de la police. Dans M. Canto-Sperber (Éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (pp. 1926–1930). PUF.

Jobard, F. (2005). Le nouveau mandat policier : Faire la police dans les zones dites de « non-droit ». *Criminologie, 38*(2), 103–121. https://doi.org/10.7202/012664ar

Kokoreff, M. (2010). *La force des quartiers : De la délinquance à l'engagement politique*. Payot.

Larousse, É. (s. d.). Définition : « délinquance ». *Dictionnaire de français Larousse*. https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9linquance/23111

Libois, J., & Wicht, L. (2004). *Travail social hors murs (1)*. Éditions IES. https://doi.org/10.4000/books.ies.104

Liebig, B., & Reutlinger, C. (2010). La professionnalisation du travail social en Suisse : Un regard socio-historique. Dans M. Jacques & F. Garnier (Éds.), *Professionnalisation du travail social* (pp. 91–108). Dunod.

Mauger, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire*. Belin.

Mauger, G. (2009). *La sociologie de la délinquance juvénile*. La Découverte.

Mauger, G. (2012). Postface. Dans C. Frétigné, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux* (pp. 279–286). La Découverte. https://shs.cairn.info/tenir--9782707174277-page-279

Mayault, I. (2019, 15 novembre). À la cité du Lignon, en Suisse, le pari réussi de la mixité sociale. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/11/15/a-la-cite-du-lignon-en-suisse-le-pari-reussi-de-la-mixite-sociale_6019310_4500055.html

Millet, M., & Thin, D. (2005). *Ruptures scolaires : L'école à l'épreuve de la question sociale*. Presses universitaires de France.

Mucchielli, L. (2008a). *La vidéosurveillance : Un mirage sécuritaire*. La Découverte.

Mucchielli, L. (2008b). *Le scandale des « tournantes »*. La Découverte.

Mucchielli, L. (2008c). *Le scandale des violences policières : Une sociologie de la force publique*. La Découverte.

Mucchielli, L. (2008). *Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en france, des années 1970 à nos jours. Déviance et Société, . 32(2), 115-147. https://doi.org/10.3917/ds.322.0115*.

Mucchielli, L. (2011). *L'invention de la violence : Des peurs, des chiffres et des faits*. Fayard.

Nagels, C. (2013). *La socialisation des jeunes dans l'espace urbain : Entre visibilité et contrôle*. Presses universitaires de Louvain.

Office fédéral des assurances sociales [OFAS]. (2007). *Aide à la jeunesse : Rapport du Conseil fédéral*. OFAS.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.). Armand Colin.

Paugam, S. (2014). *Les 100 mots de la sociologie*. Presses universitaires de France.

Paugam, S. (Dir.). (2020). *50 questions de sociologie*. Presses universitaires de France.

Pichonnaz, D. (2020, 22 juin). Préjugés, frustrations et racisme policiers. *Le Temps*. https://www.letemps.ch/societe/egalite/prejuges-frustrations-nourrissent-racisme-policier?srsltid=AfmBOop7wLH7GosHREFLjkKdairrrHNCQUEk_tRrI3VLHBPoNnVPGJL7

Piñeiro, E., Koch, M., & Pasche, N. (2019). Un/Doing Ethnicity in Intervening Swiss Street-Level Bureaucracy: A Police Service and a Child Welfare Service – an Ethnographic Perspective. *Swiss Journal of Sociology, 45*(1), 35–55.

Première Ligne. (s. d.). *Politique des 4 piliers*. https://www.premiereligne.ch/la-politique-des-4-piliers/

Proteau, L., & Pruvost, G. (2008). Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée). *Sociétés contemporaines, 72*, 7–13. https://doi.org/10.3917/soco.072.0007

Pullen Sansfaçon, A., & Gérard-Tétreault, A. (2015). Langage et adaptation professionnelle de travailleuses sociales immigrantes au Québec. *Intervention, 142*(2).

Queloz, N. (2008). La justice des mineurs entre protection et punition : Vers une nouvelle équation ? *Revue pénale suisse*, (4), 625–640.

Queloz, N. (2018a). Droit pénal des mineur·e·s : Enjeux sociaux et interventions judiciaires. Schulthess.

Queloz, N. (2018b). La justice des mineurs et les réponses éducatives à la délinquance juvénile. Dans G. Punzi (Éd.), *Les jeunes et la justice pénale en Suisse* (pp. 35–52). Seismo.

Radio Télévision Suisse. (2023, 28 février). La Suisse se rassure de plus en plus avec des agents de sécurité privés. *RTS Info*. https://www.rts.ch/info/economie/13752685-la-suisse-se-rassure-de-plus-en-plus-avec-des-agents-de-securite-prives.html

Radio Télévision Suisse. (2023). *Les Avanchets, cité en couleurs* [Archives audiovisuelles]. RTS Archives. https://www.rts.ch/archives/grands-formats/14079676-les-avanchets-cite-en-couleurs.html#:~:text=Construite%20entre%201971%20et%201977,construits%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger%20en%20Suisse.

Radio Télévision Suisse. (2023, 22 avril). *Au-delà des stéréotypes, la cité des Avanchets fait la fierté de ses habitants*. RTS. https://www.rts.ch/info/regions/geneve/13923008-audela-des-stereotypes-la-cite-des-avanchets-fait-la-fierte-de-ses-habitants.html

Rea, A., Bolzman, C., & Marguerat, D. (2014). Les politiques de la jeunesse en Suisse : Entre répression et prévention. *Revue suisse de sociologie, 40*(4), 477–498.

Rea, A., & Giugni, M. (2006). *Police de proximité et gestion des conflits en milieu urbain*. Presses universitaires de Rennes.

Rea, A., & Nagels, C. (2006). *Jeunes et espace public : Entre régulation et transgression*. L'Harmattan.

Renahy, N. (2010). *Les gars du coin : Enquête sur une jeunesse rurale* (éd. 2010 ; 1re éd. 2005). La Découverte.

Rey, H. (2004). Maisons de quartier et politique de la ville : Vers une redéfinition du lien social. *Espaces et sociétés, 116–117*(3), 105–121.

Stroumza, K., De Puy, J., & Sauthier, G. (2016). *Évaluation du dispositif des correspondants de nuit à Genève*. Éditions IES.

Tissot, S. (2007). *L'État et les quartiers : Genèse d'une catégorie de l'action publique*. Seuil.

Van Zanten, A. (2001). *L'école de la périphérie : Scolarité et ségrégation en banlieue*. Presses universitaires de France.

Ville de Genève. (2020). *Correspondants de nuit – Rapport d'activité*. Martens, J. https://www.vernier.ch/sites/default/files/council-object/2023-05/Rapport%20correspondants%20de%20nuit%20M.%20MARTENS.pdf

Ville de Genève. (2021). *Développement social des quartiers (DSQ)*. Département de la cohésion sociale et de la solidarité. https://www.geneve.ch/fr/themes/social/quartiers/developpement-social-quartiers

Ville de Genève. (2023). *Portraits sociaux des quartiers*. Département de la cohésion sociale.

https://www.geneve.ch/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/politique-sociale-proximite/portrait-social-quartier

Ville de Vernier. (2023). *Rapport social et sécuritaire annuel*. Administration municipale de Vernier.

Ville de Vernier. (2025, consulté le 23 juillet). Site institutionnel de la Ville de Vernier. https://www.vernier.ch/

Vivre au Lignon, une cité pas comme les autres. (s.d.). RTS Archives – Grands formats. https://www.rts.ch/archives/grands-formats/8406972-vivre-au-lignon-une-cite-pas-comme-les-autres.html

Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Raisons d'agir.

Wacquant, L. (2007). Territorial stigmatization in the age of advanced marginality. *Thesis Eleven, 91*(1), 66–77. https://doi.org/10.1177/0725513607082003

Weil, A., Hasdeu, I., Frauenfelder, A., & Battaglini, M. (2022). *Représentations et enjeux socio-territoriaux d'un quartier périurbain en transformations : Recherche dans le quartier du Vélodrome (Plan-les-Ouates, GE) – Rapport final*. Haute école de travail social HETS | HES-SO Genève.

7. Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

Guide d'entretien exploratoire et semi-directif

Introduction :

1. **Présentation de l'étude** : Expliquer brièvement l'objet de la recherche (régulation de la jeunesse déviante, collaboration entre TS et police, etc.).
2. **Consentement éclairé** : Informer sur la confidentialité, les enregistrements, et obtenir le consentement pour la participation.
3. **Objectif de l'entretien** : Comprendre les perceptions des professionnels sur la collaboration TS-police. Je ne suis pas là pour les évaluer ou pour évaluer leur dispositif d'accompagnement mais vraiment pour comprendre leurs pratiques au regard de leurs expériences

Brise glace :

Pourquoi as-tu choisi ce travail ?

Thème 1 : Le rôle et les pratiques des professionnels

- Comment décririez-vous les jeunes avec lesquels vous travaillez ?
- Quels sont, selon vous, les défis les plus importants que ces jeunes rencontrent aujourd'hui à Genève ?
- Pouvez-vous expliquer en quoi consiste votre rôle et vos responsabilités dans votre travail avec des jeunes considérés "à risque" ou en difficulté ?
- Quelles pratiques observez-vous le plus souvent dans la prise en charge des jeunes en situation de difficultés ou impliqués dans des comportements dit "déviants" ? (donner la définition de Becker)
- Rencontrez-vous des difficultés spécifiques dans votre travail avec ces jeunes ? Si oui, pouvez-vous les décrire ?

Thème 2 : Perception de la collaboration entre travailleurs sociaux et police

- Pourriez-vous décrire une journée typique dans le cadre de votre travail où vous interagissez avec les forces de l'ordre (ou travailleurs sociaux, selon le métier de l'interviewé) ?
- Comment la collaboration avec les autres professionnels (police ou travailleurs sociaux) influence-t-elle la manière dont vous intervenez auprès de ces jeunes ?
- Quels sont, selon vous, les objectifs communs et divergents dans cette collaboration ?
- Avez-vous ressenti des tensions ou des incompréhensions lors de vos interactions avec l'autre corps professionnel ?
- Quelles sont, selon vous, les meilleures pratiques pour améliorer la collaboration entre la police et les travailleurs sociaux dans l'encadrement des jeunes ? (ce qui marche bien ou moins bien)
- Comment définiriez-vous la nature de votre collaboration avec la police dans votre travail ? (est ce que c'est forcé, instinctif ?)
- Avez-vous observé des tensions ou des difficultés particulières dans cette relation interprofessionnelle ? Si oui, pouvez-vous les décrire ?
- Comment ce travail collaboratif est selon vous perçu par les jeunes ?

Thème 3 : Éthique et dilemmes professionnels

- Comment percevez-vous l'évolution des pratiques de régulation des jeunes entre professionnels du social et de la sécurité à Vernier ces dernières années ?
- Pensez-vous que la collaboration entre TS et police contribue à un contrôle social (métaphore du filet de pêche des jeunes ? Si oui, dans quelle mesure ?
- Est-ce que certaines mesures mises en place vous semblent aller à l'encontre du bien-être des jeunes ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? (il faut que jeunesse se fasse, on entend dire parfois, vous en pensez quoi)
- Avez-vous déjà ressenti un conflit entre votre rôle en tant que travailleur social/policier et les attentes de l'autre corps de métier ?
- Comment gérez-vous ces conflits ou dilemmes éthiques lorsque les intérêts des jeunes ne semblent pas correspondre aux mesures appliquées ? Avez-vous un exemple concret à me raconter ?

Thème 4 : Impacts de l'urbanisation et des inégalités sociales

- Pensez-vous que la localisation géographique (quartiers populaires vs quartiers plus aisés) joue un rôle dans la perception ou le traitement des jeunes ? Et d'après-vous qu'en pensent les jeunes ?
- Pensez-vous que l'urbanisation à Genève a une influence sur la déviance juvénile ou sur son repérage ? Si oui, de quelle manière ? Avez-vous observé un impact sur votre travail quotidien ?
- Avez-vous observé des différences dans la manière dont les jeunes issus de quartiers populaires ou défavorisés sont encadrés par rapport à ceux issus de quartiers plus aisés ?
- Quels types de comportements "déviants" sont plus courants dans les zones urbaines comparé à des zones situées en campagne ?
- Dans quelle mesure les conditions sociales (urbanisation, inégalités) influencent-elles selon vous le travail avec les jeunes "déviants" ? Est ce que certains territoires ou quartiers suscitent plus que d'autres votre attention ?

Thème 5 : Judiciarisation des problèmes sociaux

- Quelle est votre opinion sur la judiciarisation des comportements juvéniles ? Le fait de passer de déviant à délinquant ?
- Pensez-vous que le système judiciaire en Suisse (et plus particulièrement à Genève) est bien adapté aux besoins des jeunes ?
- Y a-t-il des cas où vous avez trouvé que les mesures judiciaires prenaient le dessus sur les approches éducatives ou de proximité ? Si oui, pouvez-vous les décrire ?

Thème 6 : Approches pour l'amélioration du système

- Quels conseils donneriez-vous à un jeune professionnel du travail social ou de la police qui commence à collaborer avec l'autre corps de métier ?
- Quelles initiatives ou changements suggéreriez-vous pour améliorer la régulation des jeunes déviants à Genève ? (peut être politiques ? Ou internes ?)
- Voyez-vous des exemples réussis de cette collaboration que vous aimeriez partager ?

Conclusion :

1. **Synthèse** : Récapituler brièvement les points abordés et donner l'opportunité à l'interviewé d'ajouter toute information complémentaire.
2. Est-ce qu'il y avait quelque chose que vous pensiez qu'on allait aborder et qu'on a pas abordé ?
3. **Remerciements** : Remercier pour le temps et la contribution à la recherche. Et demander si ils ont des personnes à me recommander ! (effet boule de neige)1